Analyse des programmes pour enfants d'âge scolaire offerts en vertu d'un permis en Ontario pendant 1989

Préparée
par
The ARA Consulting Group Inc.

pour

la Direction des services de garde d'enfants
Ministère des Services sociaux et communautaires

Octobre 1990

TABLE DES MATIÈRES

		Page
TABLE DES MATIÈRES		i
LISTE DES TABLEAUX		ii
LISTE DES GRAPHIQUES		iii
REMERCIEMENTS		vi
TRAITS DOMINANTS DE L'ANALYSE DES PROGRAMMES POUR ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE		vii
1.0	INTRODUCTION	1
2.0	MÉTHODOLOGIE	3
3.0	APERÇU DES PROGRAMMES POUR ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE	5
4.0	DOTATION EN PERSONNEL DES PROGRAMMES POUR ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE	37
5.0	LOCAUX ET INSTALLATIONS	57
6.0	ADMINISTRATION DES PROGRAMMES POUR ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE	63
7.0	RELATIONS ENTRE LES PROGRAMMES, LES ÉCOLES ET LES COLLECTIVITÉS	67
8.0	PROGRAMMES POUR ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE OFFERTS EN MILIEU SCOLAIRE	74
9.0	PROGRAMMES OFFERTS AUX ENFANTS DE LA MATERNELLE ET DU JARDIN D'ENFANTS	79
10.0	SERVICES OFFERTS AUX ENFANTS DE DIX À DOUZE ANS	82

©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1990
ISBN 0-7729-7683-X
300/10/90

Ontario
Papier recyclé

LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page
3.1	Nombre d'années d'existence des programmes pour enfants d'âge scolaire	7
3.2	Programmes pour enfants d'âge scolaire et enfants inscrits selon l'importance des programmes	9
3.3	Programmes pour enfants d'âge scolaire offrant une souplesse pour ce qui est du nombre de services et de jours de garderie offert aux parents acquittant des droits	13
3.4	Programmes pour enfants d'âge scolaire accueillant des enfants ayant différents besoins particuliers	14
3.5	Droits quotidiens d'inscription aux programmes pour enfants d'âge scolaire assurant des services de garderie avant et après l'école et pendant la pause-repas	25
3.6	Droits quotidiens d'inscription aux programmes pour enfants d'âge scolaire assurant des services de garderie avant et après l'école	26
3.7	Droits quotidiens d'inscription aux programmes pour enfants d'âge scolaire assurant des services de garderie après l'école seulement	26
3.8	Droits quotidiens d'inscription aux programmes pour enfants d'âge scolaire assurant des services de garderie avant et après l'école et pendant la pause-repas, par population, secteur, établissement et région	28
3.9	Droits quotidiens d'inscription aux programmes pour enfants d'âge scolaire assurant des services de garderie avant et après l'école, par population, secteur, établissement et région	29
3.10	Superviseurs de garderie des programmes pour enfants d'âge scolaire qui font savoir que le taux d'encadrement de 15 pour 1 permet de couvrir les différents aspects des programmes, par secteur	35
4.1	Programmes pour enfants d'âge scolaire sans personnel à plein temps, par secteur	40
4.2	Programmes pour enfants d'âge scolaire sans personnel à plein temps, par établissement	40
4.3	Programmes pour enfants d'âge scolaire sans personnel à plein temps, par groupe d'âge d'enfants accueillis	40
4.4	Compétences du personnel dans le cadre des programmes pour enfants d'âge scolaire	44
4.5	Expérience des services de garde d'enfants offerts en vertu d'un permis pour les membres du personnel des programmes pour enfants d'âge scolaire, par secteur	48
5.1	Difficulté de respecter certains règlements et normes de la *Loi sur les garderies* - Évaluation par les superviseurs de garderie	61

92-07631/

6.1 Nature et provenance des services de soutien offerts aux programmes pour enfants d'âge scolaire non exploités par des organismes 63

7.1 Fréquence de la participation des programmes pour enfants d'âge scolaire à différentes activités avec les écoles 69

8.1 Existence de principes et de méthodes officiels concernant les garderies en milieu scolaire (selon les déclarations des superviseurs de garderie) 77

9.1 Difficulté de respecter certaines exigences de la LG - Évaluation par les superviseurs de garderie 81

10.1 Façons dont les enfants de dix ans et plus devraient être traités différemment (selon les déclarations des superviseurs de garderie) 88

10.2 Opinions des superviseurs de garderie sur l'octroi de permis et la réglementation des programmes destinés aux enfants de dix ans et plus 89

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique

3.1 Nombre de programmes pour enfants d'âge scolaire 6

3.2 Nombre total d'enfants inscrits à des programmes pour enfants d'âge scolaire 8

3.3 Nombre d'enfants inscrits à des programmes pour enfants d'âge scolaire, par groupe d'âge 10

3.4 Inscriptions à plein temps et à temps partiel à des programmes pour enfants d'âge scolaire, par région 11

3.5 Inscriptions à plein temps et à temps partiel à des programmes pour enfants d'âge scolaire, par secteur 12

3.6 Nombre de programmes pour enfants d'âge scolaire et nombre d'enfants ayant des besoins particuliers 15

3.7 Principaux services offerts dans le cadre des programmes pour enfants d'âge scolaire 16

3.8 Types de services offerts dans le cadre des programmes pour enfants d'âge scolaire 17

3.9 Activités offertes par les programmes pour enfants d'âge scolaire chaque jour, semaine et mois 19

3.10 Activités privilégiées par les six à sept ans et les huit à dix ans - Évaluation par les superviseurs de garderie 21

3.11 Facilité/difficulté à offrir des types d'activités dans les programmes pour enfants d'âge scolaire - Évaluation par les superviseurs de garderie 22

3.12	Proportion des programmes pour enfants d'âge scolaire regroupant les enfants selon l'âge	23
3.13	Programmes pour enfants d'âge scolaire regroupant les enfants selon l'âge	24
3.14	Programmes pour enfants d'âge scolaire avec conventions de subventions, par secteur	30
3.15	Programmes pour enfants d'âge scolaire avec conventions de subventions, par région	31
3.16	Nombre d'enfants, d'enfants subventionnés et d'enfants subventionnés de dix ans et plus, par secteur	33
3.17	Nombre d'enfants, d'enfants subventionnés et d'enfants subventionnés de dix ans et plus, par région	33
3.18	Nombre d'enfants, d'enfants subventionnés et d'enfants subventionnés de dix ans et plus, par établissement	34
4.1	Effectif selon le nombre d'heures de travail	38
4.2	Effectif travaillant à temps plein/partiel, par secteur	39
4.3	Nombre de programmes pour enfants d'âge scolaire faisant appel à des adjoints	41
4.4	Proportion d'enseignants détenant un diplôme ou des crédits dans le cadre d'études secondaires comme compétence officielle maximale, par secteur	43
4.5	Programmes pour enfants d'âge scolaire avec et sans enseignants EPE, par secteur	46
4.6	Programmes pour enfants d'âge scolaire avec et sans enseignants EPE, par population	47
4.7	Occasions de formation ou de perfectionnement professionnel offertes aux enseignants des programmes pour enfants d'âge scolaire	49
4.8	Pertinence des compétences du personnel des programmes pour enfants d'âge scolaire - Évaluation des superviseurs de garderie	50
4.9	Problèmes de recrutement ou de conservation du personnel des programmes pour enfants d'âge scolaire	51
4.10	Nombre d'années à titre de superviseur(e) de garderie	53
4.11	Années de travail des superviseurs des programmes pour enfants d'âge scolaire	54
4.12	Compétences officielles des superviseurs de garderie	55
5.1	Nombre de programmes pour enfants d'âge scolaire, par type d'immeuble	57

5.2	Pourcentage des programmes pour enfants d'âge scolaire, par type de salle autorisée	58
5.3	Nombre de programmes pour enfants d'âge scolaire selon la proportion de la superficie autorisée exclusive	59
5.4	Satisfaction à l'égard des locaux - Évaluation des superviseurs de garderie	60
6.1	Facilité/difficulté de participation des parents aux programmes pour enfants d'âge scolaire - Évaluation des superviseurs de garderie	66
7.1	Participation aux activités commanditées par les écoles, par secteur	67
7.2	Motifs de non-participation aux activités commanditées par les écoles	68
7.3	Motifs de non-participation aux activités commanditées par la collectivité	71
7.4	Problèmes d'accompagnement des enfants entre le programme et l'école selon les programmes en milieu non scolaire	73
8.1	Répartition des programmes pour enfants d'âge scolaire en milieu scolaire, par conseil scolaire	74
8.2	Nombre de programmes pour enfants d'âge scolaire avec bail ou permis d'occupation et durée du permis	75
8.3	Répartition des frais des programmes pour enfants d'âge scolaire en milieu scolaire	76
9.1	Nombre de programmes pour enfants d'âge scolaire accueillant différents groupes d'âge	79
10.1	Programmes pour enfants d'âge scolaire accueillant actuellement des enfants de dix ans et plus et témoignages d'intérêt pour les dix ans et plus	82
10.2	Pourcentage de programmes pour enfants d'âge scolaire accueillant les enfants de dix ans et plus, par secteur	83
10.3	Pourcentage de programmes pour enfants d'âge scolaire accueillant les enfants de dix ans et plus, par établissement	84
10.4	Pourcentage de programmes pour enfants d'âge scolaire accueillant les enfants de dix ans et plus, par région	84
10.5	Pourcentage de programmes pour enfants d'âge scolaire accueillant les enfants de dix ans et plus, par population	85
10.6	Intérêt des parents pour les services de garde d'enfants offerts en vertu d'un permis pour les enfants de dix à douze ans - Évaluation des superviseurs de garderie	87

REMERCIEMENTS

Les renseignements exposés dans le présent rapport sont le fruit de la collaboration et des efforts de plusieurs personnes et groupes provenant des quatre coins de l'Ontario.

Pendant l'élaboration du questionnaire, la collecte et l'analyse des données et la rédaction du présent rapport, un comité consultatif composé de membres du personnel du ministère des Services sociaux et communautaires et de représentants d'organismes locaux a formulé des observations essentielles et des suggestions utiles. Ce comité se composait de :

Trish Baynham	Présidente, MSSC
Arlene Hoffman	MSSC, Recherche et Évaluation
Wenda Hodsdon	MSSC, bureau de secteur, Barrie
Janet Davis	Conseil de l'éducation de Toronto
Barbara Lampert	Conseil de l'éducation de Toronto
Jenny Brunt	YWCA, Toronto
Penny Gross	MSSC, Recherche et Évaluation

Nous exprimons toute notre reconnaissance aux membres de ce comité consultatif pour leur collaboration.

M^me^ Jean Sleightholm de la Direction des services de garde d'enfants, MSSC, a fourni la liste des programmes pour enfants d'âge scolaire, qui a été examinée et mise à jour attentivement par les membres du personnel des treize bureaux de secteur du MSSC.

Tous les superviseurs des programmes pour enfants d'âge scolaire qui ont rempli et retourné le questionnaire ont participé très concrètement à la réalisation de ce rapport. Nous sommes vivement reconnaissants aux superviseurs et aux membres du personnel des organismes, municipalités et programmes pour enfants d'âge scolaire du temps et des efforts qu'ils ont consacrés en participant à cette analyse.

M^mes^ Trish Baynham, de la Direction des services de garde d'enfants, et Arlene Hoffman, de la Direction de la recherche et de l'évaluation des programmes du MSSC, ont collaboré à ce projet, dès son lancement, avec diligence et patience. Étant donné qu'il n'est pas possible de rendre parfaitement compte de l'ampleur de leur collaboration, faute de place, nous devons nous contenter de les en remercier chaleureusement.

TRAITS DOMINANTS DE L'ANALYSE DES PROGRAMMES POUR ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

L'Ontario a connu une croissance fulgurante et spectaculaire des services de garde pour enfants d'âge scolaire; cette croissance s'est déroulée dans le cadre d'une législation axée essentiellement sur les services de garde d'enfants d'âge préscolaire. En 1988, la Direction des services de garde d'enfants du ministère des Services sociaux et communautaires a commandé une étude visant à recueillir, avant l'élaboration d'une nouvelle loi, des renseignements complets sur les programmes de garde d'enfants offerts en vertu d'un permis pour les enfants d'âge scolaire.

Le présent rapport donne un aperçu des résultats de l'analyse de l'ensemble des garderies qui accueillent des enfants de six ans et plus et qui fréquentent l'école élémentaire à partir de la première année. Dans un questionnaire de 24 pages, on a demandé des renseignements précis, par exemple sur le nombre et l'âge des enfants accueillis, les services et activités offerts, les droits d'inscription, l'effectif et ses compétences, les locaux et installations, les questions administratives, les liens avec les collectivités et les écoles, de même que les services offerts aux enfants aînés et cadets. On a également recueilli les avis et préoccupations des superviseurs de garderie sur des questions comme les normes et règlements actuels et l'accréditation des programmes pour les enfants de plus de dix ans. Les superviseurs de 551 programmes ont rempli et retourné le questionnaire, soit un taux de réponse de 78,8 % et une déformation minime attribuable à la non-réponse.

À l'heure actuelle, la majorité (64,1 %) des programmes pour enfants d'âge scolaire sont implantés en milieu scolaire. Les programmes exploités à titre d'activités à but non lucratif constituent le groupe le plus important (74,8 %) et le plus varié. Ce groupe comprend les garderies exploitées par des organismes à but non lucratif comme le YMCA, de même que les organismes constitués d'une seule garderie. Les programmes exploités par des entreprises commerciales représentent 16,5 % des programmes pour enfants d'âge scolaire en Ontario; ceux qui sont exploités par des municipalités et des bandes indiennes représentent 8,7 % de ces programmes. Près des trois quarts (71,1 %) des programmes pour enfants d'âge scolaire de la province sont implantés dans des collectivités de 100 000 personnes ou plus; la région du Grand Toronto regroupe 45,8 % des programmes pour enfants d'âge scolaire de l'Ontario.

Enfants accueillis dans le cadre des programmes pour enfants d'âge scolaire

Au 1er mai 1989, plus de 14 000 enfants étaient inscrits dans des programmes pour enfants d'âge scolaire offerts en vertu d'un permis en Ontario; environ la moitié de ces enfants (50,5 %) habite la région du Grand Toronto. Même si les responsables de certains programmes n'ont pu fournir l'âge des enfants qu'ils accueillent, le sondage a permis d'apprendre qu'environ 50 % des enfants inscrits dans des programmes pour enfants d'âge scolaire ont six ou sept ans, 48 % sont âgés de huit à dix ans et près de 2 % ont onze ou douze ans. Environ 90 % de ces enfants sont inscrits à plein temps (soit cinq jours par semaine). Quelque 6 % des enfants accueillis dans les programmes pour enfants d'âge scolaire auraient, selon un diagnostic, des besoins particuliers, étant par exemple atteints de handicaps physiques, de retards d'adaptation ou de problèmes de comportement; la majorité (60 %) de ces enfants participent à des programmes qui accueillent au moins trois enfants ayant des besoins particuliers.

Services offerts

La plupart des programmes pour enfants d'âge scolaire de l'Ontario (51,5 %) offrent des services de garderie avant et après l'école tous les jours; de plus, 44,1 % offrent également des services de garderie pendant la pause-repas, ainsi qu'avant et après l'école, alors que 4,4 % assurent des services de garderie seulement après l'école. Les responsables d'environ 90 % des programmes pour enfants d'âge scolaire déclarent qu'ils offrent des services de garderie les jours où les conseils scolaires organisent des activités professionnelles à l'intention des enseignants; les administrateurs des trois quarts au moins des programmes pour enfants d'âge scolaire de la province affirment que des services de garderie sont offerts pendant le congé des Fêtes, la pause scolaire de mars et les vacances estivales.

Activités dans le cadre des programmes

Les activités qu'on retrouve couramment dans les programmes de garderie offerts en vertu d'un permis, soit les arts créatifs, les jeux de construction, de cartes ou de société et les casse-tête, les lectures autonomes ou en petits groupes et les jeux physiques non structurés, sont offertes quotidiennement par au moins 75 % des programmes. Le tiers au moins des programmes offrent, au moins une fois par semaine, des activités d'artisanat, des activités scientifiques, des cours de cuisine ou de préparation d'aliments, des séances de mouvement ou de danse, des activités à caractère musical et des sports en équipes organisés. Des différences ont été relevées entre les activités offertes aux enfants de huit à dix ans et les activités que privilégierait ce groupe d'âge, selon les déclarations. Cette constatation laisse entendre que l'avis largement répandu selon lequel les services de garde pour enfants d'âge scolaire intéressent moins les enfants du groupe d'âge supérieur est fondé. Les difficultés que mentionnent les superviseurs de garderie en ce qui concerne l'organisation des activités privilégiées laissent entendre que ces derniers doivent faire face à de véritables dilemmes afin d'intéresser les aînés.

Droits d'inscription

En moyenne, les droits quotidiens d'inscription aux programmes offrant des services de garderie avant et après l'école et pendant la pause-repas s'élèvent à 13,20 dollars par jour; les droits au titre des services de garderie avant et après l'école s'établissent en moyenne à 9,30 dollars par jour. Il est plus probable que les droits d'inscription à ces types de services soient plus élevés dans les programmes d'entreprises commerciales que dans les programmes à but non lucratif; il est également plus probable qu'ils soient supérieurs dans la région du Grand Toronto par rapport à d'autres régions de la province. Pour faire en sorte que les familles à faible revenu aient accès aux services de garde pour enfants d'âge scolaire, 81,2 % des programmes ont conclu des conventions de subventions avec des municipalités ou le gouvernement provincial et près de 40 % des enfants inscrits aux programmes sont subventionnés.

Taux d'encadrement

Le taux moyen d'encadrement des programmes pour enfants d'âge scolaire s'inscrit à 11,1 pour un. Cependant, les programmes exploités par les municipalités accueillent probablement plus d'enfants par superviseur que les programmes commerciaux ou à but non lucratif. Les superviseurs des programmes commerciaux sont fort probablement toujours ceux qui jugent que le taux d'encadrement de 15 enfants pour un superviseur, prescrit par la loi pour les groupes pouvant atteindre 30 enfants, est approprié et les superviseurs des programmes exploités par les municipalités ou les bandes indiennes sont les moins susceptibles de juger que ce taux est adéquat.

Personnel affecté aux programmes

Comme pour les autres types de services de garde d'enfants, le personnel est essentiel à la qualité des programmes pour enfants d'âge scolaire. Environ 1 400 membres du personnel salarié travaillent dans le cadre de programmes pour enfants d'âge scolaire; à peine plus de la moitié y sont affectés à plein temps. Environ 30 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou détiennent des crédits d'études secondaires comme compétences officielles les plus importantes; le tiers environ détiennent un brevet ou un diplôme en éducation de la petite enfance (EPE); de plus, 15 % ont suivi des cours les menant à l'obtention d'un diplôme en EPE. Selon le point de vue des superviseurs de programmes pour enfants d'âge scolaire, l'expérience acquise auprès des enfants d'âge scolaire constitue la préparation la plus pertinente pour le travail auprès de ce groupe d'âge. Il n'empêche que la majorité des superviseurs considèrent également comme très pertinents, dans la préparation du personnel pour le travail auprès des enfants d'âge scolaire, l'expérience dans les garderies autorisées, un brevet ou un diplôme dans le domaine de l'EPE, ou un brevet ou un diplôme dans le domaine des loisirs ou de l'éducation physique.

La majorité des superviseurs (58,4 %) sont titulaires d'un brevet ou d'un diplôme en EPE. Cependant, 41,6 % ne détiennent pas des compétences en EPE définies dans la *Loi sur les garderies* pour les superviseurs de garderie; ces personnes sont donc soumises au processus d'approbation individuelle du MSSC avant de pouvoir travailler comme superviseurs. Environ 40 % des superviseurs exercent leurs fonctions depuis un an ou moins; les superviseurs des programmes à but non lucratif sont les plus susceptibles d'être ceux qui exercent leurs fonctions depuis la durée la moins longue et qui ont le moins d'expérience auprès des enfants d'âge scolaire. Cependant, on a relevé des écarts importants entre les programmes d'âge scolaire exploités par des organismes de grande envergure comme le YMCA et les programmes à but non lucratif exploités de façon autonome. Les superviseurs des programmes pour enfants d'âge scolaire exploités par des organismes ont tendance à exercer leurs fonctions actuelles depuis moins longtemps et à avoir moins d'expérience auprès des enfants d'âge scolaire.

Le recrutement et la conservation du personnel représentent une préoccupation constante pour les superviseurs des programmes pour enfants d'âge scolaire, dont 80 % affirment qu'une pénurie de personnel compétent constitue un problème. Néanmoins, la dotation en personnel des programmes pour enfants d'âge scolaire est une question qui soulève de nombreuses difficultés puisqu'une majorité de superviseurs déclarent également que les heures de travail insuffisantes, les périodes de travail partagées, des salaires faibles, un statut professionnel inférieur et la rotation du personnel représentent également des difficultés.

Locaux et installations

Parce que 64,1 % des programmes pour enfants d'âge scolaire sont implantés en milieu scolaire, il n'est pas étonnant de constater que la majorité des programmes (51,4 %) se servent de salles de classe et que moins du quart de l'ensemble des responsables des programmes déclarent avoir l'utilisation exclusive des locaux visés par les permis. Alors que la majorité des superviseurs sont satisfaits des locaux mis à leur disposition, ceux des programmes implantés dans les écoles sont plus susceptibles d'être insatisfaits des locaux offerts pour l'artisanat, de même que pour les projets à long terme.

Liens avec les écoles et les collectivités

Les responsables de près des trois quarts (73,9 %) des programmes pour enfants d'âge scolaire font savoir que les enfants ont également l'occasion de participer à des activités commanditées par les écoles dans le cadre du calendrier et des activités courantes des programmes pour enfants d'âge scolaire. Il semble cependant que pour la plupart des programmes, la participation aux événements, activités et travaux quotidiens avec les écoles ne donne lieu à aucune planification ou coordination conjointes; les programmes s'adaptent plutôt à ces occasions, afin de permettre aux enfants d'y participer. Près des trois quarts des superviseurs de programmes effectivement implantés dans des écoles font savoir que les membres du personnel affectés aux programmes pour enfants d'âge scolaire ne travaillent pas comme auxiliaires dans une salle de classe ou une cafétéria. Cette constatation laisse entendre que les liens entre les programmes scolaires et les programmes pour enfants d'âge scolaire ne sont généralement pas très développés. À peine plus de la moitié des superviseurs de programmes mentionnent que les enfants ont l'occasion de participer à des activités commanditées par la collectivité et le tiers d'entre eux environ signalent que l'on fait intervenir des spécialistes provenant de la collectivité dans le cadre du programme afin d'assurer des activités comme la musique, l'artisanat ou les sports.

La plupart des programmes implantés en milieu scolaire (85 %) disposent d'un permis officiel pour un bail ou l'occupation de locaux; la majorité de ces permis (68 %) portent sur une durée d'un an; les deux tiers des programmes acquittent un droit symbolique (c'est-à-dire un dollar) pour l'utilisation des locaux. Les répondants ont également beaucoup parlé des conseils scolaires pour ce qui est du paiement des frais de chauffage, d'électricité, de conciergerie et de nettoyage, ainsi que d'entretien et de réparation, dans le cadre des programmes implantés en milieu scolaire.

Enfants de la maternelle

Le tiers environ (31,8 %) des programmes pour enfants d'âge scolaire n'accueillent que des enfants de six ans et plus qui fréquentent l'école à partir de la première année; il s'agit, dans la plupart des cas, de programmes à but non lucratif. Dans le cas des programmes qui accueillent des enfants de la maternelle, il semble que le manque de souplesse dans le regroupement des enfants de cinq ans avec ceux de six et sept ans représente le règlement le plus problématique. Les règlements concernant les périodes de repos et les taux d'encadrement actuels des groupes de quatre et cinq ans constituent également des difficultés pour le tiers de ces programmes.

Enfants de dix à douze ans

Les responsables d'environ 50 % des programmes déclarent qu'ils accueillent des enfants de dix ans et plus; les programmes à but non lucratif et implantés en milieu scolaire sont les plus susceptibles d'accueillir ce groupe d'âge. Parmi les programmes qui n'accueillent pas les enfants de ce groupe d'âge, environ la moitié font savoir qu'ils le feraient s'ils disposaient de locaux et du personnel, si la demande le justifiait et s'ils avaient l'approbation du ministère. Environ 60 % des superviseurs de programmes affirment qu'ils reçoivent des demandes pour accueillir des enfants dont l'âge est compris entre dix et douze ans; l'intérêt le plus vif est exprimé dans les régions du Sud-Ouest et du Centre de la province, et en particulier dans les zones plus urbanisées.

1.0 INTRODUCTION

Rétrospective

L'évolution du caractère des familles en Ontario n'est nulle part ailleurs plus évidente que dans la croissance des services de garde d'enfants. On ne peut plus supposer que l'un des parents, soit la mère traditionnellement, reste au foyer à plein temps pour assurer la garde des enfants. Les enfants qui ont l'âge d'aller à l'école sont encadrés par des adultes pendant la plus grande partie de la journée; effectivement, l'école assure à la fois l'éducation et la garde des enfants. Avant et après l'école, de même que les jours où l'école est fermée, l'encadrement des enfants de six à douze ans incombe aux parents. Pour les parents qui travaillent, l'organisation de cette surveillance peut s'avérer très problématique et toutes sortes de professionnels ont signalé avec inquiétude le phénomène des enfants laissés à eux-mêmes, sans surveillance d'un adulte, en dehors des heures d'ouverture des écoles.

L'accroissement spectaculaire des services de garde d'enfants offerts en vertu d'un permis pour les enfants d'âge scolaire témoigne de la nécessité largement admise de l'encadrement et de la surveillance des enfants de parents au travail en dehors des heures scolaires. Au cours de la dernière décennie, deux mesures adoptées par le gouvernement de l'Ontario ont permis de soutenir la progression accélérée des services offerts pour les enfants d'âge scolaire. En 1987, le ministère de l'Éducation et le ministère des Services sociaux et communautaires ont annoncé l'adoption d'une mesure conjointe permettant d'aménager, dans toutes les écoles nouvelles qui seraient bâties à l'avenir, des locaux pour les services de garde d'enfants. Au cours de la même année, le Premier ministre de l'Ontario a annoncé qu'un supplément de 24,9 millions de dollars serait consacré, pendant trois ans, aux services de garde pour les enfants qui fréquentent l'école. Grâce à ces mesures, les services de garde pour enfants d'âge scolaire représentent désormais un aspect plus important que jamais des services de garde d'enfants offerts en vertu d'un permis en Ontario.

L'accréditation de programmes de garde pour les enfants de dix ans et moins est régie par la *Loi sur les garderies*. Des directives administratives récentes ont donné lieu à l'intégration d'un nombre grandissant d'enfants de dix à douze ans dans les programmes offerts en vertu d'un permis. Il est cependant admis que la loi actuelle ne comporte aucune norme propre aux enfants de dix ans et plus; or, ces normes sont nécessaires pour offrir des programmes adaptés à ce groupe d'âge. Il a été jugé essentiel de recueillir des renseignements complets, qui témoignent clairement de la situation actuelle des programmes pour enfants d'âge scolaire, avant la rédaction de nouvelles lois sur les programmes visant les enfants de plus de six ans.

But et objectifs

En 1988, la Direction des services de garde d'enfants du ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) a commandé une étude visant à fournir au ministère des renseignements sur l'ensemble des programmes offerts en vertu d'un permis pour la garde d'enfants d'âge scolaire en Ontario, avant l'élaboration d'une nouvelle loi. Grâce à une analyse des programmes accrédités, cette étude avait pour objet de recueillir des renseignements descriptifs sur les programmes pour enfants d'âge scolaire en général et sur les programmes implantés en milieu scolaire en particulier. Elle devait en outre permettre de cerner les problèmes et préoccupations des prestataires de services en ce qui concerne les services de garde d'enfants d'âge scolaire et de recueillir des renseignements relatifs à l'intégration des enfants de dix à douze ans dans le cadre des programmes offerts en vertu d'un permis.

L'étude visait sept objectifs précis. Six de ces objectifs portaient sur la collecte de données relatives :

- à la structure organisationnelle des programmes pour enfants d'âge scolaire offerts en vertu d'un permis;
- aux services, activités et travaux courants des programmes;
- à la dotation en personnel des programmes, ainsi qu'aux locaux et installations pour ces programmes;
- à l'offre et à la demande de programmes pour les enfants de dix à douze ans; et
- aux relations ou aux liens entre les programmes de garde d'enfants d'âge scolaire offerts en vertu d'un permis et la collectivité en général.

Le septième objectif consistait à établir s'il existe des différences statistiquement importantes, pour ce qui est de l'éventail des caractéristiques, parmi les programmes pour enfants d'âge scolaire.

Présentation du rapport

La présente étude constitue, en Ontario, le premier effort déployé afin de recueillir des renseignements complets sur un secteur des services de garde d'enfants qui a connu une expansion fulgurante, mais sur lequel on possède relativement peu de renseignements. Ce rapport vise à constituer une vaste base de données avant d'élaborer une nouvelle loi. Dans l'ensemble de ce rapport, nous avons utilisé des graphiques et des tableaux afin de communiquer l'information avec concision et de la rendre accessible à un large auditoire.

Ce rapport se divise en dix sections. La présente section constitue une introduction à l'étude. La section 2.0 expose la méthodologie utilisée afin de recueillir des renseignements sur les programmes de services de garde d'enfants d'âge scolaire offerts en vertu d'un permis. La section 3.0 donne un aperçu des programmes implantés à l'heure actuelle. La section 4.0 porte sur la dotation en personnel. La section 5.0 fournit des détails sur les locaux et installations mis à la disposition des programmes. La section 6.0 définit la structure organisationnelle des programmes pour enfants d'âge scolaire. La section 7.0 met en relief la relation entre les programmes pour enfants d'âge scolaire et les écoles et collectivités dans lesquelles ces programmes sont implantés. La section 8.0 expose divers aspects des programmes pour enfants d'âge scolaire implantés en milieu scolaire. La section 9.0 décrit les programmes qui accueillent des enfants de moins de six ans fréquentant la maternelle, ainsi que les enfants à partir de la première année. La section 10.0 porte sur les programmes qui accueillent des enfants de dix à douze ans, en plus d'aborder la question de la demande de services destinés à ce groupe d'âge.

2.0 MÉTHODOLOGIE

Définition du programme pour enfants d'âge scolaire

Pour les besoins de la présente étude, on entend par «programme pour enfants d'âge scolaire» un programme de garde d'enfants qui accueille des enfants de six ans et plus qui fréquentent l'école élémentaire à partir de la première année. Ce programme peut également accueillir les enfants des groupes d'âge inférieur; il doit cependant comprendre des enfants de six ans et plus qui fréquentent l'école. Ce type de programme doit également être implanté dans une garderie, plutôt que dans une résidence privée. Cette définition exclut les enfants qui fréquentent la maternelle et le jardin d'enfants.

Même si l'étude porte essentiellement sur les enfants de six ans et plus, qui fréquentent l'école et qui sont inscrits dans des programmes de garderie offerts en vertu d'un permis, on a également pu recueillir des renseignements sur les services offerts pour les enfants ayant l'âge de fréquenter la maternelle, dans les cas où les programmes accueillaient également les enfants de ce groupe d'âge.

Démarche de l'analyse

Une analyse de l'ensemble des programmes accueillant des enfants d'âge scolaire a été effectuée de mai à août 1989. Tous les superviseurs de programmes pour enfants d'âge scolaire offerts en garderie en vertu d'un permis ont été désignés comme sources d'information pertinentes.

La base de données sur les subventions d'exploitation directes a permis de connaître les noms et adresses des programmes les plus susceptibles d'entrer dans la catégorie des programmes pour enfants d'âge scolaire, selon la définition retenue. Les bureaux de secteur du ministère des Services sociaux et communautaires ont révisé et mis à jour la liste des programmes accueillant, selon l'analyse, des enfants d'âge scolaire, ce qui a donné lieu à une liste totalisant 699 programmes.

Des lettres émanant des bureaux de secteur ont permis de faire connaître aux responsables des programmes pour enfants d'âge scolaire la réalisation de cette étude, avant qu'on leur adresse l'autoquestionnaire par la poste. Pour distribuer les questionnaires, on a fait appel à deux méthodes. Ainsi, on a communiqué avec les administrateurs des organismes offrant plusieurs programmes pour enfants d'âge scolaire, afin de connaître la méthode la mieux adaptée pour la diffusion du questionnaire auprès des superviseurs de garderie; les questionnaires ont ensuite été distribués selon leurs instructions. Dans les cas où le programme pour enfants d'âge scolaire était exploité indépendamment des autres programmes de cette nature, les questionnaires et les enveloppes de retour ont été envoyés directement aux superviseurs. On a communiqué par téléphone avec les destinataires afin de les encourager à remplir et à retourner les questionnaires, de même que pour leur fournir des éclaircissements ou corriger des problèmes particuliers relatifs au questionnaire.

Conception du questionnaire

Un questionnaire de 24 pages (qu'on peut se procurer auprès de la Direction des services de garde d'enfants du MSSC), comportant essentiellement des questions objectives, a été mis au point de pair avec le personnel du MSSC et une équipe de personnes-ressources compétentes dans le domaine de la prestation de services de garde pour enfants d'âge scolaire.

Ce questionnaire comportait des questions visant à recueillir des renseignements factuels de base sur chacun des programmes pour enfants d'âge scolaire, par exemple le nombre et l'âge des enfants accueillis, les services et activités offerts dans le cadre des programmes, les droits d'inscription et les taux d'encadrement. Ce questionnaire comprenait également des sections portant sur l'effectif, les locaux et les installations, les relations entre les programmes et les établissements scolaires d'une part et la collectivité d'autre part, les enfants de dix ans et plus, les services offerts pour les enfants du jardin d'enfants et de la maternelle, de même que sur l'administration et la structure organisationnelle des programmes. Après un présondage auprès de 20 programmes pour enfants d'âge préscolaire, le questionnaire a été remanié et traduit en français.

Réponse au sondage

Parmi les 699 questionnaires diffusés, 551 ont été retournés, soit un taux de réponse de 78,8 %. Les responsables de plusieurs programmes pour enfants d'âge scolaire n'ont pas donné suite au questionnaire parce que leur programme avait cessé ses activités, que des changements importants étaient intervenus au sein de leur effectif ou que des retards administratifs étaient survenus. Une comparaison entre les noms et adresses fournis par le ministère des Services sociaux et communautaires et ceux reproduits sur les questionnaires remplis a permis de constater que les taux de réponse ne variaient pas de plus de 0,7 % dans chaque région administrative du MSSC ou de plus de 2,8 % par secteur ou par type d'exploitant.

3.0 APERÇU DES PROGRAMMES POUR ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Dans le présent rapport, les programmes pour enfants d'âge scolaire ont été regroupés de différentes façons, afin de permettre de comprendre les similitudes et différences parmi les programmes. Quatre regroupements sont essentiellement utilisés, à savoir :

Par établissement : Ce regroupement permet de distinguer les programmes pour enfants d'âge scolaire implantés en milieu scolaire de ceux qui n'y sont pas implantés.

Par population : Les programmes sont regroupés selon la taille de la collectivité où ils sont offerts. On utilise quatre catégories de population, soit moins de 10 000, de 10 000 à 99 999, de 100 000 à 499 999 personnes et le Grand Toronto (deux millions de personnes ou plus).

Par secteur : Cette catégorie désigne les programmes selon le type d'organisme habilité à les exploiter. La catégorie «entreprises commerciales» comprend les programmes offerts en vertu d'un permis détenu par une entreprise commerciale ou un particulier. La catégorie «municipalités» regroupe les programmes exploités par des municipalités ou des bandes indiennes. La catégorie «organismes à but non lucratif», qui comprend toutes les autres catégories de titulaires de permis, est le groupe le plus varié. Cette dernière catégorie englobe les programmes exploités par des organismes qui offrent parfois des programmes à plusieurs endroits ou des programmes exploités dans un seul et même endroit et assurés par de petits organismes de garde d'enfants.

Par région du MSSC : Il s'agit de la division administrative régionale dans le cadre de laquelle les programmes sont accrédités au sein du ministère des Services sociaux et communautaires. La région du Centre comprend les bureaux de secteur du Grand Toronto, de Mississauga et de Barrie. La région du Nord comprend les bureaux de secteur de Thunder Bay, Sudbury et North Bay. La région du Sud-Est comprend les bureaux de secteur d'Ottawa, de Kingston et de Peterborough. La région du Sud-Ouest comprend les bureaux de secteur de Hamilton, Windsor, London et Waterloo.

Le graphique 3.1 indique le nombre et la part des programmes au sein de chacun de ces groupes, à titre de référence pour discussions ultérieures.

Graphique 3.1

Nombre de programmes pour enfants d'âge scolaire

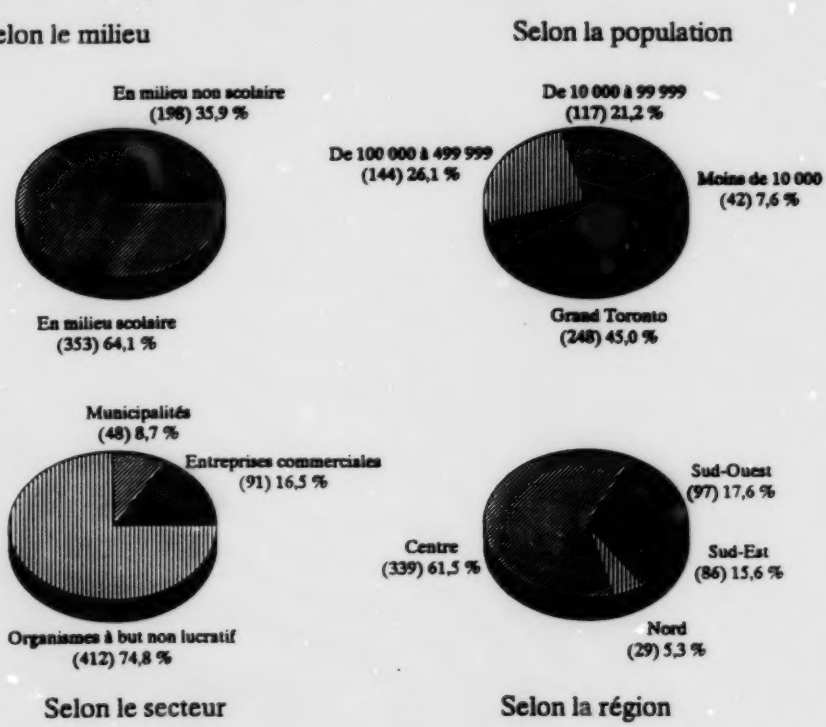

Nombre de réponses : 551
Réponses manquantes : 0

Comme l'indique le graphique 3.1 ci-dessus, la plupart des programmes pour enfants d'âge scolaire (64,1 %) sont implantés en milieu scolaire et la plupart de ces programmes (74,8 %) sont exploités par des organismes à but non lucratif. Le nombre de programmes offerts dans la région du Grand Toronto, qui compte une population supérieure à deux millions de personnes, est plus important que le nombre de programmes de chacun des groupes de centres urbains de moindre envergure. Par conséquent, la région du Centre, qui comprend le Grand Toronto, regroupe la population la plus vaste et représente près des deux tiers des programmes pour enfants d'âge scolaire dans le cadre de l'étude, même s'il s'agit, par sa superficie, de la région la moins vaste.

Il convient de noter d'autres variations dans la répartition des programmes pour enfants d'âge scolaire. Ainsi, la quasi-totalité des programmes pour enfants d'âge scolaire (90,7 %) ne poursuivent pas de but lucratif, alors que moins de la moitié (46,5 %) des programmes implantés en milieu non scolaire sont du même type. La région du Nord compte une plus forte proportion de programmes municipaux (31 %) que les autres régions, alors que le Sud-Est et le Sud-Ouest comptent des

proportions plus importantes de programmes à but non lucratif (soit respectivement 82,6 % et 84,5 %) que les régions du Centre et du Nord.

Parmi les programmes à but non lucratif, 45,4 % sont exploités par des organismes. Les agglomérations de moins de 10 000 personnes comptent la plus forte proportion de programmes municipaux (26,2 %), tandis que les agglomérations dont la population est comprise entre 10 000 et 99 999 personnes comprennent la plus forte proportion de programmes à but non lucratif (82,1 %).

Dans 26,3 % des cas, on ne sait pas depuis combien de temps les programmes pour enfants d'âge scolaire offerts au moment du sondage existaient. Cependant, même si l'on tient compte de ce taux de non-réponse élevé, le tableau 3.1 indique que le nombre de programmes pour enfants d'âge scolaire a connu, au cours des cinq dernières années, une augmentation considérable, en progressant de 300 % de 1985 à 1989, par rapport aux cinq années antérieures.

Tableau 3.1 : Nombre d'années d'existence des programmes pour enfants d'âge scolaire

Nombre d'années d'existence	Nombre de programmes exploités actuellement	Pourcentage de programmes exploités actuellement
20 ans et plus	8	2,0 %
De 10 à 19 ans	58	14,3 %
De 5 à 9 ans	67	16,5 %
Moins de 5 ans	272	67,2 %

Nombre de réponses : 405
Réponses manquantes : 146

ENFANTS INSCRITS À DES PROGRAMMES POUR ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

En date du 1er mai 1989, plus de 14 000 enfants étaient inscrits à des programmes pour enfants d'âge scolaire en Ontario. Le graphique 3.2 fait état du nombre et de la proportion d'enfants inscrits par établissement, population, secteur et région. Ce graphique repose sur des renseignements provenant de 548 programmes accueillant au total 11 039 enfants.

Graphique 3.2

Nombre total d'enfants inscrits à des programmes pour enfants d'âge scolaire

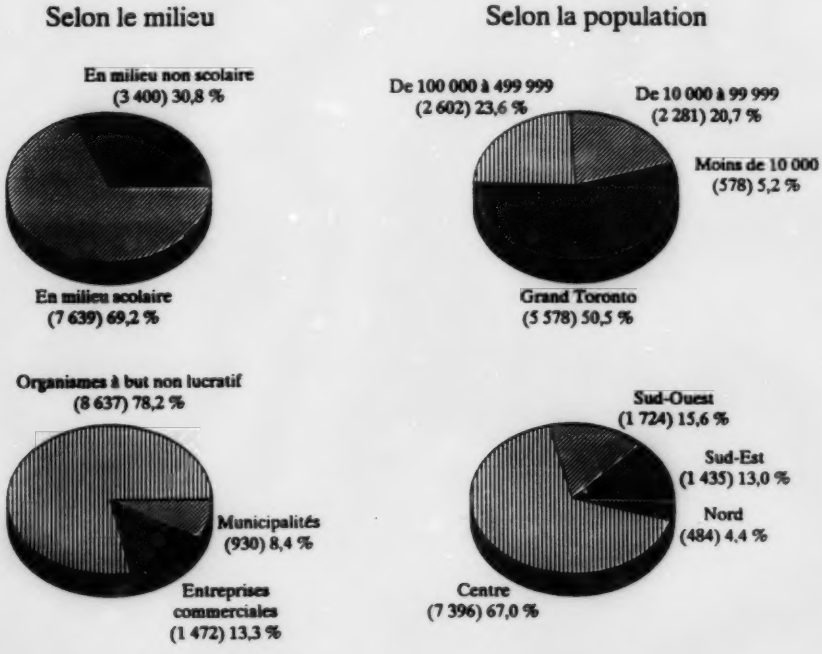

Nombre de réponses : 548
Réponses manquantes : 3

Une comparaison de la répartition des programmes et des enfants nous apprend qu'alors que 64 % des programmes sont implantés en milieu scolaire, 69,2 % des enfants inscrits participent à des programmes en milieu scolaire. De même, alors que 74,8 % des programmes sont à but non lucratif, 78,2 % des enfants inscrits participent à des programmes à but non lucratif et même si la région du Centre comprend 61,5 % des programmes pour enfants d'âge scolaire, cette région regroupe 67 % des enfants inscrits. Ces différences attirent l'attention sur les variations dans

l'importance des programmes pour enfants d'âge scolaire, conformément à l'exposé reproduit ci-dessous.

Importance des programmes pour enfants d'âge scolaire

En moyenne, 20 enfants sont inscrits par programme; le nombre déclaré le plus souvent (le mode) d'enfants par programme s'établit à 15. Le nombre moyen d'enfants par programme est significativement[1] différent à Toronto (22,5 d'enfants par programme) par rapport aux agglomérations de moindre importance (13,8 enfants par programme).

Dans les programmes à but non lucratif, le nombre d'enfants s'établit en moyenne à 21,2, ce qui est considérablement différent du nombre moyen d'enfants inscrits à des programmes offerts par des entreprises commerciales, soit 16,4. De même, l'importance moyenne des programmes en milieu scolaire (21,8 enfants) est considérablement différente de l'importance moyenne des programmes en milieu non scolaire (17,3 enfants).

Le tableau 3.2 indique les différentes catégories de programmes en fonction de leur importance ainsi que le nombre de programmes et d'enfants au sein de chaque catégorie :

Tableau 3.2 : Programmes pour enfants d'âge scolaire et enfants inscrits selon l'importance des programmes

Importance des programmes	Pourcentage/nombre de programmes	Pourcentage/nombre d'enfants
15 enfants ou moins	40,5 % (222)	21,7 % (2 397)
16 à 30 enfants	47,3 % (259)	52,8 % (5 834)
31 à 45 enfants	8,8 % (48)	16,0 % (1 764)
46 à 60 enfants	3,1 % (17)	8,0 % (879)
61 à 75 enfants	0,2 % (1)	0,6 % (65)
76 à 90 enfants	---	---
91 à 105 enfants	0,2 % (1)	0,9 % (100)

Nombre de réponses : 548
Réponses manquantes : 3

Nombre d'enfants : 11 039

---

[1] Dans l'ensemble du présent rapport, les écarts sont jugés significatifs dans les seuls cas où leur probabilité s'établit à 0,050 ou moins. Pour les données par catégorie intertableaux, l'importance est sondée à l'aide de la méthode du K carré. Pour les données sur les intervalles, l'analyse de l'écart à un facteur et le ratio F sont utilisés pour sonder le caractère significatif des écarts.

Alors que les programmes les moins importants (15 enfants ou moins) représentent 40,5 % de l'ensemble des programmes, ils englobent 21,7 % des enfants. La plupart des enfants (52,8 %) sont inscrits à des programmes de 16 à 30 enfants. Seulement 12,2 % des programmes comptent plus de 30 enfants; ces programmes accueillent 25,4 % des enfants.

Près de la moitié (46,4 %) des 372 programmes accueillant des enfants du groupe d'âge inférieur ainsi que des enfants de 6 à 12 ans comptent 15 enfants d'âge scolaire ou moins. Par comparaison, 28,2 % des 179 programmes qui n'accueillent que des enfants de 6 à 12 ans comptent 15 enfants ou moins. La majorité (58,2 %) des programmes qui n'accueillent que des enfants de 6 à 12 ans comptent de 16 à 30 enfants.

Parmi les 551 programmes qui ont donné suite au sondage, seulement 482 ont été en mesure de fournir une ventilation des enfants inscrits par groupe d'âge. Le graphique 3.3 fait état de la répartition par groupe d'âge de 9 550 des 11 039 enfants inscrits à des programmes pour enfants d'âge scolaire qui ont donné suite au sondage.

Graphique 3.3

Nombre d'enfants inscrits à des programmes pour enfants d'âge scolaire, par groupe d'âge

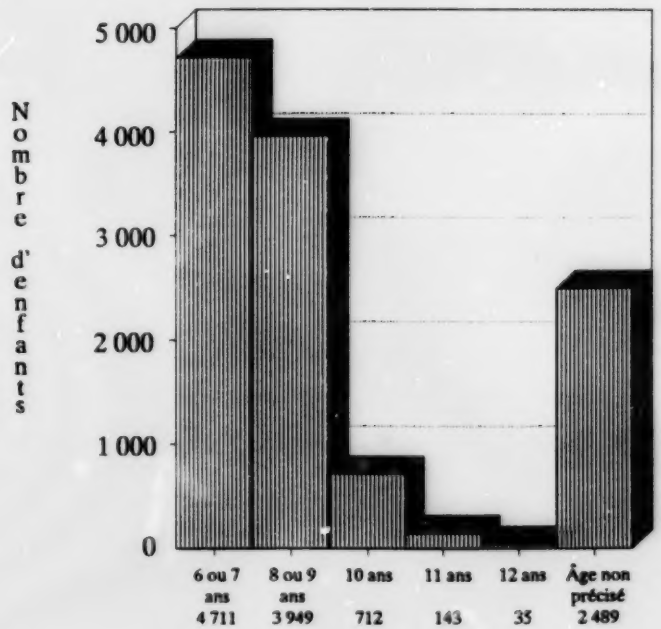

Nombre de réponses : 551
Réponses manquantes : 0 (voir «Âge non précisé»)

Parmi les programmes qui ont donné suite au sondage, 49,3 % des enfants inscrits aux programmes pour enfants d'âge scolaire sont âgés de six ou sept ans. Les enfants de huit et neuf ans représentent 41,4 % des enfants inscrits à des programmes pour enfants d'âge scolaire. Les enfants de dix ans représentent 7,5 % de l'ensemble des enfants, alors que les 11 et 12 ans en représentent 1,8 %.

Inscriptions à temps plein et à temps partiel

Le nombre d'enfants inscrits à raison de cinq jours par semaine (soit à temps plein) et le nombre d'enfants inscrits à moins de cinq jours par semaine (soit à temps partiel) n'ont pu être fournis par les responsables de 55 programmes. Par conséquent, il n'est pas possible de calculer des totaux et des proportions exacts. Il n'en demeure pas moins que les graphiques suivants (graphiques 3.4 et 3.5) permettent d'établir une comparaison prudente entre le nombre d'enfants inscrits à raison de cinq jours par semaine et ceux inscrits à raison de moins de cinq jours par semaine, par secteur et par région.

Graphique 3.4

Inscriptions à plein temps et à temps partiel à des programmes pour enfants d'âge scolaire, par région

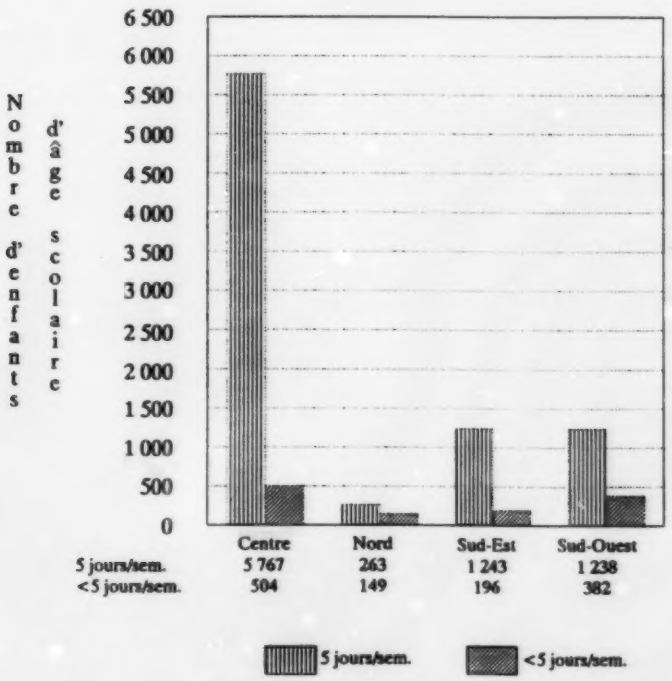

Nombre de réponses : 496
Réponses manquantes : 55

Graphique 3.5

Inscriptions à plein temps et à temps partiel à des programmes pour enfants d'âge scolaire, par secteur

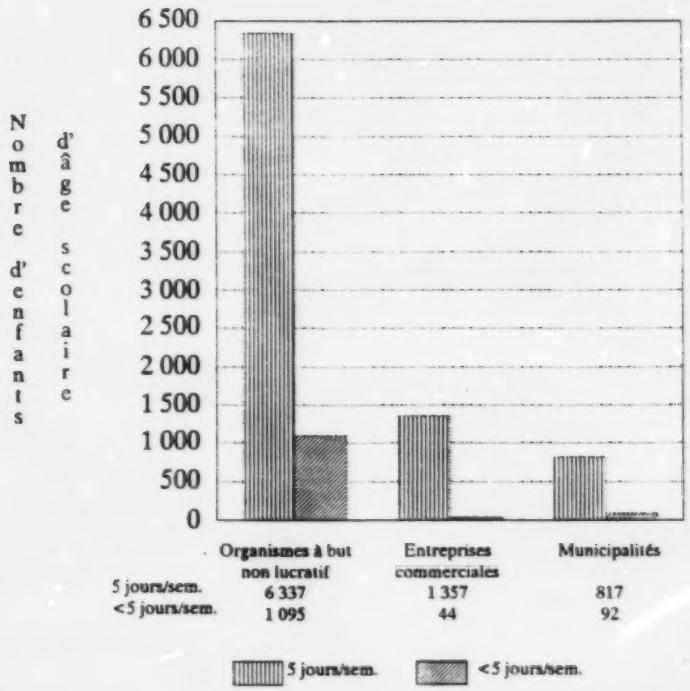

Nombre de réponses : 496
Réponses manquantes : 55

Essentiellement, des enfants inscrits à des programmes pour enfants d'âge scolaire le sont à plein temps, soit à raison de cinq jours par semaine. Presque tous les enfants inscrits à des programmes offerts par des entreprises commerciales (96,9 %) le sont à raison de cinq jours par semaine, tout comme les enfants inscrits à des programmes à but non lucratif (83,5 %) et à des programmes offerts par les municipalités (89,9 %). Si l'on examine les régions de la province, la région du Nord semble compter la plus faible part d'enfants (63,8 %) inscrits à raison de cinq jours par semaine et la région du Centre compte la plus forte proportion de ces enfants (92 %).

Souplesse dans le nombre de services

Même si un programme pour enfants d'âge scolaire offre parfois un éventail complet de services, les familles ne s'abonnent parfois qu'à certains de ces services ou préfèrent inscrire leurs enfants en garderie pour une durée inférieure à cinq jours par semaine. Le tableau 3.3 fait état du nombre et de la proportion de programmes pour enfants d'âge scolaire qui offrent aux familles qui acquittent des droits une certaine marge de manoeuvre pour ce qui est du nombre de services et de jours de garderie auxquels on peut s'abonner.

Tableau 3.3 : Programmes pour enfants d'âge scolaire offrant une souplesse pour ce qui est du nombre de services et de jours de garderie offert aux parents acquittant des droits

	Nombre de programmes	Pourcentage de programmes
Permettant aux familles de s'inscrire à certains des services offerts	371	68,1 %
Permettant aux familles d'inscrire leurs enfants à raison de moins de cinq jours par semaine	352	64,6 %
Permettant aux familles de s'inscrire à certains services et à moins de cinq jours par semaine	317	58,2 %

Nombre de réponses : 545
Réponses manquantes : 6

Les responsables de 58 % de l'ensemble des programmes pour enfants d'âge scolaire font savoir qu'ils offrent aux parents qui acquittent des droits une certaine souplesse pour ce qui est du type de services et du nombre de jours auxquels ils peuvent inscrire leurs enfants. Les parents qui reçoivent des subventions ont parfois moins de souplesse à cet égard; en effet, la nature des services et le nombre de jours auxquels ces parents peuvent inscrire leurs enfants sont parfois fixés par la municipalité dans le cadre de la convention de subvention correspondante. Il est intéressant de faire observer que même si les responsables de plus de la moitié des programmes pour enfants d'âge scolaire déclarent que les familles qui acquittent des droits bénéficient d'une grande souplesse, les chiffres relatifs aux inscriptions révèlent que 87,4 % des enfants sont inscrits à temps plein.

PROGRAMMES POUR ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE ACCUEILLANT DES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

La disponibilité des services offerts aux enfants ayant des besoins particuliers représente une préoccupation importante en Ontario. Au total, les responsables de 303 programmes pour enfants d'âge scolaire (53,3 %) déclarent accueillir des enfants ayant des besoins qui découlent d'un état physique, comportemental ou développemental diagnostiqué. On n'a pas demandé l'origine de ce diagnostic et les programmes peuvent regrouper les enfants ayant été diagnostiqués officiellement par des praticiens de la médecine, de la psychologie ou de la psychiatrie, aussi bien que des enfants «diagnostiqués» par des enseignants et par le personnel des programmes. Le tableau 3.4 présente le nombre de programmes qui accueillent des enfants ayant des besoins particuliers.

Tableau 3.4 : Programmes pour enfants d'âge scolaire accueillant des enfants ayant différents besoins particuliers

État	Nombre de programmes	Pourcentage de programmes
Handicap visuel	70	12,8 %
Handicap auditif	50	9,1 %
Restriction de la mobilité	46	8,3 %
Handicap phonétique	88	16,0 %
Retard d'adaptation	157	28,5 %
Problèmes de comportement	221	40,1 %

Nombre de réponses : 548
Réponses manquantes : 3

Les responsables de plus du quart des programmes (157) ont déclaré qu'ils accueillent des enfants souffrant de retards d'adaptation diagnostiqués et 40,1 % affirment accueillir des enfants ayant des problèmes de comportement. Même s'il convient de se rappeler la mise en garde en ce qui concerne l'origine du diagnostic, une proportion considérable de programmes pour enfants d'âge scolaire accueille des enfants ayant des retards d'adaptation et (ou) des problèmes de comportement.

Parmi les 303 programmes qui avaient, selon les réponses fournies par le ou la responsable, inscrit des enfants ayant des besoins particuliers, 261 ont précisé le nombre de ces enfants, pour un total de 611 enfants. Les 611 enfants représentent 5,5 % des 11 039 enfants inscrits dans des programmes pour enfants d'âge scolaire offerts en vertu d'un permis et qui ont donné suite au sondage.

L'intégration d'enfants ayant des besoins particuliers dans le cadre de programmes de garde d'enfants offerts en vertu d'un permis est un domaine qui suscite beaucoup de discussions et d'intérêt dans ce secteur d'activité. Le graphique 3.6 regroupe les programmes en fonction du nombre d'enfants ayant des besoins particuliers, en plus de fournir le nombre d'enfants accueillis dans ces programmes.

Même si, à l'heure actuelle, les deux tiers des programmes (66,3 %) accueillant des enfants ayant des besoins particuliers comptent un ou deux enfants, les programmes de trois enfants ou plus accueillent la majorité (60,4 %) de ces enfants.

Graphique 3.6

Nombre de programmes pour enfants d'âge scolaire et nombre d'enfants ayant des besoins particuliers

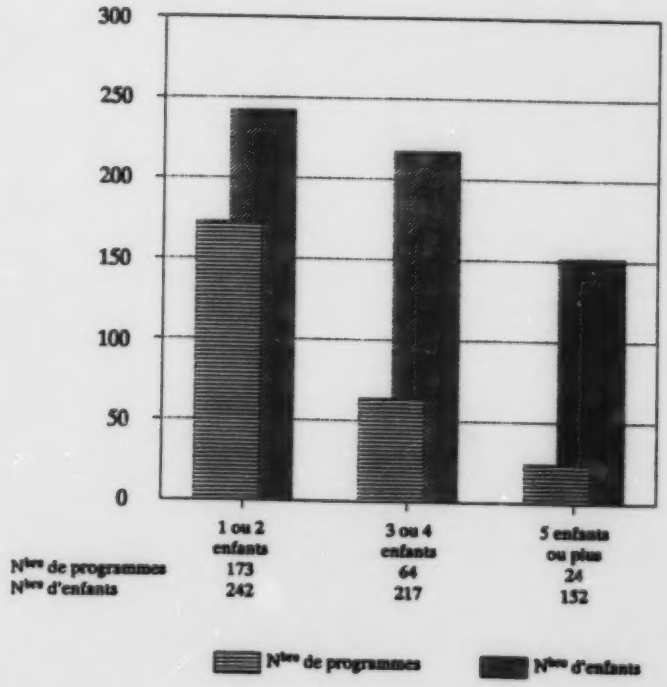

Nombre de réponses : 261
Réponses manquantes : 31

LANGUES PARLÉES DANS LES PROGRAMMES POUR ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Étant donné le caractère de plus en plus multiculturel de l'Ontario et la reconnaissance du français comme langue officielle au sein de la province, une question du sondage portait sur les langues parlées entre les enfants et les membres du personnel dans le cadre des programmes. Dans plus des trois quarts (77,5 %) des programmes pour enfants d'âge scolaire, l'anglais est la seule langue parlée entre les enfants et les membres du personnel. Selon les responsables de huit programmes

(1,5 %), le français est la seule langue parlée dans ces programmes. Dans les autres programmes (21 %), l'anglais et (ou) le français, ainsi que d'autres langues, sont utilisés entre les enfants et les membres du personnel. À part l'anglais ou le français, la langue la plus répandue dans les programmes est l'italien, suivi du chinois.

Le français et l'anglais sont utilisés dans 13,1 % des programmes pour enfants d'âge scolaire.

SERVICES OFFERTS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES POUR ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

On peut regrouper les programmes pour enfants d'âge scolaire en trois catégories, selon l'ensemble des services qu'ils assurent chaque jour, à savoir :

- garderie avant et après l'école et pendant la pause-repas;
- garderie avant et après l'école; et
- garderie après l'école seulement.

La quasi-totalité des programmes pour enfants d'âge scolaire (544 programmes sur 551) appartiennent à l'une de ces catégories, comme l'indique le graphique 3.7. La plupart des programmes (51,5 %) offrent des services de garderie avant et après l'école, et 44,1 % ajoutent à ces services la garderie pendant la pause-repas.

Graphique 3.7

Principaux services offerts dans le cadre des programmes pour enfants d'âge scolaire

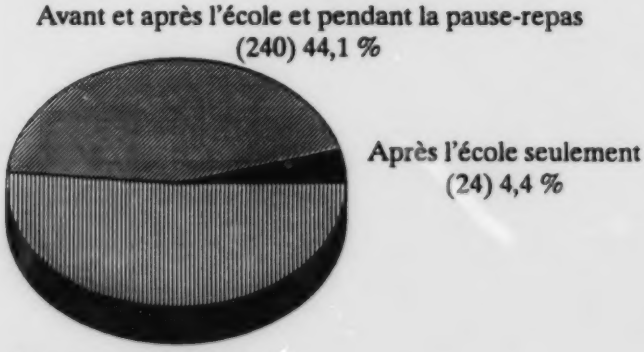

Nombre de réponses : 544
Réponses manquantes : 7

Examinés par secteurs d'activité, les programmes municipaux sont plus susceptibles que d'autres d'offrir des services aux enfants d'âge scolaire pendant la journée scolaire. Les trois quarts des

programmes municipaux (74,5 %) assurent des services de garderie avant et après l'école, de même que pendant la pause repas; la majorité des programmes commerciaux et à but non lucratif (50 % et 55,3 % respectivement) offre des services de garderie avant et après l'école. Selon la taille de la population locale, la plupart des programmes offerts dans le Grand Toronto (63,4 %) assurent des services de garderie avant l'école, pendant la pause-repas et après l'école, tandis que la plupart des programmes (de 60 % à 66,7 %) dans les agglomérations appartenant aux trois catégories inférieures de population n'offrent que des services de garderie avant et après l'école.

Les programmes pour enfants d'âge scolaire offrent parfois différents services, par exemple la garderie pendant la pause-repas et durant les congés, afin de répondre aux besoins des enfants et de leur famille. Le graphique 3.8 fait état du nombre et de la proportion des programmes assurant divers services généralement offerts dans le cadre des programmes pour enfants d'âge scolaire.

Graphique 3.8

Types de services offerts dans le cadre des programmes pour enfants d'âge scolaire

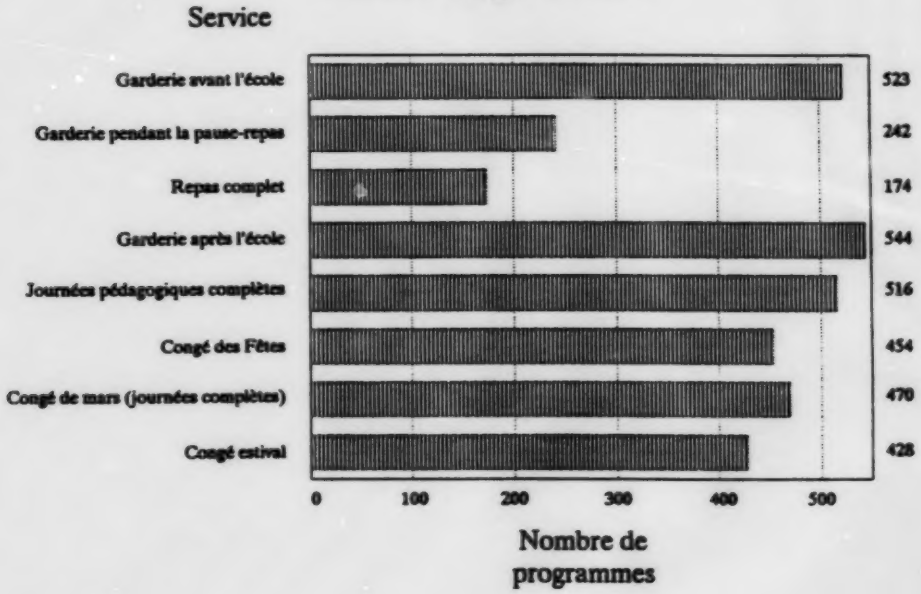

Nombre de réponses : 551
Réponses manquantes : 0

Moins de la moitié (43,9 %) des programmes pour enfants d'âge scolaire assurent des services de garderie pendant la pause-repas et moins du tiers (31,6 %) offrent un repas complet aux enfants inscrits aux programmes pour enfants d'âge scolaire. La proportion des programmes offrant des services pendant la pause-repas peut s'expliquer par la présence de membres du personnel rémunérés par les conseils scolaires pour surveiller les enfants pendant la pause-repas.

Parmi les programmes qui n'accueillent que des enfants de 6 à 12 ans, 39,7 % offrent des services de garderie pendant la pause-repas et 21,8 % offrent un repas complet aux enfants d'âge scolaire. Parmi les programmes qui accueillent des enfants appartenant à un groupe d'âge plus étendu, 46 % offrent des services de garderie pendant la pause-repas et 36,3 % offrent un repas complet. Les programmes n'accueillant que les enfants d'âge scolaire sont moins susceptibles d'offrir un repas complet que les programmes qui accueillent des enfants appartenant à un groupe d'âge plus étendu.

ACTIVITÉS OFFERTES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES POUR ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Les activités offertes dans le cadre de ces programmes devraient témoigner concrètement des convictions et des principes qui sous-tendent les services de garde pour enfants d'âge scolaire. On a demandé aux superviseurs de faire connaître les types d'activités offertes dans les programmes et la fréquence de ces activités. Le graphique 3.9 donne un aperçu des résultats du sondage. Les activités hebdomadaires sont offertes à raison d'au moins une fois par semaine et les activités mensuelles le sont une fois par mois ou tous les deux ou trois mois.

Graphique 3.9

Activités offertes par les programmes pour enfants d'âge scolaire chaque jour, semaine et mois

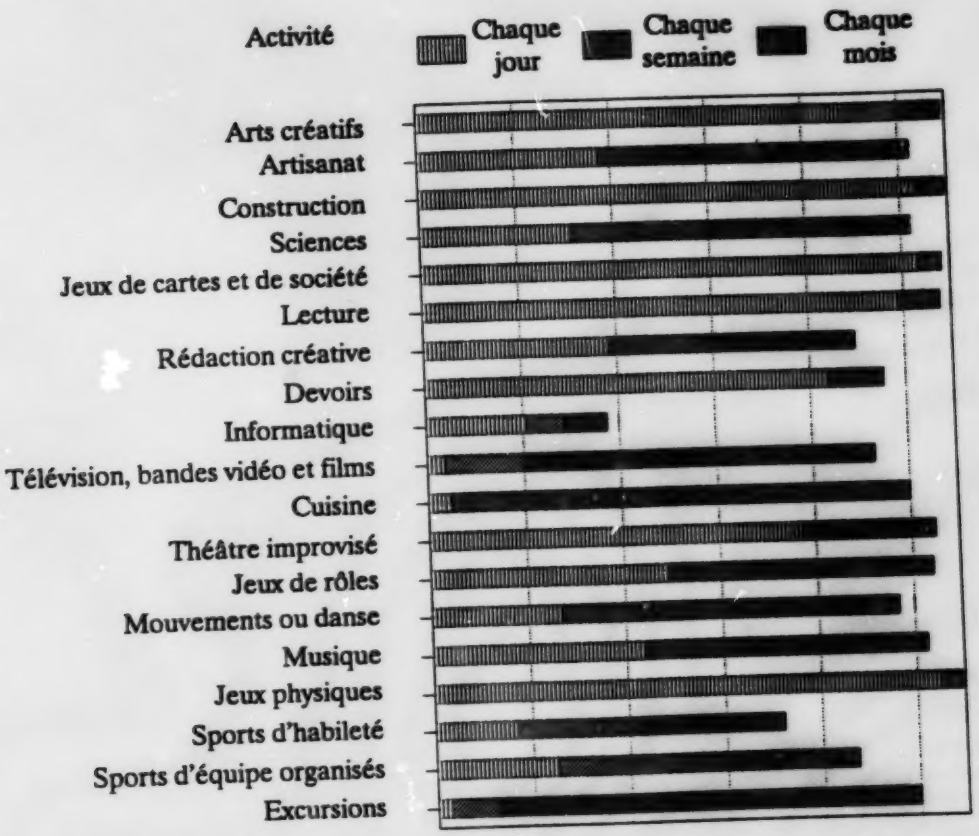

Nombre de réponses : 549
Réponses manquantes : 2

Les trois quarts au moins des programmes offrent chaque jour les activités suivantes :

- arts créatifs, c.-à-d. peinture et dessin (90,5 %);
- construction, c.-à-d. blocs creux, légo, carré de sable (94 %);
- jeux de cartes ou de société, casse-tête (y compris les casse-tête avec jeux de mots) (93,8 %);
- lecture individuelle ou en petits groupes (89,8 %);

- devoirs (76,5 %);
- jeux physiques non structurés, c.-à-d. escalade, course et saut (95,6 %).

Le tiers au moins des programmes offrent les activités hebdomadaires suivantes :

- artisanat, c.-à-d. couture et menuiserie (39,7 %);
- activités et expériences scientifiques (34,1 %);
- cuisine et préparation d'aliments (39,5 %);
- mouvements ou danse (39,7 %);
- appréciation musicale ou solfège (33,7 %);
- sports d'équipe organisés, c.-à-d. base-ball, hockey (sur glace ou en salle), soccer (40,3 %).

Le tiers au moins des programmes offrent les activités suivantes à raison d'au moins une fois par mois :

- visionnement d'émissions de télévision, de bandes vidéo ou de films (43,4 %);
- cuisine et préparation d'aliments (35,2 %);
- excursions (46,4 %).

Dans les deux tiers des programmes (65,2 %), les jeux électroniques ou sur ordinateur ne sont pas offerts. Étant donné que près des deux tiers de l'ensemble des programmes (64 %) sont offerts en milieu scolaire et qu'un nombre grandissant d'écoles disposent de ce matériel, il se peut que les programmes de garderie n'aient pas accès à ces jeux pour leurs activités après l'école.

Le tiers des programmes (33,9 %) n'offrent pas d'activités sportives individuelles et organisées pour le développement des aptitudes, par exemple la natation, les épreuves de piste et de pelouse ou la gymnastique. En outre, le cinquième des programmes (20 %) n'offrent pas de sports d'équipe organisés comme le base-ball, le hockey et le soccer. Après les jeux sur ordinateur ou électroniques, ces deux activités sportives et structurées sont les moins susceptibles d'être offertes dans les programmes pour enfants d'âge scolaire.

On a demandé aux superviseurs de garderie de préciser les six activités privilégiées par les enfants de six et sept ans et les six activités que les huit à dix ans préfèrent le plus. Le graphique 3.10 résume les résultats communiqués par les 494 superviseurs qui ont fait connaître les préférences des enfants de six et sept ans et des 476 superviseurs qui ont déclaré les préférences des huit à dix ans.

Graphique 3.10

Activités privilégiées par les six à sept ans et les huit à dix ans – Évaluation par les superviseurs de garderie

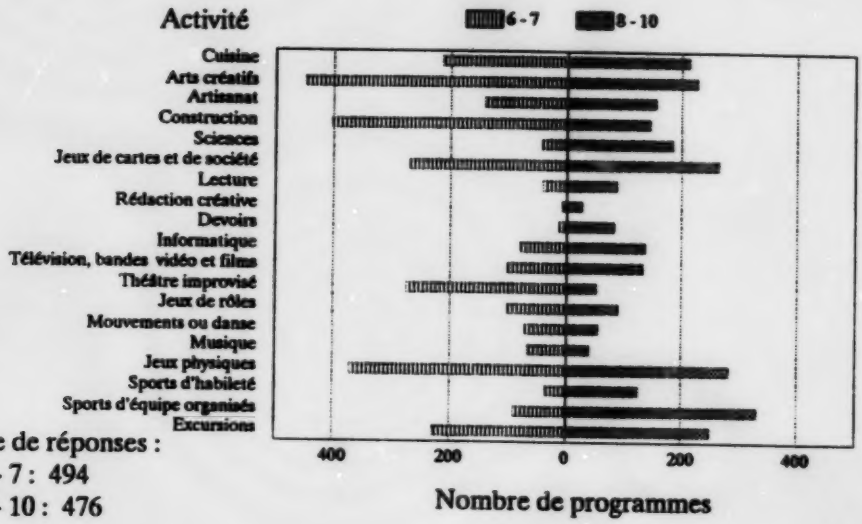

Nombre de réponses :
Âges 6 - 7 : 494
Âges 8 - 10 : 476

Voici, selon les superviseurs de garderie, les six activités privilégiées par les enfants de six et sept ans, selon un ordre décroissant de préférence :

- arts créatifs (90,7 %);
- activités de construction (81,4 %);
- jeux physiques non structurés (75,3 %);
- jeux dramatiques ou jeux costumés non structurés (55,7 %);
- jeux de cartes ou de société et casse-tête (54,7 %);
- sorties éducatives et excursions (46,4 %).

Voici les six activités privilégiées par les enfants de huit à dix ans, selon un ordre décroissant de préférence :

- sports en équipe organisés (69,7 %);
- jeux physiques non structurés (59,9 %);
- jeux de cartes ou de société et casse-tête (55,9 %);
- sorties éducatives et excursions (52,9 %);
- arts créatifs (45,0 %);
- cuisine et préparation d'aliments (45,0 %).

Comme on peut le constater d'après la proportion plus faible de programmes qui prévoient des activités particulières pour les enfants de huit à dix ans, les préférences pour ce qui est des activités semblent faire moins l'unanimité parmi ce groupe d'âge par rapport au groupe des cadets.

Il n'en demeure pas moins que les enfants de huit à dix ans semblent privilégier les activités qui leur permettent de s'adonner à des exercices physiques. Les sports en équipe organisés couronnent la liste des activités de ce groupe, puisque les responsables de 69,7 % des programmes font savoir que les sports en équipe constituent l'activité privilégiée. Cependant, 20 % des programmes n'offrent pas ce type d'activités. Dans de nombreux programmes, le temps limité dont on dispose pour les activités et l'absence d'infrastructures et d'appareils peuvent empêcher la tenue d'activités sportives en équipe organisées.

Les activités complexes ou tournées vers les aptitudes par leur nature peuvent être plus attirantes pour les enfants d'âge scolaire, mais aussi difficiles à offrir. Les superviseurs ont évalué la facilité et la difficulté de certaines catégories d'activité; les résultats de leur évaluation sont présentés dans le graphique 3.11.

Graphique 3.11

Facilité/difficulté à offrir des types d'activités dans les programmes pour enfants d'âge scolaire — Évaluation par les superviseurs de garderie

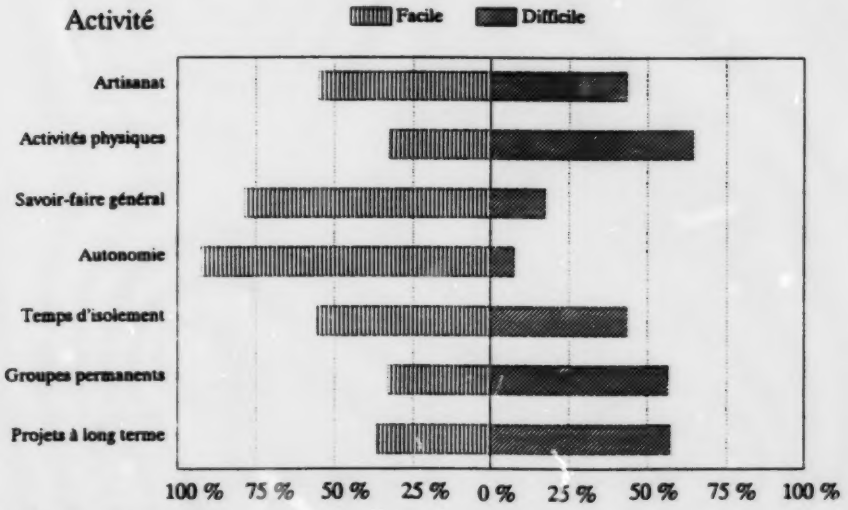

Nombre de réponses : 551
Réponses manquantes : 0

Les responsables de la plupart des programmes (92,4 %) font savoir qu'il est facile d'offrir des activités favorisant l'autonomie. Selon eux, les activités à caractère continu ou à long terme sont plus difficiles à assurer.

Parmi les 330 programmes qui, selon le sondage, n'ont pas l'usage exclusif de locaux, 61,8 % considèrent comme relativement difficile ou très difficile la création de clubs ou de groupes à caractère permanent; 63,9 % de ces programmes considèrent également comme relativement

difficile ou très difficile la création de projets à long terme. À l'opposé, 48,9 % des 221 programmes ayant l'usage exclusif de certains locaux considèrent la création de clubs ou de groupes permanents comme relativement ou très difficile et 47,5 % considèrent l'organisation de projets à long terme comme relativement ou très difficile.

Les activités les plus difficiles à assurer (déclarées comme difficiles par les responsables de 64,6 % des programmes) sont celles qui favorisent le perfectionnement des aptitudes physiques, par exemple la natation et le patinage. Ces activités ne sont pas offertes par le tiers environ des programmes et sont privilégiées, selon le sondage, davantage par les huit à dix ans que par les enfants de six et sept ans. La perception selon laquelle les services de garde pour enfants d'âge scolaire intéressent moins les enfants de neuf et dix ans est largement répandue. La différence entre les activités offertes aux aînés et celles qu'ils préfèrent selon le sondage laisse entendre que cette perception est fondée. La difficulté d'organiser les activités privilégiées laisse entendre que les superviseurs font face à de véritables dilemmes pour rendre les services de garderie intéressants pour les enfants du groupe d'âge supérieur.

REGROUPEMENT DES ENFANTS

Le regroupement des enfants selon leur âge constitue un moyen de satisfaire leurs intérêts variés. À la question de savoir si les enfants sont regroupés selon leur âge dans le cadre des programmes, les responsables de 44 % des programmes ont fait savoir que les enfants d'âge scolaire n'étaient jamais groupés selon leur âge et 22 % ont indiqué qu'ils l'étaient rarement selon l'âge, comme l'indique le graphique ci-après.

Graphique 3.12

Proportion des programmes pour enfants d'âge scolaire regroupant les enfants selon l'âge

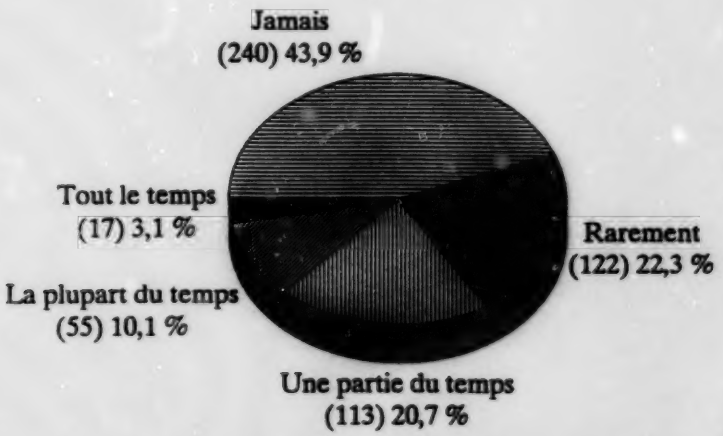

Nombre de réponses : 547
Réponses manquantes : 4

Le tiers des programmes pour enfants d'âge scolaire (33,9 %) regroupent les enfants d'âge scolaire selon l'âge au moins à quelques occasions. Seulement 10,7 % des programmes exploités par les municipalités ou les bandes indiennes regroupent les enfants selon l'âge au moins une partie du temps, tandis qu'environ le tiers des programmes commerciaux et à but non lucratif (35,6 % et 36,1 % respectivement) les regroupent selon l'âge au moins une partie du temps. Un peu moins du tiers des programmes qui ne sont pas implantés en milieu scolaire (29,6 %) regroupent les enfants d'âge scolaire selon l'âge au moins une partie du temps, alors qu'à peine plus du tiers (35,6 %) des programmes implantés en milieu scolaire regroupent les enfants d'âge scolaire selon l'âge au moins une partie du temps. Parmi les programmes qui regroupent les enfants d'âge scolaire selon l'âge, 53 % regroupent les enfants de six et sept ans et 60 % regroupent les enfants de huit ans et plus.

Comme l'indique le graphique 3.13, plus la taille du programme s'accroît, plus la proportion des programmes regroupant les enfants selon l'âge augmente également. Parmi les programmes comptant de un à 15 enfants, 27,1 % les regroupent selon l'âge, comparativement à 35,5 % des programmes comptant de 16 à 30 enfants, 43,7 % des programmes comptant de 31 à 45 enfants et 63,2 % des programmes comptant plus de 45 enfants.

Graphique 3.13

Programmes pour enfants d'âge scolaire regroupant les enfants selon l'âge selon l'importance des programmes

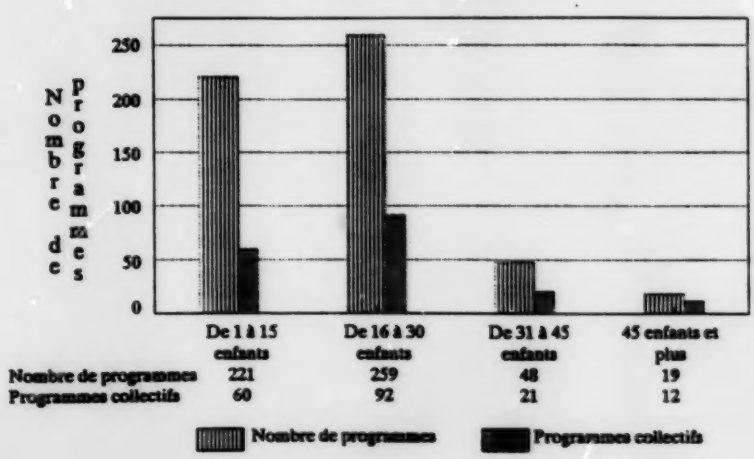

Nombre de réponses : 548
Réponses manquantes : 3

DROITS D'INSCRIPTION

Il est parfois difficile de comparer de façon significative les droits d'inscription aux programmes pour enfants d'âge scolaire, tout comme ceux des programmes de garde d'enfants en général. Les types de services offerts par les programmes ainsi que la souplesse permettant de s'abonner à différentes formules de services peuvent être très variés et difficiles à regrouper selon des catégories uniformes. On a demandé aux responsables des programmes pour enfants d'âge scolaire de faire connaître les droits d'inscription quotidiens à l'ensemble complet de services offerts aux enfants pendant les journées scolaires normales. En d'autres termes, on leur a demandé de préciser le coût total, par jour :

- des services de garderie avant l'école, s'ils étaient offerts; en plus
- des services de garderie pendant la pause-repas, s'ils étaient offerts; en plus
- des services de garderie après l'école.

Les tableaux 3.5, 3.6 et 3.7 indiquent les droits quotidiens moyens d'inscription que comptent les responsables des programmes qui assurent des services de garderie avant et après l'école et pendant la pause-repas, qui offrent des services de garderie avant et après l'école, ou qui assurent ces services après l'école seulement.

En moyenne, les programmes qui offrent des services de garderie avant et après l'école et pendant la pause-repas comptent des droits d'inscription quotidiens moyens de 13,20 dollars, comparativement à une moyenne de 9,30 dollars pour les programmes qui assurent des services de garderie avant et après l'école. La moyenne des droits d'inscription quotidiens aux programmes assurant des services de garderie après l'école seulement s'élève à 6 dollars. Comme on pouvait s'y attendre, les écarts entre les moyennes de droits d'inscription quotidiens pour chacun des trois groupes sont significatifs.

Tableau 3.5 : Droits quotidiens d'inscription aux programmes pour enfants d'âge scolaire assurant des services de garderie avant et après l'école et pendant la pause-repas

Montant	Nombre de programmes	Pourcentage de programmes
0 - 5 dollars	6	2,5 %
6 - 10	50	20,8 %
11 - 15	113	47,1 %
16 - 20	55	22,9 %
Plus de 20	16	6,7 %

Nombre de réponses : 240
Réponses manquantes : 0

Tableau 3.6 : Droits quotidiens d'inscription aux programmes pour enfants d'âge scolaire assurant des services de garderie avant et après l'école

Montant	Nombre de programmes	Pourcentage de programme
0 - 5 dollars	12	54,3 %
6 - 10	203	72,5 %
11 - 15	43	15,4 %
16 - 20	16	5,7 %
Plus de 20	6	2,1 %

Nombre de réponses : 280
Réponses manquantes : 0

Tableau 3.7 : Droits quotidiens d'inscription aux programmes pour enfants d'âge scolaire assurant des services de garderie après l'école seulement

Montant	Nombre de programmes	Pourcentage de programmes
0 - 5 dollars	15	62,5 %
6 - 10	7	29,1 %
11 - 15	0	-
16 - 20	1	4,2 %
Plus de 20	1	4,2 %

Nombre de réponses : 24
Réponses manquantes : 0

Les tableaux 3.8 et 3.9 font état des droits quotidiens d'inscription moyens, du mode et de l'éventail des droits des programmes de garderie avant et après l'école et pendant la pause-repas et des programmes de garderie avant et après l'école, par établissement, population, secteur et région.

Étant donné que 24 programmes seulement offrent des services de garderie après l'école exclusivement, ce groupe de programmes n'a pas été pris en compte dans ces tableaux.

L'examen des droits d'inscription par population révèle que la moyenne des droits quotidiens d'inscription aux programmes offrant des services de garderie avant et après l'école et pendant la pause-repas ainsi qu'avant et après l'école est plus élevée dans la région du Grand Toronto que dans les trois autres groupements de population. Étant donné que le Grand Toronto domine la région du Centre, la moyenne des droits quotidiens d'inscription dans cette dernière région est supérieure à celle des trois autres régions du MSSC.

L'examen des droits par secteur nous apprend que la moyenne des droits quotidiens d'inscription aux services de garderie avant et après l'école et pendant la pause-repas est plus élevée dans les programmes commerciaux que dans les programmes à but non lucratif ou municipaux. La moyenne des droits quotidiens d'inscription pour les services de garderie avant et après l'école est supérieure dans le cadre des programmes commerciaux, par rapport aux programmes à but non lucratif.

La moyenne des droits quotidiens d'inscription aux services de garderie avant et après l'école et pendant la pause-repas, ainsi qu'avant et après l'école, est moins élevée dans les programmes en milieu scolaire que dans les programmes en milieu non scolaire.

Les écarts relevés ci-dessus en ce qui concerne les droits d'inscription par population, secteur et établissement sont statistiquement significatifs.

La moyenne des droits quotidiens d'inscription aux services de garderie avant et après l'école et pendant la pause-repas, dans les programmes qui n'accueillent que des enfants de 6 à 12 ans, s'élève à 12,50 dollars, comparativement à 13,50 dollars pour les programmes qui accueillent un groupe d'âge plus vaste. Les programmes qui n'accueillent que les enfants de 6 à 12 ans prévoient également, en moyenne, des droits quotidiens d'inscription inférieurs pour les services de garderie avant et après l'école, soit 8,90 dollars, au lieu de 9,50 dollars pour les programmes qui accueillent un groupe d'âge plus vaste.

Tableau 3.8 : Droits quotidiens d'inscription aux programmes pour enfants d'âge scolaire assurant des services de garderie avant et après l'école et pendant la pause-repas, par population, secteur, établissement et région

Population	Gamme (dollars)	Moyenne (dollars)	Mode (dollars)
Moins de 10 000	0,00 - 10,80	7,30	- (N = 9)
10 000 - 99 999	3,50 - 17,00	9,80	9,60 (N = 28)
100 000 - 499 999	5,00 - 20,20	10,80	10,20 (N = 47)
Grand Toronto	5,00 - 30,00	14,90	13,50 (N = 155)
Secteur			
Programmes à but non lucratif	3,50 - 27,60	12,10	13,50 (N = 160)
Programmes commerciaux	5,00 - 30,00	16,40	24,00 (N = 44)
Programmes municipaux	0,00 - 16,00	14,00	16,00 (N = 35)
Établissement			
En milieu scolaire	7,50 - 27,60	12,50	13,50 (N = 149)
En milieu non scolaire	0,00 - 30,00	14,30	16,00 (N = 90)
Région			
Centre	5,00 - 30,00	14,60	13,50 (N = 169)
Nord	3,50 - 16,50	9,90	3,50 (N = 8)
Sud-Est	0,00 - 16,00	9,60	9,60 (N = 32)
Sud-Ouest	5,00 - 18,80	10,10	10,20 (N = 30)

Tableau 3.9 : Droits quotidiens d'inscription aux programmes pour enfants d'âge scolaire assurant des services de garderie avant et après l'école, par population, secteur, établissement et région

Population	Gamme (dollars)	Moyenne (dollars)	Mode (dollars)
Moins de 10 000	2,50 - 10,80	7,80	7,50 (N = 24)
10 000 - 99 999	2,50 - 18,00	8,60	8,50 (N = 78)
100 000 - 499 999	1,75 - 21,60	8,70	7,25 (N = 90)
Grand Toronto	6,00 - 22,00	10,80	8,75 (N = 84)
Secteur			
Programmes à but non lucratif	1,75 - 20,00	8,70	8,50 (N = 221)
Programmes commerciaux	6,00 - 22,00	11,70	9,00 (N = 45)
Programmes municipaux	6,75 - 21,60	10,30	9,50 (N = 10)
Établissement			
En milieu scolaire	2,50 - 20,00	8,80	7,25 (N = 181)
En milieu non scolaire	1,75 - 22,00	10,10	6,00 (N = 95)
Région			
Centre	1,75 - 22,00	10,10	8,47 (N = 157)
Nord	2,50 - 18,00	7,40	8,00 (N = 17)
Sud-Est	2,50 - 15,60	8,40	6,00 (N = 45)
Sud-Ouest	4,00 - 21,60	8,10	7,25 (N = 57)

SUBVENTION

Étant donné que la moyenne des droits quotidiens d'inscription s'élève à 13,20 dollars pour les programmes de garderie avant et après l'école et pendant la pause-repas et à 9,30 dollars pour les programmes de garderie avant et après l'école, les subventions jouent un rôle essentiel dans l'accessibilité des services de garde pour enfants d'âge scolaire. La plupart des programmes pour enfants d'âge scolaire (81,2 %) ont conclu, avec des municipalités ou le gouvernement provincial, des conventions assurant le financement des services de garde à l'intention des enfants d'âge

scolaire. Les graphiques 3.14 et 3.15 font état de la proportion et du nombre de programmes visés par ces conventions, par secteur et région.

Graphique 3.14

Programmes pour enfants d'âge scolaire avec conventions de subventions, par secteur

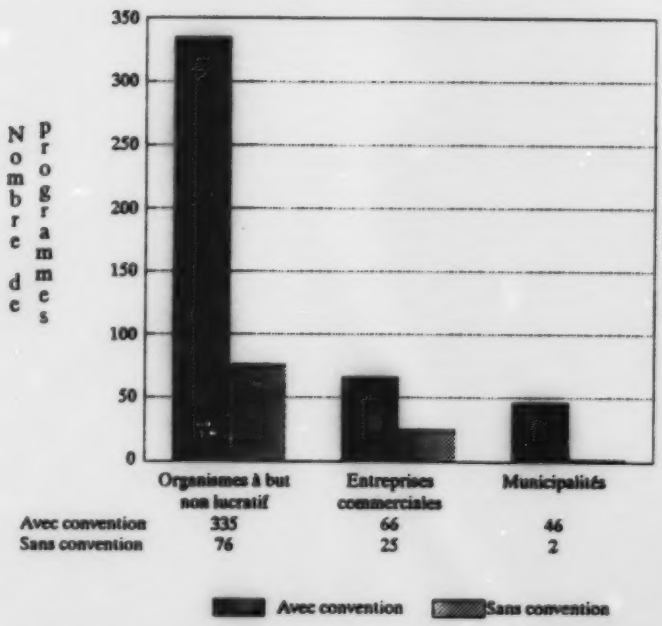

Nombre de réponses : 550
Réponses manquantes : 1

La quasi-totalité (95,8 %) des programmes offerts par les municipalités et les bandes indiennes fait l'objet de conventions de subvention, comparativement à 81,5 % pour les programmes à but non lucratif et à 72,5 % pour les programmes commerciaux.

Dans chaque région du MSSC, sauf le Sud-Ouest, environ 80 % des programmes font l'objet de conventions de subvention. Dans la région du Sud-Ouest, 63,9 % des programmes sont visés par ce type de convention.

Graphique 3.15

Programmes pour enfants d'âge scolaire avec convention de subventions, par région

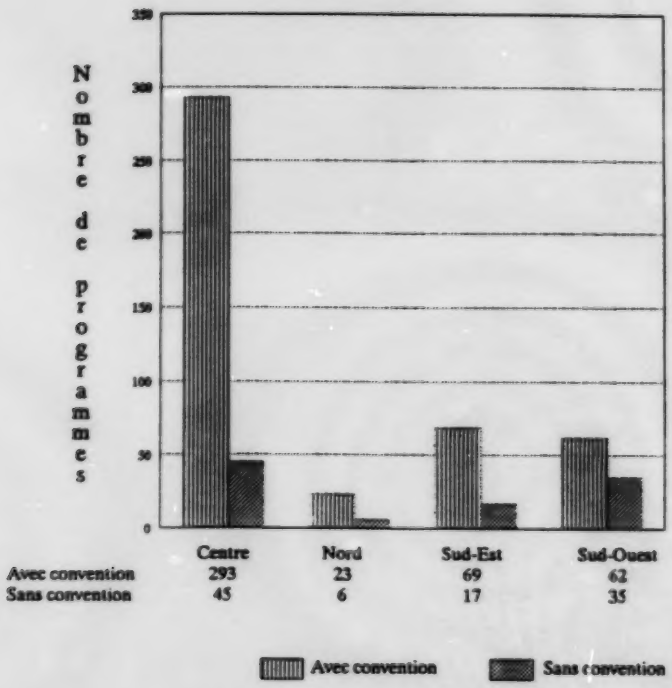

Nombre de réponses : 550
Réponses manquantes : 1

Sur l'ensemble des 10 180 enfants inscrits à des programmes donnant de l'information sur le nombre d'enfants subventionnés dans le cadre de ces programmes, 3 777 enfants (37,1 %) étaient subventionnés.

Les graphiques 3.16, 3.17 et 3.18 indiquent le nombre d'enfants d'âge scolaire, le nombre d'enfants subventionnés et le nombre d'enfants de dix ans et plus recevant des subventions dans le cadre de programmes regroupés par secteur, région et établissement.

Comme on pouvait s'y attendre, 79,8 % des enfants inscrits à des programmes municipaux sont subventionnés, comparativement à 49,2 % des enfants inscrits à des programmes commerciaux et à 26,2 % des enfants inscrits à des programmes à but non lucratif. Le nombre d'enfants subventionnés n'était pas connu dans le cas de 52 programmes, dont 48 représentent des programmes à but non lucratif en milieu non scolaire. Le nombre et la proportion d'enfants subventionnés inscrits à des programmes à but non lucratif et à des programmes en milieu non scolaire sont donc sous-estimés. Néanmoins, il semble que les programmes à but non lucratif comptent la plus faible proportion d'enfants subventionnés. Il semble également que les programmes en milieu scolaire comptent une proportion inférieure (27,8 %) d'enfants subventionnés par rapport aux programmes en milieu non scolaire (48,7 %). Dans les régions du Nord, du Sud-Est et du Sud-Ouest, près du quart des enfants sont subventionnés (28,7 %, 27,7 % et 22,2 % respectivement), alors que plus du tiers (38,6 %) des enfants de la région du Centre sont subventionnés.

Nombre d'enfants, d'enfants subventionnés et d'enfants subventionnés de dix ans et plus, par secteur

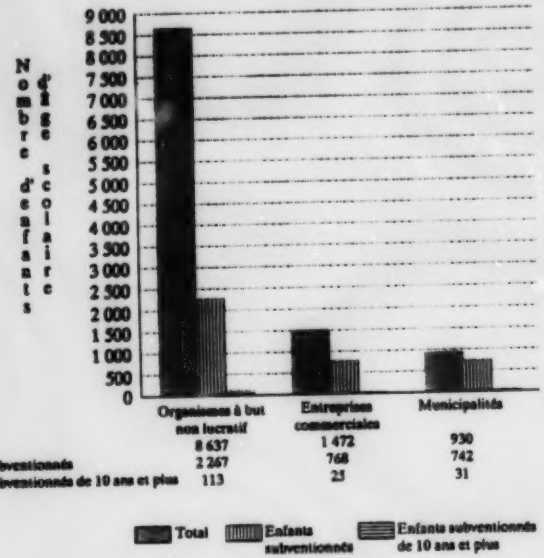

Graphique 3.16

Nombre de réponses - total : 448
Nombre de réponses - enfants subventionnés : 396
Nombre de réponses - enfants subventionnés de 10 ans et plus : 383

Nombre d'enfants, d'enfants subventionnés et d'enfants subventionnés de dix ans et plus, par région

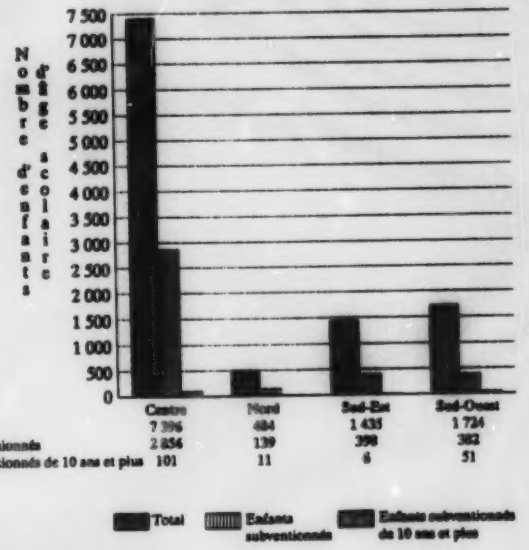

Graphique 3.17

Nombre de réponses - total : 448
Nombre de réponses - enfants subventionnés : 396
Nombre de réponses - enfants subventionnés de 10 ans et plus : 383

Graphique 3.18

Nombre d'enfants, d'enfants subventionnés et d'enfants subventionnés de dix ans et plus, par établissement

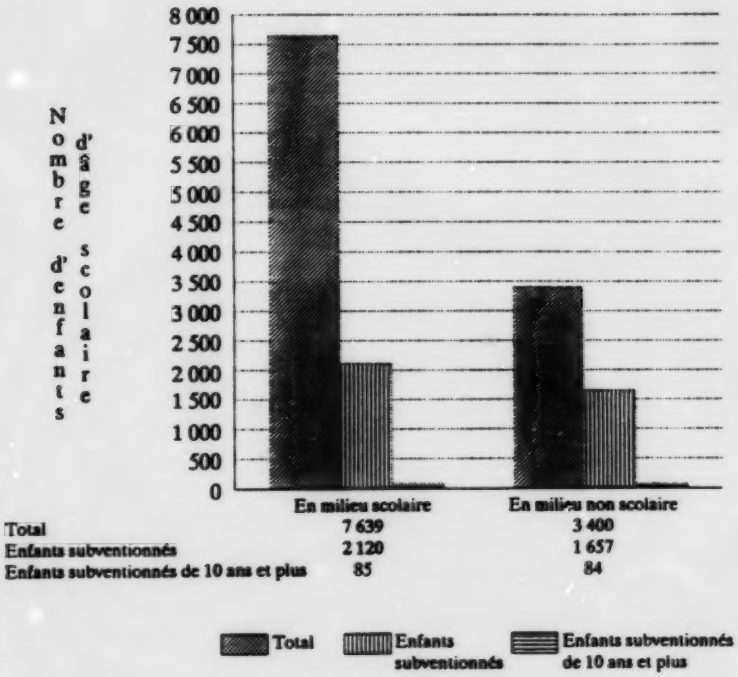

Nombre de réponses - total : 448
Nombre de réponses - enfants subventionnés : 396
Nombre de réponses - enfants subventionnés de 10 ans et plus : 383

Étant donné qu'on envisage d'élaborer une nouvelle loi, la mesure dans laquelle les enfants de dix ans et plus sont subventionnés suscite de plus en plus d'intérêt. Au 1er mai 1989, au moins 169 enfants de dix ans et plus (1,7 % des enfants inscrits aux programmes qui ont donné suite au sondage) étaient subventionnés. Étant donné que 64 programmes n'ont pas fourni de chiffres, le nombre réel d'enfants de dix ans et plus qui sont subventionnés peut être légèrement supérieur.

TAUX D'ENCADREMENT ET TAILLE DES GROUPES

Une question du sondage portait sur le taux d'encadrement au moment où tous les enfants inscrits sont présents. En moyenne, le taux d'encadrement s'établit à 11,1 enfants pour un membre du personnel dans les programmes pour enfants d'âge scolaire; le taux d'encadrement le plus souvent

déclaré (le mode) s'établit à 10 pour 1. Examinés par secteur, les programmes à but non lucratif font état d'un taux d'encadrement moyen de 10,8 pour 1, les programmes commerciaux, d'un taux d'encadrement de 11,3 pour 1, et les programmes municipaux, d'un taux d'encadrement de 12,9 pour 1. Le taux d'encadrement moyen est significativement différent entre les programmes municipaux d'une part et les programmes commerciaux et à but non lucratif d'autre part. Les responsables des programmes commerciaux et municipaux déclarent le plus souvent un taux d'encadrement de 15 pour 1, alors que les programmes à but non lucratif déclarent le plus souvent un taux de 10 pour 1.

Dans la perspective des établissements, il n'existe aucune différence importante entre le taux d'encadrement moyen dans les programmes en milieu scolaire (11 pour 1) et le taux d'encadrement dans les programmes en milieu non scolaire (11,2 pour 1). Le taux modal pour les programmes en milieu scolaire s'établit à dix enfants pour un membre du personnel, comparativement au taux modal de 15 pour 1 dans les programmes en milieu non scolaire.

On a demandé aux superviseurs de garderie leur avis sur le taux actuel de 15 enfants pour un membre du personnel, sous réserve d'un plafond de 30 enfants par groupe. On a également demandé aux superviseurs s'ils étaient d'avis que le taux favorisait la sécurité de la surveillance des jeux en plein air, la souplesse pour les membres du personnel et d'autres aspects du programme. Le tableau qui suit présente le nombre et la proportion de superviseurs qui ont fait savoir que le taux actuel favorise chaque aspect énuméré pour le programme. Les superviseurs sont regroupés par secteur de programme.

Tableau 3.10 : Superviseurs de garderie des programmes pour enfants d'âge scolaire qui font savoir que le taux d'encadrement de 15 pour 1 permet de couvrir les différents aspects des programmes, par secteur

		Programmes		
	Total	à but non lucratif	commerciaux	municipaux
Sécurité de la surveillance à l'intérieur	76,6 % (422)	75,5 % (311)	87,9 % (80)	64,6 % (31)
Sécurité de la surveillance pour les jeux en plein air	58,8 % (324)	56,8 % (234)	75,8 % (69)	43,8 % (21)
Variété suffisante des activités offertes aux enfants	66,4 % (366)	64,8 % (267)	80,2 % (73)	54,2 % (26)
Personnel attentif aux besoins individuels des enfants	47,9 % (264)	45,6 % (188)	63,7 % (58)	37,5 % (18)
Choix suffisant d'activités quotidiennes pour les enfants	69,9 % (385)	68,2 % (281)	82,4 % (75)	60,4 % (29)
Souplesse offerte aux membres du personnel dans l'élaboration et la mise en oeuvre du programme	55,2 % (304)	51,9 % (214)	78,0 % (71)	39,6 % (19)

Nombre de réponses : 551
Réponses manquantes : 0

Les superviseurs des programmes commerciaux sont généralement les plus susceptibles de penser que le taux d'encadrement actuel de 15 pour 1 favorise chacun des aspects énumérés pour les programmes. Les superviseurs des programmes offerts par les municipalités ou les bandes indiennes sont généralement les moins susceptibles de croire que ce taux d'encadrement favorise chacun des aspects retenus pour le programme. Cet écart est statistiquement significatif pour chacun des aspects retenus. Il est également utile de mentionner que, quel que soit le secteur, les superviseurs de garderie sont les moins susceptibles de penser que le taux d'encadrement permet aux membres du personnel d'être attentifs aux besoins individuels des enfants. Quel que soit le secteur également, une majorité de superviseurs est d'avis que le taux actuel d'encadrement ne favorise pas la sécurité de la surveillance des activités à l'intérieur et des jeux en plein air, une variété suffisante des activités offertes et un choix suffisant d'activités quotidiennes offertes aux enfants.

4.0 DOTATION EN PERSONNEL DES PROGRAMMES POUR ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Le recrutement et la conservation d'un personnel qualifié constituent une difficulté pour les programmes de garde d'enfants en général et pour les programmes pour enfants d'âge scolaire en particulier, étant donné que la nature des services de garde pour enfants d'âge scolaire donne souvent lieu à des conditions de travail qui sont considérées comme peu intéressantes. On a posé aux superviseurs une série de questions factuelles sur l'effectif, les compétences et l'expérience du personnel et les perspectives de perfectionnement professionnel. On leur a également soumis des questions pour leur demander leur avis sur la pertinence des différentes compétences et sur la gravité des problèmes de recrutement et de conservation du personnel.

Selon les réponses des superviseurs, 1 347 salariés travaillent dans le cadre de 536 programmes pour enfants d'âge scolaire en Ontario. Parmi ces 536 programmes, l'effectif par programme varie de une à dix personnes, pour une moyenne de 2,5 membres du personnel. Le plus souvent, les réponses font état de deux membres du personnel par programme. Le graphique 4.1 présente le nombre de membres du personnel qui travaillent normalement à raison de 35 heures par semaine ou plus et le nombre de membres du personnel qui travaillent moins longtemps. Étant donné que les responsables de 35 programmes n'ont pas fourni la répartition de l'effectif selon le nombre d'heures de travail par semaine, ce graphique repose sur un effectif de 1 312 personnes dans le cadre de 501 programmes.

Graphique 4.1

Effectif selon le nombre d'heures de travail

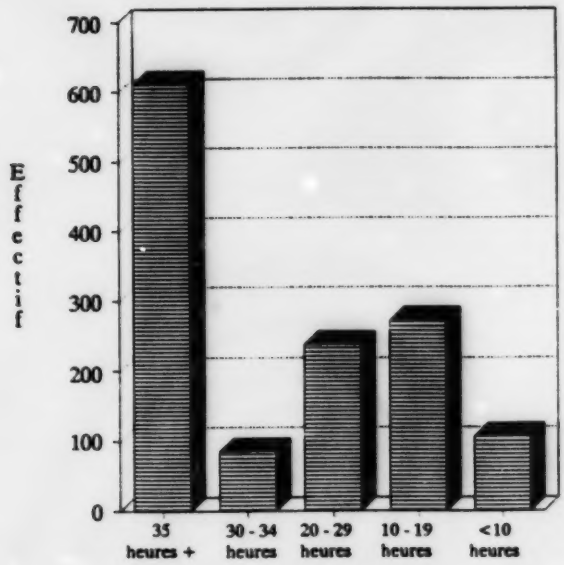

	35 heures +	30 - 34 heures	20 - 29 heures	10 - 19 heures	<10 heures
Effectif	o11	85	238	272	106

Nombre de réponses : 501
Réponses manquantes : 50

Dans les programmes pour enfants d'âge scolaire, à peine plus de la moitié de l'effectif (53,1 %) travaille selon un horaire que l'on pourrait généralement considérer comme à temps plein, soit 30 heures ou plus par semaine. De plus, 29 % des membres du personnel travaillent normalement moins de 20 heures par semaine, ce qui reviendrait à quatre heures ou moins par jour ouvrable.

Personnel à temps plein et à temps partiel

Le graphique 4.2 indique l'effectif travaillant à plein temps et à temps partiel dans les programmes pour enfants d'âge scolaire, par secteur. Les membres du personnel qui travaillent normalement

30 heures ou plus par semaine sont classés dans la catégorie du travail à temps plein et ceux qui travaillent normalement moins de 30 heures par semaine sont réputés travailler à temps partiel. À nouveau, l'effectif dont il est fait état dans ce graphique ne totalise pas 1 347 personnes, étant donné que les responsables de certains programmes n'ont pu fournir toutes les données pertinentes.

Graphique 4.2

Effectif travaillant à temps plein/partiel, par secteur

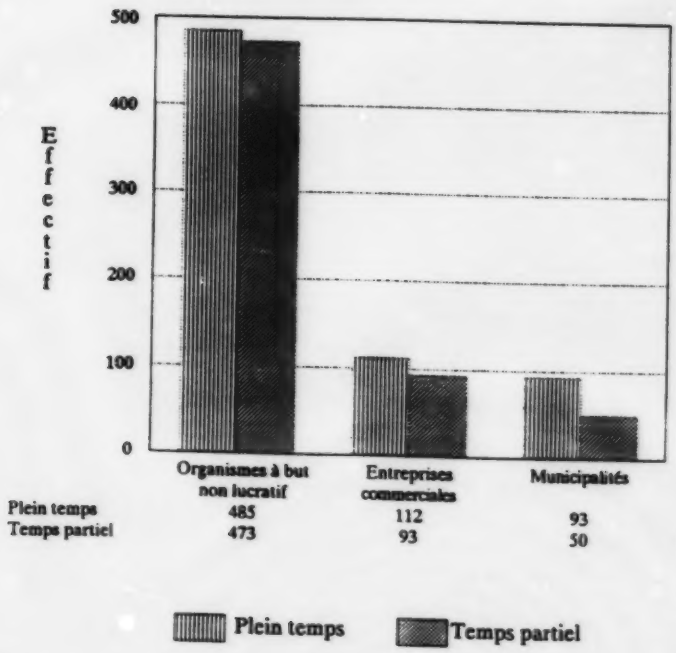

Nombre de réponses : 501
Réponses manquantes : 50

La plus grande proportion de l'effectif qui travaille à plein temps dans le cadre des programmes municipaux ressort immédiatement; en effet, 65 % de l'effectif affecté à des programmes municipaux travaillent à plein temps, contre 50,6 % pour les programmes à but non lucratif et 54,6 % pour les programmes commerciaux. Ces différences sont significatives sur le plan statistique. Le personnel des programmes municipaux est plus susceptible d'être appelé à travailler

pendant toute la journée que les membres du personnel d'autres programmes, puisqu'une plus forte proportion de programmes municipaux assure des services de garderie avant et après l'école ainsi que pendant la pause-repas.

Une majorité (64,8 %) de membres du personnel des programmes qui n'accueillent que des enfants de six à douze ans travaille à temps partiel. À l'opposé, 39,8 % des membres du personnel des programmes qui accueillent des enfants appartenant à un groupe d'âge plus vaste travaillent à temps partiel et 60,2 % travaillent à plein temps.

Les tableaux 4.1, 4.2 et 4.3 font état de la proportion des programmes sans personnel à plein temps, par secteur, établissement et groupe d'âge d'enfants.

Tableau 4.1 : Programmes pour enfants d'âge scolaire sans personnel à plein temps, par secteur

	Programmes		
Total	commerciaux	municipaux	à but non lucratif
26,1 %	32,2 %	6,3 %	27,2 %
(132)	(29)	(3)	(100)

Nombre de réponses : 505
Réponses manquantes : 46

Tableau 4.2 : Programmes pour enfants d'âge scolaire sans personnel à plein temps, par établissement

Total	En milieu scolaire	En milieu non scolaire
26,1 %	33,6 %	15,9 %
(132)	(101)	(31)

Nombre de réponses : 505
Réponses manquantes : 46

Tableau 4.3 : Programmes pour enfants d'âge scolaire sans personnel à plein temps, par groupe d'âge d'enfants accueillis

Total	Programmes n'accueillant que des enfants de 6 à 12 ans	Programmes accueillant des enfants de 6 à 12 ans et du groupe d'âge inférieur
26,1 %	45,8 %	18,5 %
(132)	(65)	(67)

Nombre de réponses : 505
Réponses manquantes : 46

Les différences portant sur la proportion des membres du personnel qui ne travaillent pas à plein temps dans les programmes pour enfants d'âge scolaire selon les tableaux 4.1 à 4.3 sont

essentiellement attribuables aux programmes exploités par des organismes. Ces programmes ont tendance à être constitués d'organismes à but non lucratif exploitant des programmes en milieu scolaire et à n'accueillir que des enfants de six à douze ans. Un peu moins de la moitié (46,5 %) des 142 programmes exploités par des organismes pour lesquels il existait des données ne comptent pas d'effectif à plein temps.

Adjoints de programme

Pour appuyer le personnel salarié et enrichir la programmation dans 77,5 % des programmes pour enfants d'âge scolaire, on fait appel à des adjoints. Le graphique 4.3 indique le nombre et la proportion de programmes faisant appel aux divers types d'adjoints.

Graphique 4.3

Nombre de programmes pour enfants d'âge scolaire faisant appel à des adjoints

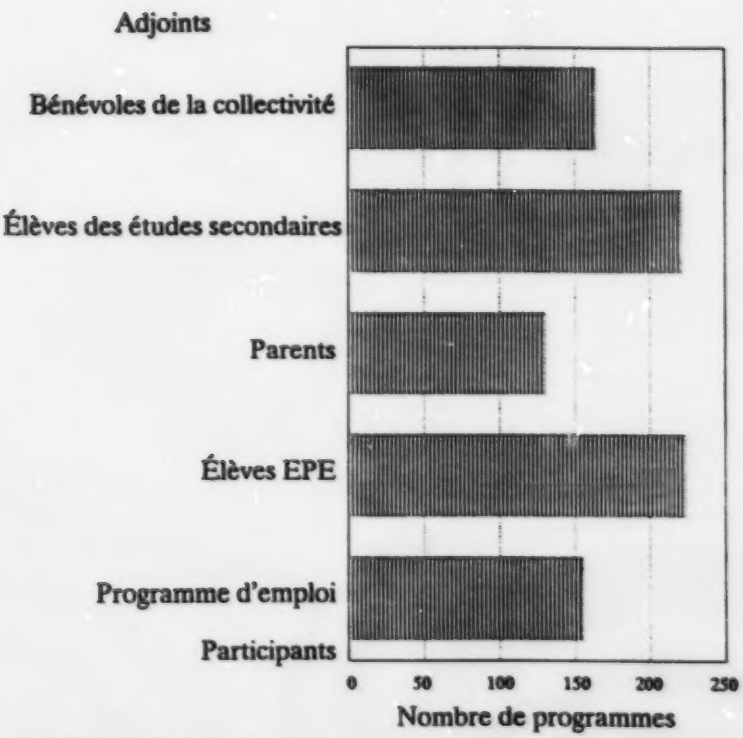

Nombre de réponses : 547
Réponses manquantes : 4

Les adjoints non rémunérés auxquels on fait le plus souvent appel dans le cadre des programmes pour enfants d'âge scolaire sont des élèves en éducation de la petite enfance (EPE) et des élèves du palier secondaire inscrits dans des programmes coopératifs; 40,9 % des programmes font appel à des élèves en EPE, 40,4 % font appel à des élèves inscrits à des programmes coopératifs d'études secondaires et 23,8 % font appel à des parents.

Compétences du personnel

La dotation en personnel des programmes pour enfants d'âge scolaire en faisant appel à du personnel parfaitement compétent est largement reconnue comme une difficulté. Selon la *Loi sur les garderies*, deux adultes, dont l'un détient un diplôme en éducation de la petite enfance (EPE) ou l'équivalent doivent être présents pour surveiller un groupe de 16 à 30 enfants d'âge scolaire. La loi permet à un directeur ou à une directrice, nommé(e) en vertu de ladite loi, d'«approuver normalement» les personnes jugées compétentes pour un poste en particulier, dans les cas où l'on ne peut recruter de personnel parfaitement compétent.

On exprime l'avis que les compétences des membres du personnel ont une incidence directe sur la qualité des services de garde d'enfants offerts dans le cadre des programmes. On a demandé aux superviseurs d'indiquer le nombre de salariés qui détiennent des crédits dans le cadre d'études secondaires ou un diplôme d'études secondaires comme dernier échelon de formation officielle et de préciser le nombre de membres du personnel qui ont reçu une formation en EPE ou qui sont titulaires d'autres compétences officielles. Dans l'ensemble, 389 membres du personnel de 536 programmes pour enfants d'âge scolaire, soit 28,9 % des 1 347 membres du personnel de ces programmes, détiennent des crédits ou un diplôme d'études secondaires comme dernier échelon de formation officielle. Le graphique 4.4 établit une comparaison intersectorielle pour ce qui est de la proportion de membres du personnel détenant un diplôme ou des crédits dans le cadre d'études secondaires comme dernier échelon de compétence.

Graphique 4.4

Proportion d'enseignants détenant un diplôme ou des crédits dans le cadre d'études secondaires comme compétence officielle maximale, par secteur

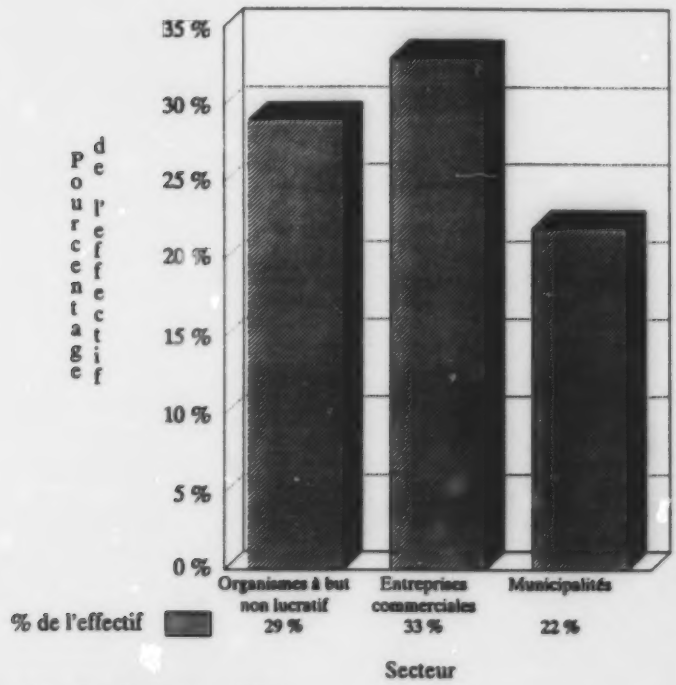

Nombre de réponses : 536
Réponses manquantes : 15

Les programmes commerciaux comptent la plus forte proportion de membres du personnel (33,2 %) détenant un diplôme ou des crédits dans le cadre d'études secondaires comme dernière compétence officielle, alors que les programmes municipaux comptent la plus faible proportion (21,6 %) de ce personnel. Dans les programmes à but non lucratif, 36 % des membres du personnel des programmes exploités par les organismes détiennent un diplôme ou des crédits dans le cadre d'études secondaires comme dernière compétence officielle, comparativement à 24,8 % pour l'ensemble des autres programmes à but non lucratif.

Les différences de compétences du personnel entre les programmes exploités par des organismes et les autres programmes à but non lucratif peuvent s'expliquer par le modèle d'administration adopté par l'organisme. La majorité (65,8 %) des 187 programmes exploités par des organismes

n'accueille que des enfants de six à douze ans. Ce modèle de programmes n'est offert que pour des durées relativement brèves, au début ou à la fin de la journée scolaire. Ces heures d'ouverture ne sont pas intéressantes pour de nombreux membres du personnel parfaitement compétents; elles intéressent par contre les étudiants d'université ou de collège ou les ménagères en quête d'un travail à temps partiel. Dans les programmes qui accueillent des enfants appartenant à un groupe d'âge plus vaste, le personnel des programmes d'âge scolaire peut travailler à temps plein, en s'occupant pendant une partie de la journée du programme pour enfants d'âge scolaire et, pendant une autre partie de la journée, du programme pour enfants d'âge préscolaire. Les programmes accueillant les enfants appartenant à un groupe d'âge plus vaste sont plus susceptibles d'attirer des enseignants de la petite enfance compétents.

Sur les 120 programmes qui ne comptent qu'un seul membre du personnel, les responsables de 23 programmes déclarent que le dernier niveau de compétence officielle correspond à des études secondaires ou à une formation en études secondaires. Dans ces programmes, le choix de ce membre du personnel aurait été approuvé au préalable par le directeur ou la directrice des garderies.

Le tableau 4.4 fait état du nombre et de la proportion d'enseignants détenant différentes compétences. Ces chiffres tiennent compte des membres du personnel qui détiennent un diplôme d'études secondaires comme dernière compétence officielle et qui ont suivi des cours en EPE. Étant donné que des enseignants détiennent parfois plusieurs compétences, les pourcentages ne totalisent pas 100 %.

Tableau 4.4 : Compétences du personnel dans le cadre des programmes pour enfants d'âge scolaire

	Nombre d'enseignants	Pourcentage d'enseignants
Études secondaires seulement	383	28,9 %
Certains cours d'éducation de la petite enfance	195	14,7 %
Diplôme ou certificat en éducation de la petite enfance	425	32,1 %
Diplôme ou certificat en loisirs ou en éducation physique	118	8,9 %
Brevet d'enseignement	66	5,0 %
Diplôme universitaire dans un autre domaine que l'éducation de la petite enfance, l'éducation physique ou l'enseignement	132	9,9 %
Diplôme de collège communautaire dans un autre domaine que l'éducation de la petite enfance	39	2,9 %
Autre formation postsecondaire, p. ex. certificats, etc.	17	1,3 %

Nombre de réponses : 527 programmes comptant 1 326 membres du personnel
Réponses manquantes : 24

Le tiers environ des membres du personnel (32,1 %) sont titulaires d'un diplôme ou d'un certificat en EPE et 14,7 % ont suivi des cours en EPE. Environ 10 % des membres du personnel des programmes pour enfants d'âge scolaire sont titulaires d'un diplôme universitaire dans un autre domaine que l'EPE, l'éducation physique ou l'enseignement.

Le graphique 4.5 présente la proportion des programmes qui comptent au moins un enseignant ou une enseignante titulaire d'un diplôme en EPE, par secteur. Les programmes municipaux sont les plus susceptibles de compter au moins un membre du personnel ayant fait des études en EPE (87,5 %). Environ la moitié (52,8 %) des programmes à but non lucratif et commerciaux (49,5 %) ne comptent pas de personnel ayant fait des études en EPE et qui travaille dans le cadre de leurs programmes pour enfants d'âge scolaire. Ces différences sont statistiquement significatives.

Parmi les programmes à but non lucratif, 20,6 % des programmes exploités par des organismes comptent au moins un membre du personnel ayant fait des études en EPE. Ce chiffre se compare à 66,8 % des autres programmes à but non lucratif qui comptent au moins un membre du personnel ayant fait des études en EPE. La différence entre les programmes exploités par des organismes et les autres programmes à but non lucratif est statistiquement significative.

Graphique 4.5

Programmes pour enfants d'âge scolaire avec et sans enseignants EPE, par secteur

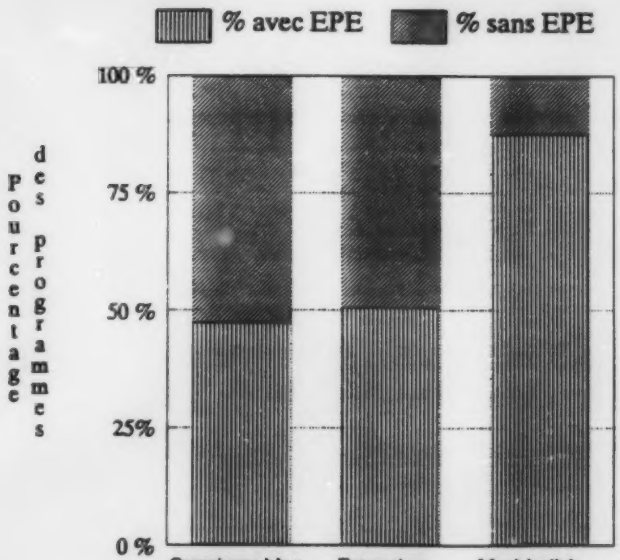

	Organismes à but non lucratif	Entreprises commerciales	Municipalités
% sans EPE	52,8	49,5	12,5
% avec EPE	47,3	50,5	87,5

Nombre de réponses : 527
Réponses manquantes : 24

Le graphique 4.6 présente, par population, la proportion des programmes qui comptent au moins un membre du personnel ayant fait des études en EPE.

Graphique 4.6

Programmes pour enfants d'âge scolaire avec et sans enseignants EPE, par population

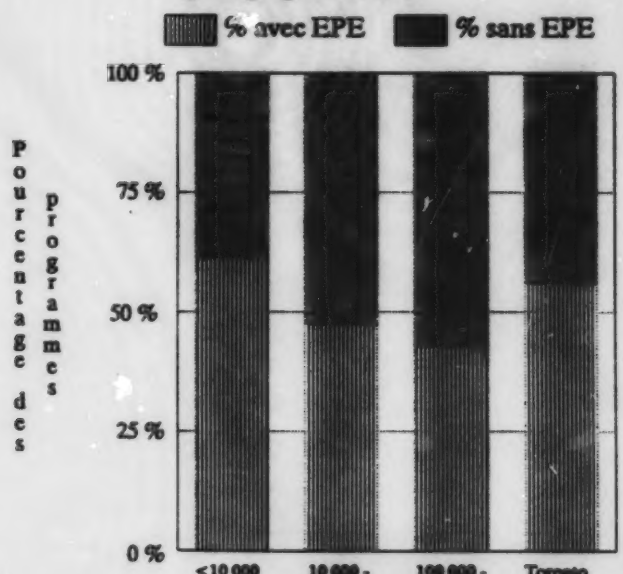

	<10 000	10 000 - 99 999	100 000 - 499 999	Toronto
% sans EPE	38,6	52,4	57	43,9
% avec EPE	61,4	47,6	43	56,1

Nombre de réponses : 527
Réponses manquantes : 24

C'est dans les agglomérations de taille inférieure qu'on retrouve la plus forte proportion de programmes comptant au moins un membre du personnel ayant fait des études en EPE. Dans ce graphique, les différences sont statistiquement significatives.

Il convient de noter qu'il n'est pas possible de fournir une répartition du nombre de membres du personnel à temps plein et à temps partiel ayant fait des études en EPE. Il est nettement possible qu'une plus forte proportion de membres du personnel à temps plein ait fait des études en EPE et que les membres du personnel à temps partiel soient recrutés parmi les titulaires d'autres compétences.

L'expérience des services de garde d'enfants offerts en vertu d'un permis représente un autre type de compétence jugé pertinent pour les membres du personnel des programmes pour enfants d'âge scolaire. Le tableau 4.5 présente le pourcentage des membres du personnel possédant différents niveaux d'expérience dans le domaine des services de garde d'enfants offerts en vertu d'un permis,

par secteur. Étant donné que les responsables de 33 programmes n'ont pas été en mesure de fournir de renseignements sur l'expérience des membres de leur personnel, il n'existe des données que pour 1 307 membres du personnel.

Tableau 4.5 : Expérience des services de garde d'enfants offerts en vertu d'un permis pour les membres du personnel des programmes pour enfants d'âge scolaire, par secteur

		Programmes		
	Total	à but non lucratif	commerciaux	municipaux
3 ans et plus	40,9 % (535)	38,0 % (369)	45,7 % (90)	54,3 % (76)
1 ou 2 ans	31,7 % (414)	32,6 % (316)	32,5 % (64)	24,3 % (34)
Moins d'un an	27,4 % (358)	29,4 % (285)	21,8 % (43)	21,4 % (30)

Nombre de réponses : 518
Réponses manquantes : 33

Les programmes des municipalités et des bandes indiennes comptent la plus forte proportion de membres du personnel ayant trois années d'expérience ou plus dans le domaine des services de garde d'enfants offerts en vertu d'un permis, alors que les programmes à but non lucratif comptent la plus forte proportion de membres du personnel ayant un an ou moins d'expérience dans ce domaine. Ces différences sont statistiquement significatives. Parmi les programmes à but non lucratif, 26 % des membres du personnel des programmes exploités par des organismes comptent trois années d'expérience ou plus dans les services de garde d'enfants offerts en vertu d'un permis, comparativement à 43,8 % dans d'autres programmes à but non lucratif. Environ le tiers (34,9 %) des membres du personnel des programmes exploités par des organismes comptent moins d'une année d'expérience dans le domaine des services de garde d'enfants, contre 25,3 % dans d'autres programmes à but non lucratif.

Les répondants ont également fourni des données sur les occasions de formation ou de perfectionnement professionnel offertes aux membres du personnel, comme l'indique le graphique 4.7. Seulement 4,2 % des programmes pour enfants d'âge scolaire n'offrent pas d'occasions de formation ou de perfectionnement.

Graphique 4.7

Occasions de formation ou de perfectionnement professionnel offertes aux enseignants des programmes pour enfants d'âge scolaire

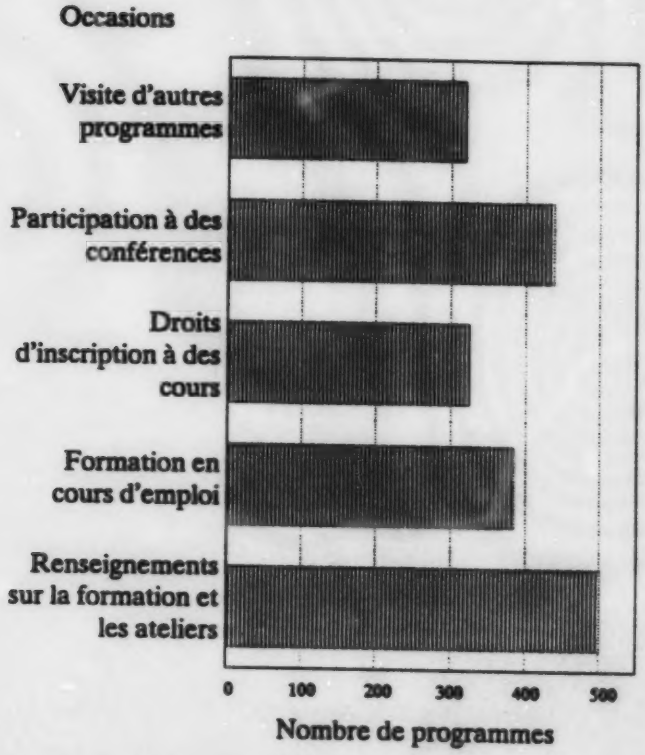

Nombre de réponses : 551
Réponses manquantes : 0

Les responsables d'une majorité de programmes (79,7 %) déclarent que les membres du personnel peuvent, sans perte de salaire, participer à des conférences; dans 69,9 % des programmes, la formation en cours d'emploi relative aux enfants d'âge scolaire est offerte au personnel. Aucune question ne portait sur la fréquence des occasions de participation à des conférences et sur la nature de la formation en cours d'emploi.

On a demandé aux superviseurs d'évaluer la pertinence des différents types de compétences pour la préparation du personnel au travail auprès des enfants dans les programmes pour enfants d'âge

scolaire. Le graphique 4.8 présente le pourcentage des superviseurs qui ont été appelés à évaluer la pertinence de chaque compétence.

Graphique 4.8

Pertinence des compétences du personnel des programmes pour enfants d'âge scolaire — Évaluation des superviseurs de garderie

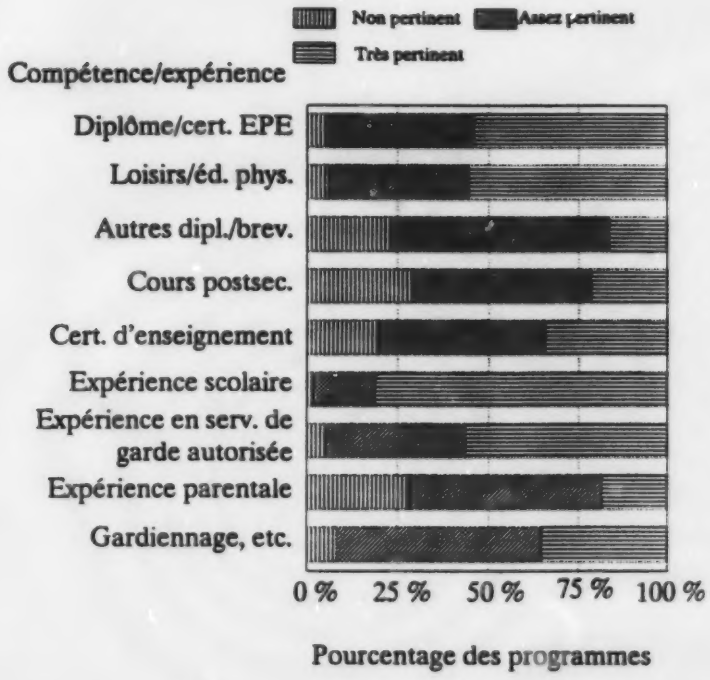

Nombre de réponses : 550
Réponses manquantes : 1

Selon les superviseurs, il semble que l'expérience auprès d'un groupe d'âge est la meilleure façon pour les membres du personnel de se préparer au travail auprès des enfants dans le cadre des programmes pour enfants d'âge scolaire. Selon le plus fort pourcentage de superviseurs (81,1 %), cette expérience est considérée comme très pertinente, suivie par l'expérience dans les services de garde d'enfants offerts en vertu d'un permis (56,4 %), un diplôme ou un certificat en loisirs ou en éducation physique (55,5 %) et un diplôme ou un certificat en éducation de la petite enfance (54 %). Les compétences du superviseur ou de la superviseure ne semblent pas influencer le

jugement portant sur la pertinence d'études dans le domaine de l'éducation de la petite enfance ou d'une compétence dans le domaine des loisirs.

Recrutement et conservation du personnel

Le recrutement et la conservation du personnel constituent une préoccupation permanente pour les superviseurs des programmes pour enfants d'âge scolaire. Le graphique 4.9 donne un aperçu du pourcentage des superviseurs qui ont connu différents problèmes de dotation en personnel dans le cadre des programmes pour enfants d'âge scolaire.

Graphique 4.9

Problèmes de recrutement ou de conservation du personnel des programmes pour enfants d'âge scolaire

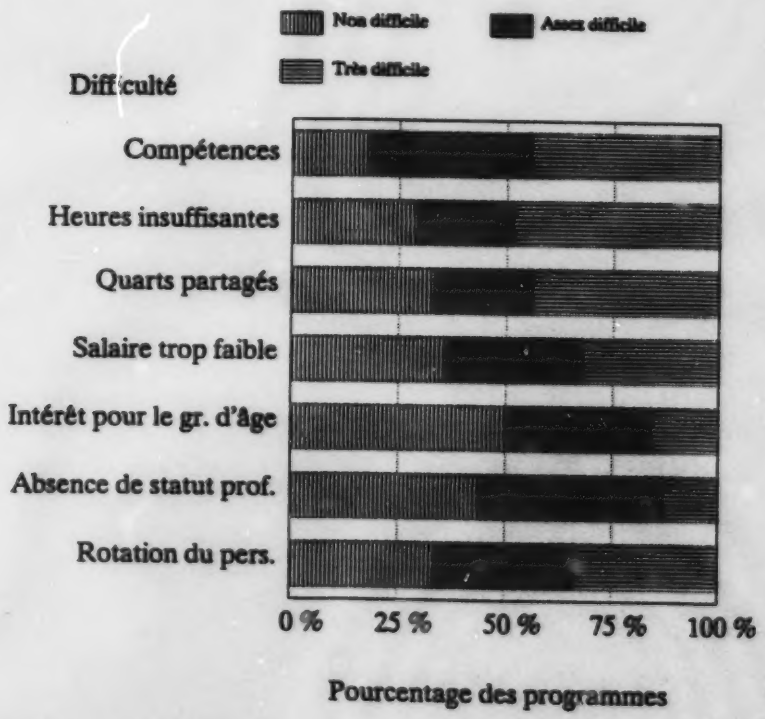

Nombre de réponses : 549
Réponses manquantes : 2

La pénurie de candidats compétents est considérée comme un problème ou une difficulté importante par un plus grand nombre de superviseurs de programme, plus que tout autre problème communément relié à la dotation en personnel des programmes pour enfants d'âge scolaire. Dans presque la moitié des programmes (48,5 %), le nombre insuffisant d'heures de travail constitue une difficulté importante pour le recrutement et la conservation du personnel. L'obligation de travailler selon des quarts partagés (tôt le matin et tard l'après-midi) est considérée comme un problème important par 43,2 % des responsables de programmes. Le nombre d'heures de travail, les quarts partagés et les salaires faibles se conjuguent pour créer ce qu'un superviseur appelle «des conditions de travail peu intéressantes». Ces «conditions» ont été citées le plus souvent par les superviseurs auxquels on a demandé d'énumérer les principaux problèmes en matière de dotation en personnel.

Pour la moitié (49,6 %) des superviseurs, «le manque d'intérêt à l'endroit du travail auprès des enfants d'âge scolaire» constitue un problème de recrutement ou de conservation du personnel; pour une majorité (55,8 %), l'absence de statut professionnel ou de reconnaissance est un problème.

Compétences des superviseurs

Les superviseurs jouent un rôle déterminant dans le cadre des programmes de garde d'enfants. Le graphique 4.10 fait état du nombre d'années d'expérience des superviseurs dans leurs fonctions actuelles; le graphique 4.11 présente le nombre d'années de travail des superviseurs auprès des enfants d'âge scolaire.

Un peu moins de la moitié (40,7 %) des superviseurs de programmes pour enfants d'âge scolaire exercent leurs fonctions depuis un an ou moins. Parmi ces derniers, 39 ou 7,2 % de tous les superviseurs travaillent auprès des enfants d'âge scolaire depuis un an ou moins et supervisent un programme pour enfants d'âge scolaire depuis un an ou moins.

À peine moins de la moitié (44,9 %) des superviseurs de garderie comptent cinq années ou plus d'expérience auprès d'enfants d'âge scolaire.

Graphique 4.10

Nombre d'années à titre de superviseur(e) de garderie

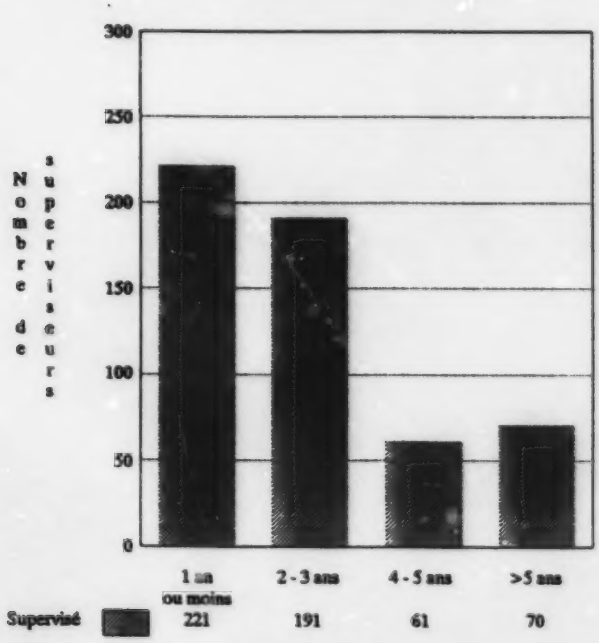

Nombre de réponses : 543
Réponses manquantes : 8

Graphique 4.11

Années de travail des superviseurs des programmes pour enfants d'âge scolaire

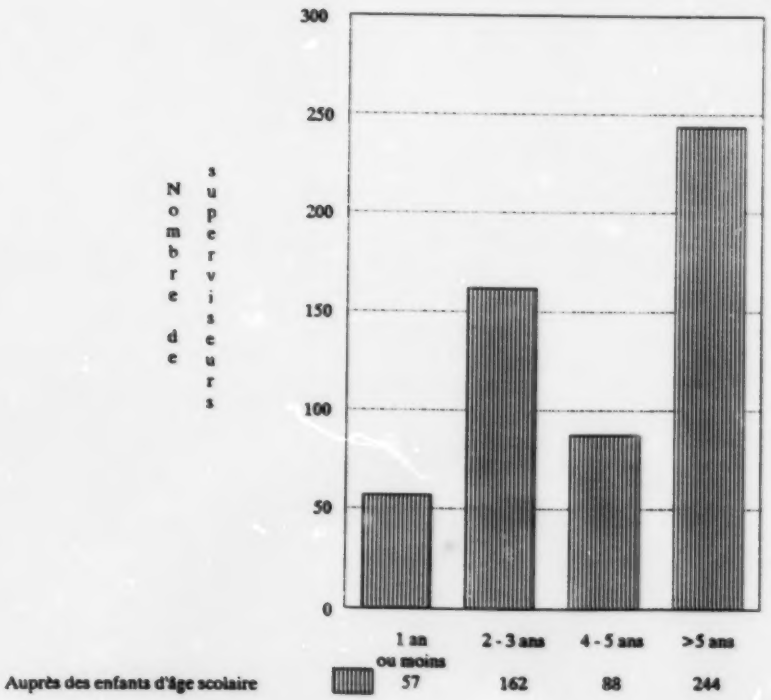

Nombre de réponses : 536
Réponses manquantes : 15

Le nombre moyen d'années d'expérience des superviseurs dans leurs fonctions actuelles varie entre 2,3 dans les programmes à but non lucratif et 4,4 dans les programmes commerciaux, pour atteindre 4,8 années dans les programmes municipaux. Parallèlement, le nombre moyen d'années de travail auprès des enfants d'âge scolaire varie entre 5,7 parmi les superviseurs de garderie à but non lucratif et 8,6 parmi les superviseurs de garderies commerciales, pour atteindre 10,4 années parmi les superviseurs de garderies municipales. Ces variations sont statistiquement significatives; les superviseurs des programmes à but non lucratif sont susceptibles de justifier du moins grand nombre d'années de travail comme superviseurs de programmes pour enfants d'âge scolaire et du

moins grand nombre d'années d'expérience auprès des enfants d'âge scolaire. Il convient cependant de noter que dans la catégorie des garderies à but non lucratif, le nombre moyen d'années dans des fonctions de superviseur ou de superviseure dans le cadre de programmes exploités par des organismes s'élève à 1,7, contre 2,8 dans d'autres programmes à but non lucratif. Les différences entre les programmes exploités par des organismes et les autres programmes à but non lucratif sont significatives.

La croissance récente des programmes pour enfants d'âge scolaire s'est essentiellement déroulée dans le secteur des garderies à but non lucratif. Le caractère relativement récent de nombreux programmes à but non lucratif influence sans doute la moyenne du nombre d'années d'expérience comme superviseur ou superviseure relevée dans les programmes à but non lucratif.

La moyenne d'années de travail auprès des enfants d'âge scolaire varie également entre 5,1 parmi les superviseurs de garderies exploitées par des organismes et 6,1 pour les autres programmes à but non lucratif.

On a demandé aux superviseurs de faire état de leurs compétences officielles. Le graphique 4.12 indique les compétences officielles des 536 superviseurs qui ont répondu à la question.

Graphique 4.12

Compétences officielles des superviseurs de garderie

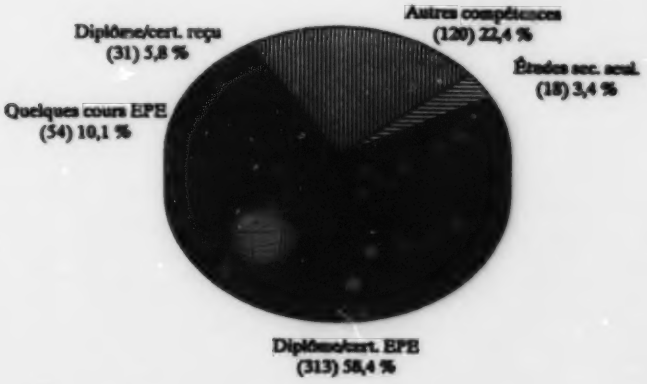

Nombre de réponses : 536
Réponses manquantes : 15

Une majorité de superviseurs (58,4 %) est titulaire d'un diplôme ou d'un certificat en EPE. Les autres, soit 41,6 %, sont agréés à la discrétion d'un directeur ou d'une directrice nommé(e) en vertu de la *Loi sur les garderies*. Dans l'ensemble, 18 des superviseurs de garderie (soit 3,4 %) sont titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou ont suivi des cours d'études secondaires seulement. Environ six pour cent des superviseurs ont un diplôme ou un certificat en loisirs, sans avoir étudié dans le domaine de l'EPE.

Dans les programmes commerciaux et municipaux, une nette majorité de superviseurs a fait des études en EPE, soit respectivement 74,7 % et 87,5 %. Un peu plus de la moitié (51,1 %) des superviseurs des programmes à but non lucratif ont étudié dans le domaine de l'EPE. La plus faible proportion parmi les programmes à but non lucratif témoigne des différences entre les programmes exploités par des organismes et d'autres programmes à but non lucratif. Une majorité de superviseurs (78,5 %) de programmes à but non lucratif non exploités par un organisme a étudié dans le domaine de l'EPE; 16,1 % des superviseurs des programmes exploités par des organismes ont étudié dans le domaine de l'EPE.

5.0 LOCAUX ET INSTALLATIONS

Les locaux et les installations mis à la disposition des programmes pour enfants d'âge scolaire jouent un rôle décisif dans la nature des programmes. Le graphique 5.1 fait état du nombre de programmes offerts dans les immeubles des conseils scolaires et d'autres types d'immeubles.

Graphique 5.1

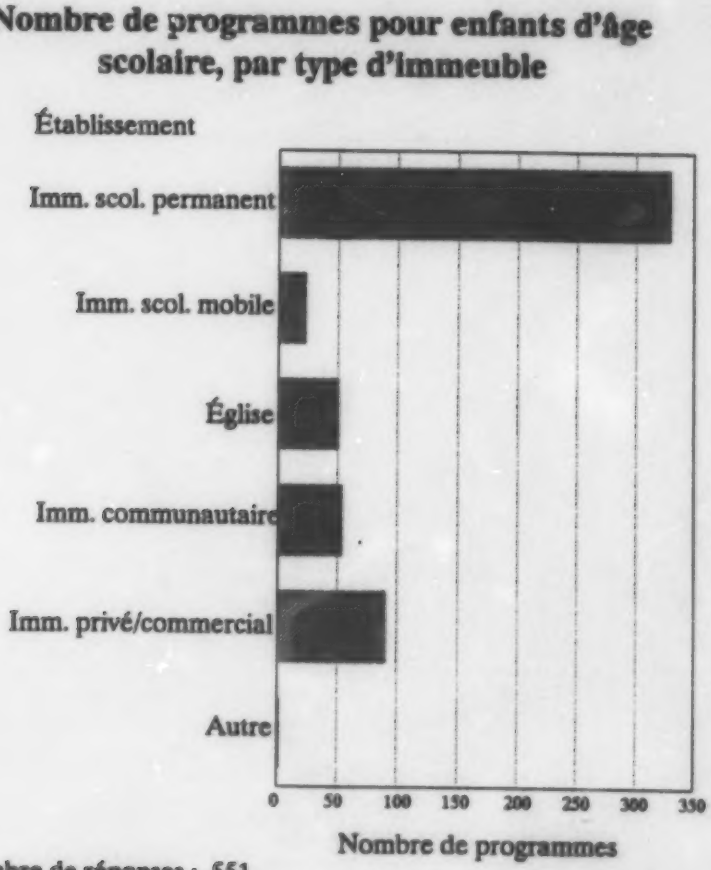

Nombre de réponses : 551
Réponses manquantes : 0

Les 353 programmes offerts dans des immeubles de conseils scolaires comprennent cinq programmes implantés dans un immeuble scolaire permanent, ainsi que dans des bâtiments provisoires ou mobiles. Parmi les programmes offerts dans des immeubles scolaires, 90,7 % sont à but non lucratif, 5,8 % sont offerts par des entreprises commerciales et 3,5 % sont assurés par des municipalités. Parmi les programmes à but non lucratif, 52,5 % sont exploités par des organismes.

Le nombre et le type de locaux mis à la disposition des programmes pour enfants d'âge scolaire influencent fortement les activités et les programmes courants qu'il est possible d'offrir. Le nombre de locaux pour activités offerts en vertu d'un permis et mis à la disposition de chaque programme pour enfants d'âge scolaire varie de un à neuf, pour une moyenne de 1,9 local.

Les salles de classe et les locaux multifonctionnels représentent les principaux types de locaux offerts en vertu d'un permis mis à la disposition des programmes pour enfants d'âge scolaire. Le graphique 5.2 indique la proportion de programmes faisant appel à différents types de locaux dans le cadre de leurs activités offerts en vertu d'un permis.

Graphique 5.2

Pourcentage des programmes pour enfants d'âge scolaire, par type de salle autorisée

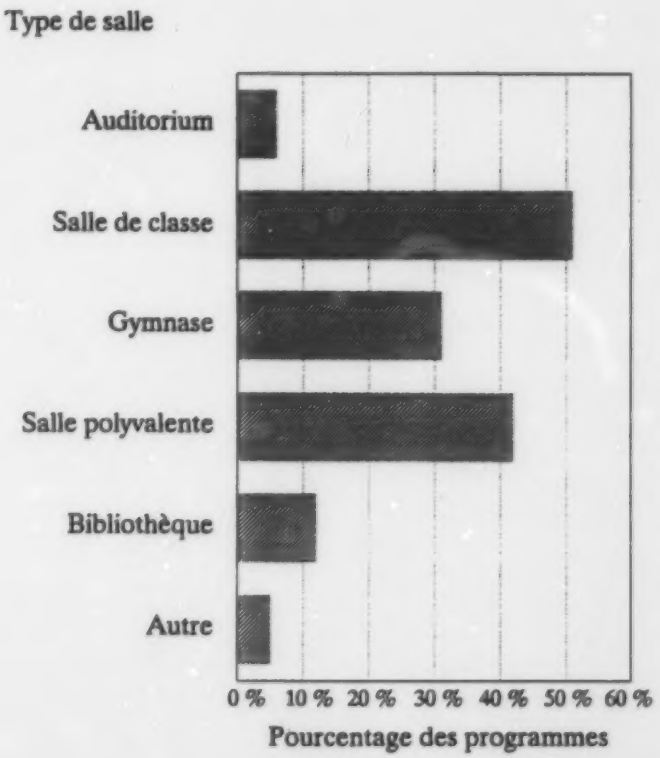

Nombre de réponses : 551
Réponses manquantes : 0

La moitié (51,4 %) des programmes pour enfants d'âge scolaire utilisent des salles de classe; 42,1 % font appel à des locaux multifonctionnels et 30,7 % occupent des gymnases comme locaux offerts en vertu d'un permis.

L'usage exclusif de locaux est une difficulté pour de nombreux programmes; 60,7 % des programmes n'ont pas l'usage exclusif d'un local pour activités offerts en vertu d'un permis. Cependant, comme l'indique le graphique 5.3, 24,3 % des programmes ont l'usage exclusif de tous les locaux offerts en vertu d'un permis. Un peu moins du quart (23 %) des programmes offerts en milieu scolaire ont l'usage exclusif de tous les locaux offerts en vertu d'un permis et un peu plus du quart (26,6 %) des programmes en milieu non scolaire ont l'usage exclusif de locaux.

Graphique 5.3

Nombre de programmes pour enfants d'âge scolaire selon la proportion de la superficie autorisée exclusive

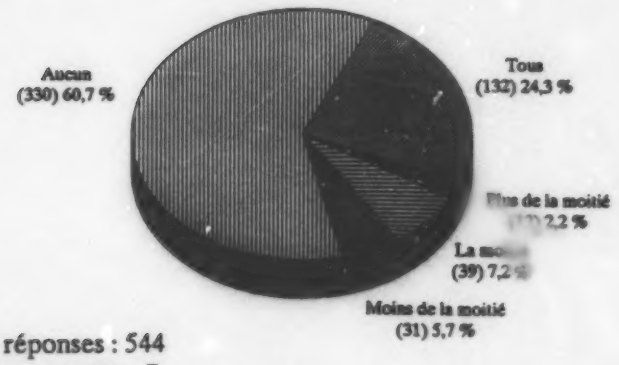

Nombre de réponses : 544
Réponses manquantes : 7

Près de la moitié (46,6 %) des programmes commerciaux ont l'usage exclusif d'au moins un local. À l'opposé, 38,3 % des programmes municipaux et 37,9 % des programmes à but non lucratif ont l'usage exclusif d'au moins un local pour leurs activités. Parmi les programmes à but non lucratif, 25,4 % des programmes pour enfants d'âge scolaire exploités par des organismes ont l'usage exclusif d'au moins un local; 48,2 % des autres programmes à but non lucratif ont l'usage exclusif d'au moins un local.

Les responsables de la plupart des programmes (80,1 %) déclarent utiliser d'autres installations situées dans le même immeuble que le programme. Pour 62,7 % de l'ensemble des programmes, l'utilisation courante d'autres installations influence leur capacité offerte en vertu d'un permis.

À la question leur demandant de cerner leurs trois grandes préoccupations ou difficultés en ce qui concerne les locaux et les installations, les superviseurs ont souvent déclaré que l'aménagement des locaux mis à leur disposition rendait difficile la supervision et privait en même temps les enfants d'une certaine intimité. Selon une autre plainte souvent mentionnée, des locaux et du matériel

limités restreignent énormément la variété des activités offertes. Les responsables des programmes pour enfants d'âge scolaire ont en outre souvent cité comme une difficulté le problème du rangement.

On a également demandé aux superviseurs d'évaluer leur degré de satisfaction à l'endroit des locaux mis à leur disposition dans le cadre des programmes, dans la mesure où ils permettent de réaliser une liste précise d'activités diverses. Leurs réponses sont indiquées dans le graphique 5.4.

Graphique 5.4

Satisfaction à l'égard des locaux – Évaluation des superviseurs de garderie

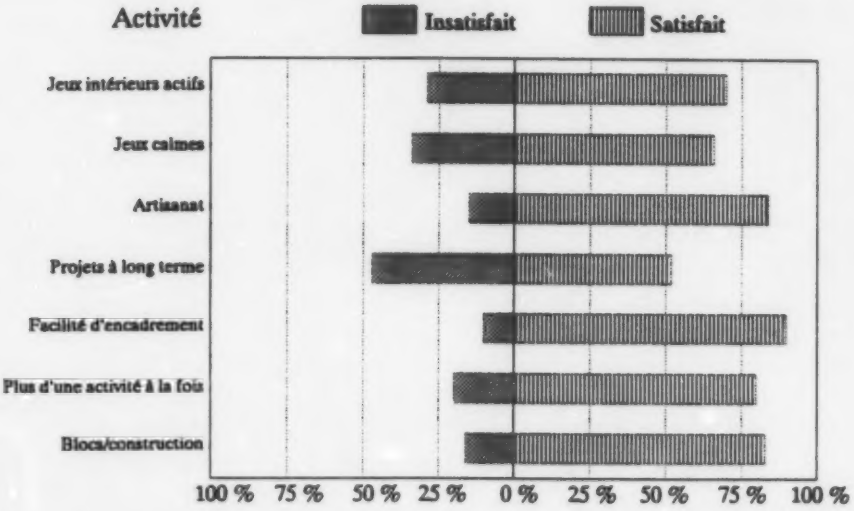

Nombre de réponses : 551
Réponses manquantes : 0

Plus de 50 % des superviseurs sont satisfaits des locaux mis à leur disposition, dans la mesure où ils permettent la tenue de chacune des activités diverses, même si près de la moitié (47 %) sont insatisfaits de ces locaux pour les projets à long terme.

Le tiers des superviseurs (33,6 %) sont insatisfaits des locaux mis à leur disposition, puisqu'ils sont défavorables à l'intimité et à la tranquillité des jeux; 29,4 % sont insatisfaits des locaux mis à leur disposition pour les activités intérieures.

Les responsables des programmes offerts en milieu scolaire sont plus susceptibles d'être insatisfaits des locaux mis à leur disposition pour l'artisanat, puisque 19,7 % sont insatisfaits comparativement à 8,1 % pour les programmes non offerts en milieu scolaire. Les responsables des programmes offerts en milieu scolaire sont également plus susceptibles d'être insatisfaits des locaux mis à leur disposition pour les projets à long terme; 50,7 % en sont en effet insatisfaits, comparativement à

41,3 % pour les programmes non offerts en milieu scolaire. Ces différences sont statistiquement significatives.

Les responsables des programmes ayant l'usage exclusif de certains locaux sont plus susceptibles d'être satisfaits des locaux mis à leur disposition pour les projets à long terme que ceux des programmes qui n'ont pas l'usage exclusif de locaux. Une majorité de responsables (64,4 %) ayant l'usage exclusif de locaux sont satisfaits, contre 44 % pour ceux qui n'ont pas l'usage exclusif de locaux. Ces différences sont statistiquement significatives.

On a également demandé aux superviseurs d'évaluer la difficulté, pour un programme pour enfants d'âge scolaire, de respecter les différentes normes d'octroi de permis de la *Loi sur les garderies*. Le tableau 5.1 résume les évaluations des superviseurs.

Tableau 5.1 : Difficulté de respecter certains règlements et normes de la *Loi sur les garderies* - Évaluation par les superviseurs de garderie

	Non difficile %	Difficile %	Incertain %
. Compétences nécessaires pour le personnel du programme pour enfants d'âge scolaire	42,1	56,1	1,8
. Règlements en matière de santé du service de santé de la localité	90,6	8,0	1,5
. Exigences concernant le lavage de la vaisselle (règlement sur les locaux de restauration)	72,2	19,1	8,7
. Règlements de la localité pour la lutte contre les incendies	91,3	7,4	1,3
. Taux d'encadrement	72,1	24,3	3,6
. Exigence relative à la surveillance permanente des enfants	67,3	29,9	2,7
. Exigence concernant la superficie de fenestration	70,1	22,0	8,0
. Exigence selon laquelle deux adultes doivent être présents dans un groupe de six enfants ou plus	33,0	59,7	7,3
. Exigence d'une superficie de 2,8 mètres carrés à l'intérieur pour chaque enfant	66,6	27,9	5,4

Nombre de réponses : 551
Réponses manquantes : 0

Pour les responsables de plus de 90 % des programmes pour enfants d'âge scolaire, le respect des règlements locaux en matière de santé et d'incendie ne représente pas une difficulté et on n'enregistre aucune variation significative par secteur ou établissement. Cependant, on relève des variations significatives dans l'évaluation d'autres normes. Les responsables de programmes

commerciaux et à but non lucratif sont plus susceptibles que ceux d'autres programmes de déclarer qu'il est difficile de respecter l'exigence relative à la présence de deux adultes par groupe de six enfants ou plus; les responsables des programmes municipaux et commerciaux sont plus susceptibles de déclarer qu'il est difficile de respecter l'obligation de surveiller en permanence les enfants; enfin, les responsables des programmes offerts en milieu scolaire, dont la plupart sont à but non lucratif, sont plus susceptibles de déclarer qu'il est difficile de respecter les règlements concernant le lavage de la vaisselle et la superficie de 2,8 mètres carrés, à l'intérieur, pour chaque enfant.

6.0 ADMINISTRATION DES PROGRAMMES POUR ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Comme dans de nombreux organismes de services humains comptant peu de personnel, les programmes pour enfants d'âge scolaire disposent de ressources limitées à consacrer à des fonctions administratives. Les programmes qui sont exploités par des municipalités, le YMCA ou d'autres groupes d'encadrement comptent sur des services de soutien dans le cadre de leurs relations avec l'organisme mère. Différents organismes, y compris les conseils scolaires et les groupes communautaires, offrent des services de soutien qui peuvent compenser les ressources limitées mises à la disposition des programmes pour enfants d'âge scolaire qui ne font pas partie d'un organisme plus important. Si l'on exclut 235 programmes exploités par des municipalités ou des organismes, les responsables de 91 programmes pour enfants d'âge scolaire déclarent compter sur des services de soutien assurés par des conseils scolaires, d'autres organismes ou des groupes communautaires.

Le tableau 6.1 fait état de la proportion de programmes qui bénéficient de différents types de soutien, ainsi que des sources de soutien.

Tableau 6.1 : Nature et provenance des services de soutien offerts aux programmes pour enfants d'âge scolaire non exploités par des organismes

	Conseil scolaire %	Groupe communautaire %	Conseil scolaire et groupe communautaire %
Conseils juridiques	27,5	28,6	5,5
Conseils financiers	18,7	39,6	3,3
Conseils de gestion	19,8	35,2	5,5
Assurance collective	31,9	45,1	2,2
Assurance-responsabilité	31,9	47,3	1,1
Formation et (ou) soutien offerts par le conseil d'administration	23,1	39,6	6,6
Commande et achat de fournitures	47,3	24,2	8,8
Recrutement	15,4	31,9	8,8
Formation	9,9	25,3	11,0
Prêts	11,0	16,5	2,2
Soutien assuré par des enseignants-ressources	12,1	31,9	2,2

Nombre de réponses : 91
Réponses manquantes : 0

Sur la foi des déclarations des responsables de programmes pour enfants d'âge scolaire qui affirment compter sur des services de soutien, les conseils scolaires ont tendance à offrir de l'aide aux programmes en s'occupant des commandes et des achats de fournitures. Dans chacun des autres domaines de soutien énumérés, les responsables d'un plus grand nombre de programmes déclarent bénéficier du soutien de groupes communautaires ou d'organismes, plutôt que des conseils scolaires. Les assurances, puis les conseils financiers et la formation et (ou) le soutien offerts par le conseil d'administration sont les secteurs dans lesquels 40 % des programmes ou plus comptent sur le soutien de groupes communautaires. Étant donné que certains conseils scolaires sont relativement actifs dans l'aide apportée aux programmes pour enfants d'âge scolaire dans les domaines énumérés, ces résultats révèlent peut-être, de la part du superviseur ou de la superviseure, une méconnaissance du type de soutien offert par les conseils scolaires, au lieu de traduire la réalité de la prestation des services de soutien.

Conseil d'administration et groupe consultatif

En vertu de la *Loi sur les garderies*, les programmes pour enfants d'âge scolaire peuvent exercer leurs activités à titre d'organismes à but non lucratif. Généralement, un programme pour enfants d'âge scolaire à but non lucratif est régi par un conseil d'administration ou fait partie d'un organisme plus vaste, qui est lui-même régi par un conseil d'administration.

Parmi les 412 programmes pour enfants d'âge scolaire classés dans la catégorie des organismes à but non lucratif, 158 ou 38,3 % sont exploités par le YMCA et sont régis par le conseil d'administration de cet organisme. De plus, 29 programmes à but non lucratif (7 %) sont exploités par des groupes d'encadrement dotés de conseils d'administration pour leur structure d'ensemble, plutôt que pour chaque programme pour enfants d'âge scolaire. Dans l'ensemble, les responsables de 179 programmes pour enfants d'âge scolaire à but non lucratif (soit 43,4 %) déclarent avoir leur propre conseil d'administration.

Les parents peuvent influencer les services offerts aux enfants grâce à un moyen important, soit en siégeant au conseil d'administration de la garderie. On a demandé aux responsables des programmes d'indiquer le nombre de parents d'enfants inscrits à la garderie qui siègent comme membres du conseil d'administration.

Pour une majorité (62 %) des 179 programmes dotés d'un conseil d'administration, au moins la moitié des membres du conseil sont des parents d'enfants inscrits à la garderie. Aucun parent ne fait partie du conseil dans 13,4 % de ces programmes, et dans 22,3 % des programmes, moins de la moitié des membres du conseil d'administration sont des parents. (Les responsables de quatre programmes n'ont pas déclaré le nombre de parents siégeant au conseil.) Dans un peu moins de la moitié (48,6 %) de ces programmes, le directeur ou la directrice (ou son fondé de pouvoir) de l'école fréquentée par les enfants siège officiellement au conseil d'administration de la garderie.

Les programmes pour enfants d'âge scolaire qui n'ont pas leur propre conseil d'administration peuvent être dotés d'un comité consultatif qui apporte sa collaboration aux membres du personnel et (ou) à l'exploitant ou à l'exploitante en ce qui concerne le programme. Au total, les responsables de 144 programmes déclarent qu'ils comptent sur un comité consultatif; 117 programmes à but non lucratif, 22 programmes municipaux et 5 programmes commerciaux ont des comités consultatifs. La moitié (50,2 %) des programmes à but non lucratif qui n'ont pas leur propre conseil d'administration affirment qu'ils ont un comité consultatif. Un peu plus de la moitié

(51,2 %) des programmes municipaux ont un comité consultatif, tandis que 6,2 % des programmes commerciaux comptent sur ce type de comité.

Pour une majorité des programmes à but non lucratif (86,3 %) et des programmes municipaux (63,6 %), la moitié ou plus des membres du comité consultatif sont des parents d'enfants inscrits à la garderie. Le faible nombre de programmes commerciaux dotés de comités consultatifs ne permet pas de connaître avec certitude le nombre de parents siégeant à ces comités.

Les directeurs (ou leurs fondés de pouvoir) des écoles fréquentées par les enfants inscrits aux programmes siègent à une majorité (70,9 %) des comités consultatifs des programmes à but non lucratif. Les directeurs ou leurs fondés de pouvoir siègent à une minorité (13,6 %) des comités consultatifs dans le cadre des programmes municipaux. Comme on pouvait s'y attendre, les directeurs ou leurs fondés de pouvoir siègent à une majorité (70,8 %) des comités consultatifs des programmes offerts en milieu scolaire, alors que le directeur ou la directrice est membre d'une minorité (19,4 %) de comités consultatifs pour les programmes en milieu non scolaire.

Participation des parents

On a demandé aux superviseurs d'évaluer la facilité ou la difficulté des différents moyens qui existent pour faire participer les parents aux programmes pour enfants d'âge scolaire.

Environ la moitié des superviseurs des programmes pour enfants d'âge scolaire affirme qu'il est difficile de faire participer les parents au programme :

- en les faisant intervenir comme bénévoles dans le cadre du programme;
- en les amenant à travailler à des comités axés sur certaines tâches;
- en organisant des soirées d'information sur le programme à l'intention des parents; et
- en tenant des assemblées générales pour les parents.

Pour une majorité de superviseurs (60,9 %), le fait d'amener les parents à faire des suggestions sur les programmes constitue un moyen facile de les faire participer. Il est probable qu'il s'agisse également de la façon la moins officielle et structurée d'amener les parents à apporter leur collaboration au programme. Un peu moins de la moitié (46,3 %) des superviseurs font savoir que les entrevues entre les membres du personnel et les parents représentent un moyen facile de faire participer ces derniers. On peut supposer que ces entrevues sont plus structurées et officielles que la formule qui consiste à amener les parents à faire des suggestions. Les évaluations des superviseurs laissent entendre que plus les différentes méthodes qui amènent les parents à participer aux programmes pour enfants d'âge scolaire deviennent officielles ou structurées et, par conséquent, demandent plus de temps, plus elles représentent des moyens difficiles de faire participer les parents.

Graphique 6.1

Facilité/difficulté de participation des parents aux programmes pour enfants d'âge scolaire — Évaluation des superviseurs de garderie

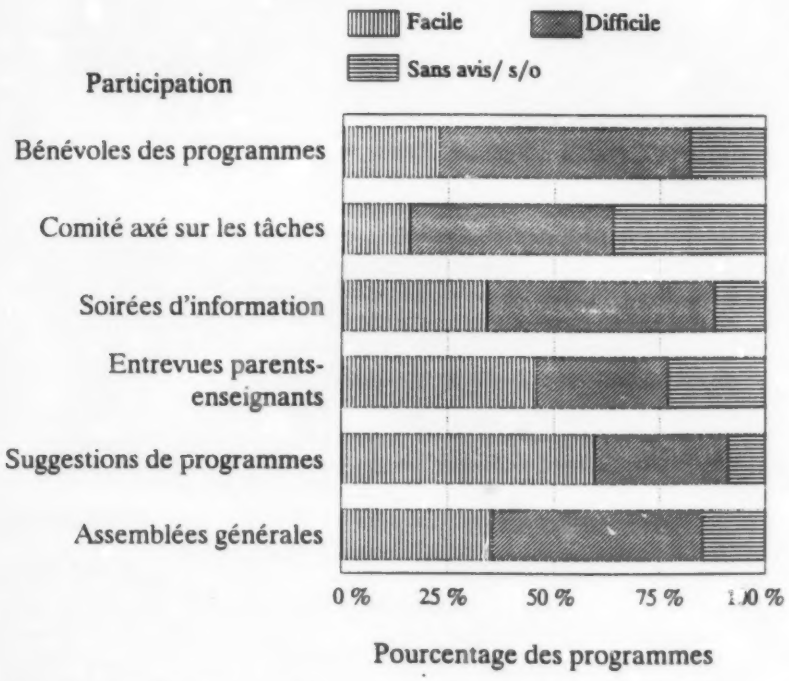

Nombre de réponses : 547
Réponses manquantes : 4

7.0 RELATIONS ENTRE LES PROGRAMMES, LES ÉCOLES ET LES COLLECTIVITÉS

Dans près des trois quarts des programmes pour enfants d'âge scolaire (73,9 %), les enfants qui participent aux programmes ont l'occasion de s'adonner à des activités commanditées par les écoles dans le cadre du calendrier et des activités courantes du programme pour enfants d'âge scolaire. Ces activités commanditées pourraient comprendre des cours spéciaux, des sports en équipe et l'appartenance à des clubs. Le graphique 7.1 fait état du nombre de programmes par secteur qui donnent aux enfants l'occasion de participer à des activités commanditées par les écoles.

Graphique 7.1

Participation aux activités commanditées par les écoles, par secteur

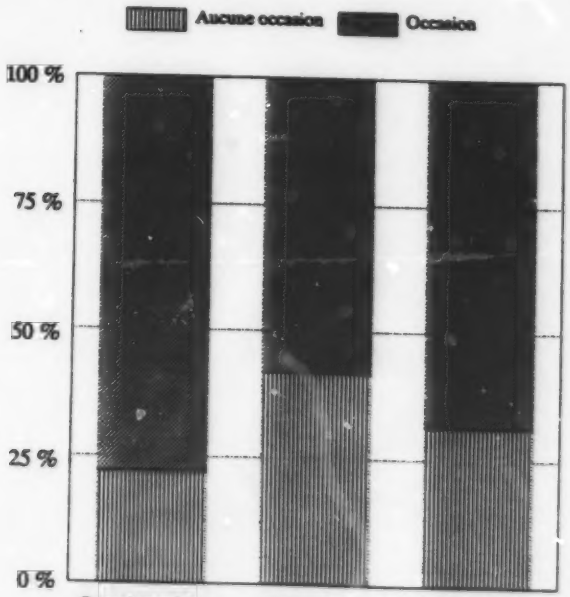

Nombre de réponses : 548
Réponses manquantes : 3

Comparativement à d'autres programmes, les superviseurs de programmes à but non lucratif sont plus susceptibles de déclarer que les enfants ont l'occasion de participer à des activités commanditées par les écoles, tandis que les responsables des programmes commerciaux sont plus susceptibles de déclarer que les enfants n'en ont pas l'occasion. Même si cette différence est

significative, elle s'explique probablement par la plus forte proportion de programmes à but non lucratif implantés en milieu scolaire. Les superviseurs des programmes en milieu scolaire sont plus susceptibles que ceux des programmes en milieu non scolaire d'affirmer que les enfants ont l'occasion de participer à des activités commanditées par les écoles; à nouveau, cette différence est significative.

À la question de savoir pourquoi les enfants n'ont pas l'occasion de participer à des activités commanditées par les écoles, les superviseurs de 137 programmes en ont indiqué les raisons à partir d'une liste de trois motifs qui leur avait été fournie. Le graphique 7.2 fait état des raisons mentionnées et du nombre de programmes invoquant chaque raison.

Graphique 7.2

Motifs de non-participation aux activités commanditées par les écoles

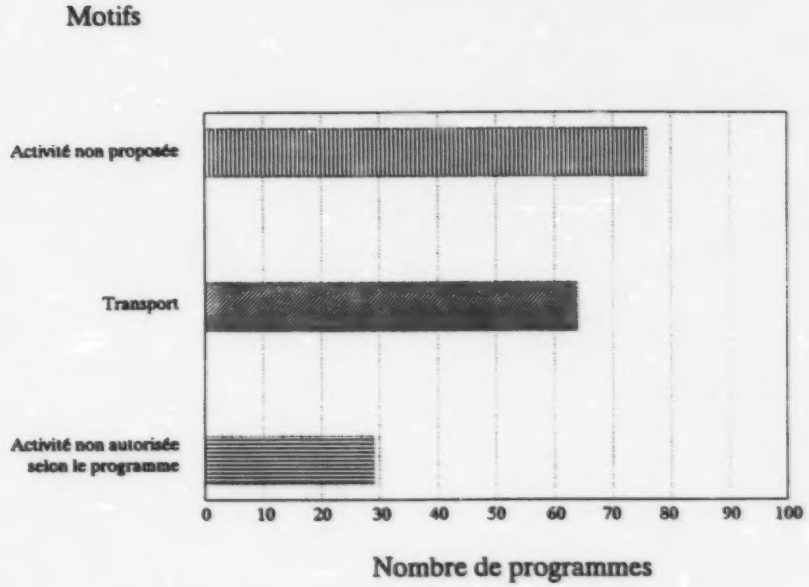

Nombre de réponses : 137
Réponses manquantes : 6

On a également demandé aux responsables des programmes à quelle fréquence ils échangeaient des renseignements sur les enfants, utilisaient le matériel scolaire ou intervenaient d'une autre façon auprès des écoles élémentaires fréquentées par les enfants inscrits aux programmes. Le tableau 7.1 fait état de la proportion des programmes qui ne participent pas aux activités commanditées par les écoles, qui y participent chaque jour ou à raison d'au moins une fois par semaine et qui y participent au moins une fois par mois ou à l'occasion.

Tableau 7.1 : Fréquence de la participation des programmes pour enfants d'âge scolaire à différentes activités avec les écoles

	Programmes sans participation %	Programmes participant au moins une fois par semaine %	Programmes participant chaque mois ou à l'occasion %
. Utilisation des locaux scolaires (distincts des salles offertes en vertu d'un permis), p. ex. auditoriums et gymnases	38,0	45,1	17,0
. Utilisation du matériel scolaire, p. ex. télévision et sports	46,5	33,9	25,0
. Planification et coordination d'activités et de programmes avec les enseignants	65,1	7,8	27,0
. Prestation d'un soutien administratif ou connexe par l'école	70,8	14,1	15,1
. Participation à des activités scolaires, par exemple excursions, carnavals, jeux	65,7	2,0	32,3
. Échange de renseignements sur la participation des enfants	26,8	39,4	33,8
. Échange de renseignements généraux sur chacun des enfants	18,1	34,1	47,8
. Commande de fournitures par l'entremise d'une école ou d'un conseil scolaire	74,6	3,1	22,3
. Participation à des activités de perfectionnement professionnel commanditées par les écoles	78,0	1,0	21,0
. Contact entre le(la) superviseur(e) de la garderie et le(la) directeur(trice) de l'école	12,0	39,4	48,5

Nombre de réponses : 548
Réponses manquantes : 3

Outre l'utilisation de locaux scolaires distincts des salles offertes en vertu d'un permis, la participation des programmes avec les écoles comporte essentiellement l'échange de divers types de renseignements, notamment des contacts entre les superviseurs de garderie et les directeurs d'école. Les responsables d'environ 75 % ou plus des programmes rendent compte d'une certaine participation avec les écoles par le biais d'échanges de renseignements; environ 60 % font état d'une certaine participation en ce qui concerne l'utilisation de locaux ou de matériel scolaires. Les

responsables de 70 % ou plus des programmes affirment qu'il n'y a aucune participation, que ce soit sous forme de prestation d'un soutien administratif ou autre, de commandes de fournitures ou d'activités de perfectionnement professionnel commanditées par les écoles.

Les programmes offerts en milieu scolaire sont plus susceptibles de participer avec les écoles que fréquentent les enfants inscrits à ces programmes pour chacune des activités mentionnées ci-dessus. Les différences entre les programmes en milieu scolaire et en milieu non scolaire sont, à cet égard, significatives.

Même si les responsables de 73,9 % des programmes pour enfants d'âge scolaire font savoir que les enfants ont l'occasion de participer à des activités commanditées par les écoles, 65,7 % déclarent qu'il n'y a aucune participation aux activités scolaires, par exemple les excursions, les carnavals ou les jeux. Pour le même pourcentage de programmes essentiellement (65,1 %), il n'y a aucune participation aux activités de planification et de coordination et aux programmes courants avec les enseignants. Cette situation s'explique peut-être par le fait que pour la plupart des programmes, la participation, avec les enseignants, aux événements, activités et programmes courants ne donne lieu à aucun effort commun de planification et de coordination, mais consiste plutôt à une adaptation à ces occasions, pour permettre aux enfants d'y participer.

Même si 73,9 % des programmes permettent aux enfants de participer à des activités commanditées par les écoles, seulement 51,3 % font savoir que les enfants qui participent aux programmes ont l'occasion de prendre part aux activités commanditées par la collectivité dans le cadre du calendrier et des activités courantes du programme pour enfants d'âge scolaire. Les différences dans la proportion des programmes commerciaux, municipaux et à but non lucratif où les enfants ont l'occasion de participer à des activités commanditées par la collectivité ne sont pas statistiquement significatives. De même, les différences entre les programmes en milieu scolaire et les programmes en milieu non scolaire ne sont pas statistiquement significatives.

À la question portant sur les raisons pour lesquelles les enfants n'avaient pas l'occasion de participer à ces activités, les responsables de 261 programmes ont fourni les différents motifs reproduits dans le graphique 7.3 ci-après.

Graphique 7.3

Motifs de non-participation aux activités commanditées par la collectivité

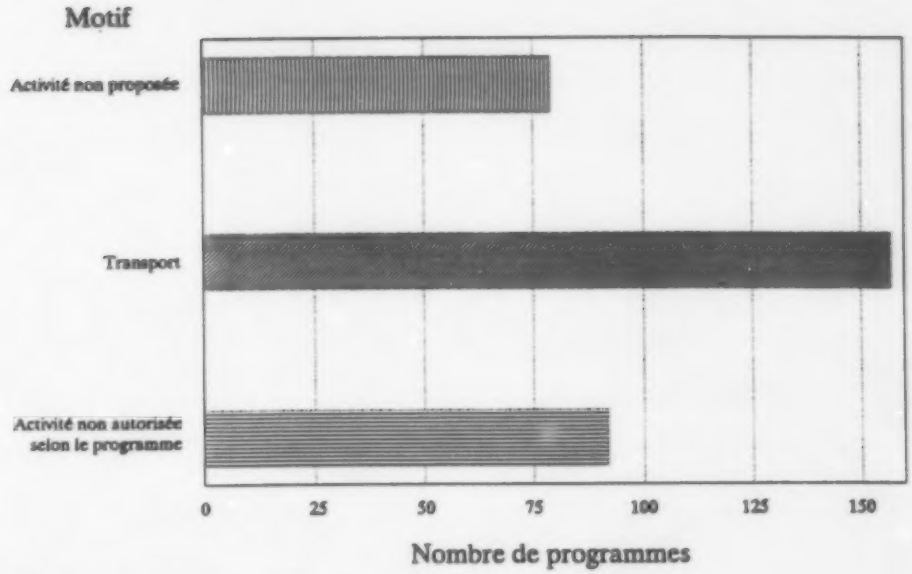

Nombre de réponses : 261
Réponses manquantes : 7

Les responsables de la majorité des programmes (68,2 %) n'ont indiqué qu'une raison pour laquelle les enfants ne participent pas aux activités commanditées par la collectivité. Les responsables d'une majorité de programmes (60,2 %) déclarent que les modalités de transport ne permettent pas aux enfants de participer aux activités commanditées par la collectivité. Le transport constitue donc un véritable obstacle pour l'accès aux activités communautaires.

La participation à des activités qui ne s'inscrivent pas dans le programme pour enfants d'âge scolaire peut amener les enfants à quitter la garderie pendant un certain temps. Moins du quart des programmes pour enfants d'âge scolaire (22,3 %) permettent aux enfants de quitter la garderie pendant une courte durée. Aucune différence statistiquement significative n'a été constatée entre les programmes commerciaux, municipaux et à but non lucratif pour ce qui est de permettre aux enfants de quitter la garderie pendant une courte durée. De même, aucune différence statistiquement significative n'a été constatée entre les programmes en milieu scolaire et les programmes en milieu non scolaire. Sur les 123 programmes qui permettent effectivement aux enfants de quitter la garderie pendant un certain temps, 94,3 % exigent l'accord écrit d'un parent ou d'un tuteur, 24,4 % permettent aux enfants de quitter la garderie avec l'accord verbal d'un parent ou d'un tuteur et 31,7 % exigent l'une et l'autre de ces deux formes d'accord.

Le recours à des spécialistes pour assurer des activités comme la musique, l'artisanat ou les sports constitue un autre moyen d'établir une relation entre les programmes et les collectivités voisines et de triompher de l'obstacle du transport. Les responsables du tiers environ des programmes (30,8 %) - soit 169 programmes - indiquent qu'on fait appel à des spécialistes provenant de la collectivité; parmi ces responsables, 28,4 % - soit 48 programmes - font savoir qu'ils invitent des spécialistes au moins une fois par mois.

L'accompagnement des enfants entre la garderie, le domicile et l'école constitue un autre aspect de la relation entre la garderie et la collectivité voisine. Les responsables d'un peu moins du tiers (29,4 %) des programmes font savoir que les enfants peuvent parcourir régulièrement le trajet qui sépare leur domicile de la garderie sans être accompagnés d'un adulte. L'accord écrit d'un parent est exigé par 86,4 % des programmes qui permettent aux enfants de se déplacer sans être accompagnés. Une majorité (61,4 %) des programmes qui n'autorisent pas les enfants à se déplacer entre leur domicile et la garderie sans être accompagnés fait des exceptions sous réserve d'une demande écrite et de l'accord d'un parent.

Sur les 198 programmes qui ne sont pas implantés en milieu scolaire, les responsables de 57,1 % des programmes (soit 113 programmes) déclarent que les enfants d'âge scolaire sont accompagnés entre la garderie et l'école par des membres du personnel de la garderie. L'accompagnement des enfants peut soulever différentes difficultés pour les programmes pour enfants d'âge scolaire, en particulier les programmes dotés d'un personnel restreint. Le graphique 7.4 indique le pourcentage des programmes qui ne sont pas implantés en milieu scolaire et qui connaissent des difficultés pour ce qui est de l'accompagnement des enfants entre la garderie et l'école.

Graphique 7.4

Problèmes d'accompagnement des enfants entre le programme et l'école selon les programmes en milieu non scolaire

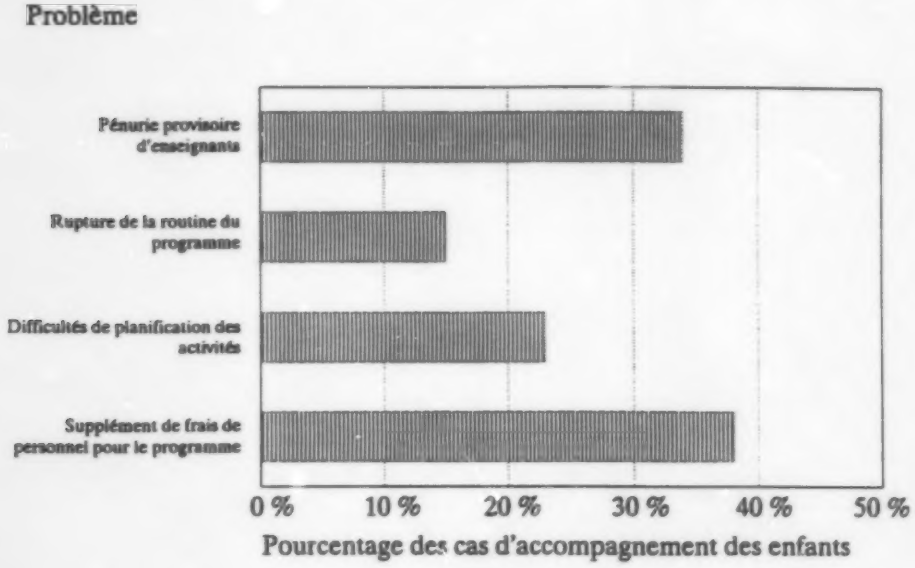

Nombre de réponses : 113
Réponses manquantes : 0

Les responsables de 31,8 % des programmes non offerts en milieu scolaire et qui prévoient l'accompagnement des enfants entre l'école et la garderie déclarent que cet accompagnement entraîne des suppléments de frais pour la garderie et 33,6 % connaissent des pénuries provisoires de personnel. Le tiers environ (31,9 %) des programmes ne cernent qu'une difficulté et 18,6 % en précisent deux pour ce qui est de l'accompagnement des enfants entre la garderie et l'école; les autres indiquent que cette question soulève trois difficultés ou plus.

À la question de savoir combien de parents ont demandé que leurs enfants soient autorisés à franchir sans accompagnement le trajet qui sépare l'école de la garderie, les responsables de 88 programmes non offerts en milieu scolaire, soit 44,4 % de ces programmes, ont déclaré que ces demandes leur sont adressées. Au total, 478 demandes ont été déclarées pour la période du 1er septembre 1988 au 30 juin 1989, soit une moyenne de cinq demandes par programme.

Pour les programmes non implantés en milieu scolaire, les responsables de 121 programmes (61,1 %) déclarent qu'un conseil scolaire assure le transport entre la garderie et l'école pour les enfants d'âge scolaire inscrits aux programmes.

8.0 PROGRAMMES POUR ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE OFFERTS EN MILIEU SCOLAIRE

Au total, 353 programmes pour enfants d'âge scolaire (64,1 %) sont implantés dans des immeubles dont des écoles sont propriétaires ou exploitants. Le graphique 8.1 indique la répartition de ces programmes entre les conseils scolaires séparés et publics.

Graphique 8.1

Répartition des programmes pour enfants d'âge scolaire en milieu scolaire, par conseil scolaire

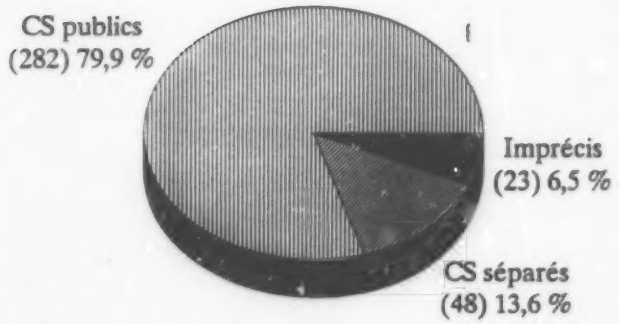

Nombre de réponses : 353
Réponses manquantes : 0

Même si, dans 23 cas, on n'a pu savoir s'il s'agissait d'un conseil scolaire séparé ou public, les programmes de garde d'enfants offerts en vertu d'un permis pour les enfants d'âge scolaire sont manifestement prépondérants dans les conseils scolaires publics par rapport aux conseils scolaires séparés.

La plupart des programmes offerts en milieu scolaire (85 %) ont un bail ou un permis d'occupation officiel auprès du conseil scolaire; 68 % de ces baux ou permis portent sur une durée d'un an. Près du cinquième (18,7 %) des programmes ont un bail ou un permis d'occupation d'une durée inférieure à un an, alors que 11,7 % ont un bail ou un permis d'une durée de deux ans ou plus.

Le graphique 8.2 fait état de la proportion des programmes avec et sans entente officielle, ainsi que de la durée des ententes.

Graphique 8.2

Nombre de programmes pour enfants d'âge scolaire avec bail ou permis d'occupation et durée du permis

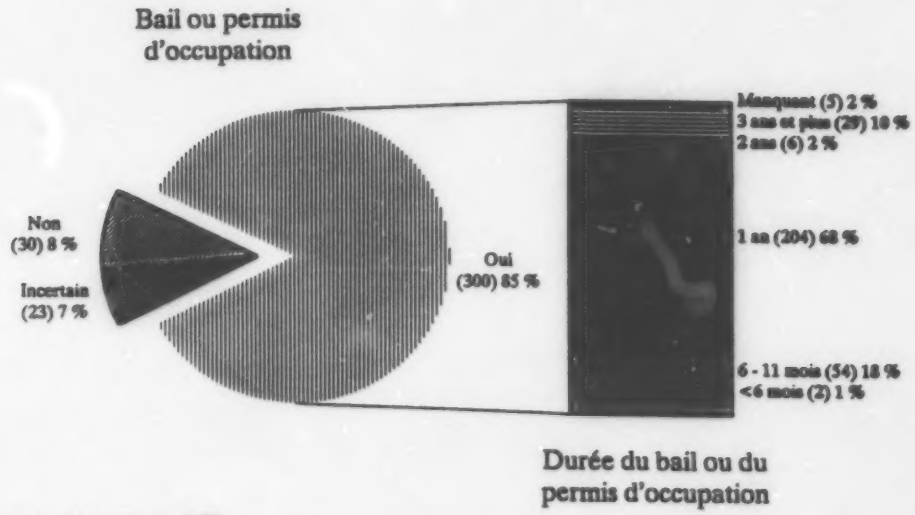

Nombre de réponses : 353
Réponses manquantes : 0 (voir catégorie «manquant»)

Les deux tiers environ des programmes (69 %) qui ont des baux ou des permis d'occupation acquittent une somme symbolique, par exemple un dollar, pour l'utilisation de locaux scolaires. La somme que d'autres programmes payent pour l'occupation de locaux scolaires varie entre 10 dollars et 2 406 dollars par mois, pour une moyenne de 464 dollars par mois. Les programmes municipaux et commerciaux qui occupent des locaux scolaires payent, en moyenne, des frais mensuels supérieurs aux programmes à but non lucratif. Les programmes municipaux payent en moyenne 655 dollars par mois et les programmes commerciaux, 653 dollars, comparativement à une moyenne de 394 dollars pour les programmes à but non lucratif. Les programmes qui ont un bail ou un permis d'occupation et qui bénéficient de l'utilisation exclusive de certains locaux payent en moyenne 547 dollars par mois, tandis que ceux qui n'ont pas l'utilisation exclusive de locaux payent en moyenne 405 dollars par mois.

Outre des droits d'occupation réduits ou symboliques pour les programmes pour enfants d'âge scolaire, les conseils scolaires apportent leur concours en supportant une partie ou la totalité de divers frais. Le graphique 8.3 indique le partage de différents frais liés à l'exploitation des programmes pour enfants d'âge scolaire offerts en milieu scolaire.

Graphique 8.3

Répartition des frais des programmes pour enfants d'âge scolaire en milieu scolaire

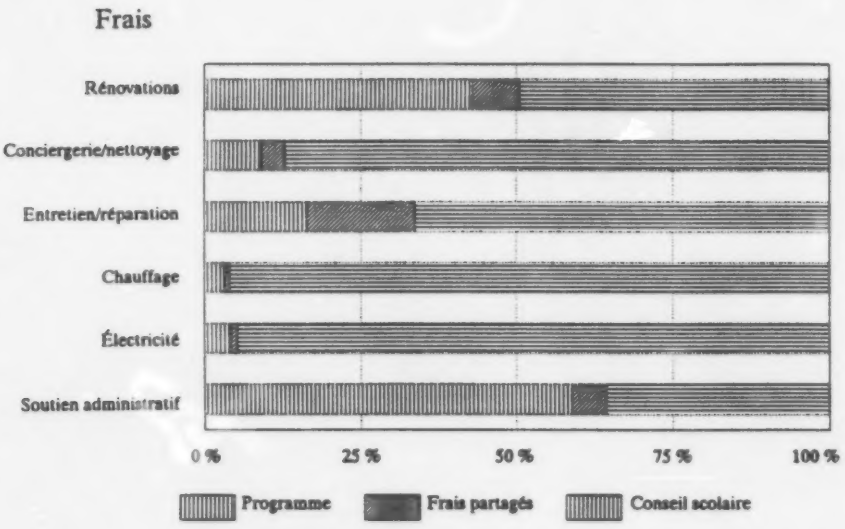

Nombre de réponses : 353
Réponses manquantes : 0

Les frais les plus faciles à assumer pour les conseils scolaires correspondent sans doute aux frais des services publics, puisqu'ils sont souvent étroitement liés à l'exploitation des locaux. Le conseil scolaire acquitte la note de chauffage pour 92,9 % des programmes offerts en milieu scolaire; il acquitte la note d'électricité pour 91,5 % des programmes. Les frais d'entretien et de réparation représentent le secteur que se partagent le plus souvent la garderie et le conseil scolaire; les responsables de 16,4 % des programmes déclarent qu'ils partagent ces frais avec le conseil scolaire. Un peu moins de la moitié des programmes pour enfants d'âge scolaire (45,6 %) n'ont droit à aucune aide en ce qui concerne les frais du soutien administratif ou connexes de la part du conseil scolaire.

La pause de mars et les autres jours de fermeture des écoles peuvent soulever des difficultés particulières pour les programmes offerts en milieu scolaire, puisque 79 % des garderies en milieu scolaire sont ouvertes les jours de fermeture des écoles. Généralement, les frais de conciergerie peuvent empêcher les garderies pour enfants d'âge scolaire d'ouvrir leurs portes quand l'école est fermée. Les responsables de près de la moitié des programmes (52,3 %) qui restent ouverts quand l'école est fermée affirment que le conseil scolaire assume ces frais de conciergerie. Les

responsables de 28 % des programmes déclarent qu'ils assument eux-mêmes ces frais, alors que 14 % partagent avec le conseil scolaire les frais de conciergerie à ces occasions.

Les conseils scolaires peuvent également soutenir les programmes pour enfants d'âge scolaire en élaborant des principes et des méthodes officiels. Le tableau ci-après indique le nombre et le pourcentage de programmes pour lesquels le conseil scolaire a prévu des principes ou des méthodes dans les domaines précisés.

Tableau 8.1 : Existence de principes et de méthodes officiels concernant les garderies en milieu scolaire (selon les déclarations des superviseurs de garderie)

	Oui %	Non %	Incertain %
Principes élaborés pour les garderies en milieu scolaire	36,3	40,0	23,7
Personnel désigné pour surveiller l'exploitation des programmes de garderie en milieu scolaire	30,6	60,1	9,3
Formation ou perfectionnement professionnel offerts au personnel du programme de garderie	16,1	77,6	6,3
Définition de critères pour le choix des exploitants des programmes de garde d'enfants	27,5	55,5	17,0
Élaboration de principes ou de méthodes permettant au conseil scolaire de participer aux frais d'occupation	27,2	43,1	29,7
Fixation des heures ou du calendrier d'exploitation du programme pour enfants d'âge scolaire	51,6	39,4	9,0
Définition des priorités d'inscription	18,1	72,2	9,7
Limitation de l'âge des enfants qui peuvent s'inscrire au programme pour enfants d'âge scolaire	6,2	84,7	9,1

Nombre de réponses : 353
Réponses manquantes : 0

Le nombre de responsables de programmes qui ne savent pas avec certitude si le conseil scolaire a défini différents principes laisse entendre que la communication des principes du conseil scolaire aux responsables des programmes pour enfants d'âge scolaire peut représenter une difficulté. Par exemple, 23,7 % des responsables des programmes ne savent pas avec certitude si le conseil scolaire a élaboré des principes en ce qui concerne la garde des enfants en milieu scolaire et 29,7 % ne

savent pas avec certitude si le conseil scolaire a élaboré des principes ou des méthodes qui lui permettent d'aider les programmes pour enfants d'âge scolaire en participant aux frais d'occupation. Les responsables des programmes semblent mieux connaître les principes qui les concernent quotidiennement. Par exemple, 51,6 % affirment que le conseil scolaire a fixé des heures ou un calendrier précis pour l'ouverture des garderies, 39,4 % affirment que le conseil scolaire n'a pas adopté un tel principe et seulement 9 % en sont incertains.

Personnel affecté à d'autres programmes scolaires

Les membres du personnel qui travaillent dans le cadre des programmes pour enfants d'âge scolaire implantés dans les écoles peuvent également exercer les fonctions d'aides-enseignants. Ainsi, le personnel des garderies pour enfants d'âge scolaire peut arrondir son revenu provenant du programme pour enfants d'âge scolaire et, éventuellement, gagner l'équivalent d'un salaire à temps plein. Ce genre de disposition peut permettre de compenser les problèmes des quarts partagés et du nombre d'heures de travail insuffisant déclarés par le personnel des programmes. Parmi les 353 programmes offerts en milieu scolaire, les responsables de 340 programmes ont fourni des données sur le nombre de membres du personnel qui travaillent comme aides-enseignants dans une salle de classe ou comme surveillants dans une cafétéria. Ces chiffres s'établissent comme suit :

- 28 membres du personnel travaillent dans les salles de classe de maternelle; ce chiffre représente 3,3 % des 859 membres du personnel des programmes offerts en milieu scolaire;

- 21 membres du personnel travaillent dans les salles de classe du palier primaire; ce chiffre représente 2,4 % des membres du personnel des programmes offerts en milieu scolaire;

- 77 membres du personnel travaillent dans le cadre de programmes de cafétéria à l'école; ce chiffre représente 9 % des membres du personnel affectés à des programmes offerts en milieu scolaire.

Sur les 340 programmes d'où proviennent ces données, les responsables de 247 programmes, soit 72,6 %, ont fait savoir que personne, parmi les membres du personnel de la garderie, ne travaille comme aide-enseignant ou aide-enseignante ou surveillant ou surveillante de cafétéria.

9.0 PROGRAMMES OFFERTS AUX ENFANTS DE LA MATERNELLE ET DU JARDIN D'ENFANTS

Le tiers environ (32,5 %) des programmes pour enfants d'âge scolaire n'accueillent que des enfants de cet âge; les deux tiers accueillent des enfants de la maternelle. Le graphique 9.1 illustre la proportion des programmes accueillant différents groupes d'âge.

Graphique 9.1

Nombre de programmes pour enfants d'âge scolaire accueillant différents groupes d'âge

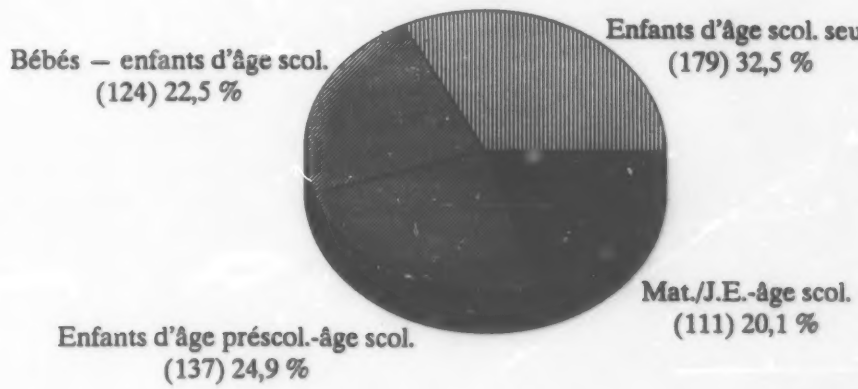

Nombre de réponses : 551
Réponses manquantes : 0

Les programmes à but non lucratif sont plus susceptibles que les programmes des entreprises commerciales ou des municipalités et des bandes indiennes à n'accueillir que des enfants d'âge scolaire. Trente-huit pour cent (38,3 %) des programmes à but non lucratif n'accueillent que des enfants d'âge scolaire, comparativement à 16,7 % pour les programmes des municipalités et des bandes indiennes et 14,3 % pour les programmes d'entreprises commerciales. Parmi les programmes à but non lucratif, 65,8 % des programmes exploités par des organismes n'accueillent que des enfants d'âge scolaire, contre 15,6 % pour les autres programmes à but non lucratif.

Les programmes offerts en milieu scolaire sont également plus susceptibles que les programmes en milieu non scolaire de n'accueillir que des enfants d'âge scolaire; 41,4 % des programmes en milieu scolaire n'accueillent que des enfants d'âge scolaire, contre 16,7 % des programmes en milieu non scolaire. Les différences sont statistiquement importantes.

Au total, 3 450 enfants de la maternelle sont inscrits à des programmes qui accueillent également des enfants d'âge scolaire; 25,6 % de ces enfants ne sont pas inscrits à la maternelle, même s'ils y sont admissibles. Au total, 3 874 enfants du jardin d'enfants sont également inscrits à des programmes accueillant des enfants d'âge scolaire; 8,5 % de ces enfants ne sont pas inscrits au jardin d'enfants, même s'ils y sont admissibles.

Sur les 372 programmes qui accueillent des enfants de la maternelle et du jardin d'enfants, 54,5 % déclarent que ces enfants sont placés dans un groupe distinct des autres enfants la plupart du temps.

Les deux tiers environ (66,1 %) des programmes qui accueillent des enfants de la maternelle préparent et servent des repas aux enfants de la maternelle et du jardin d'enfants. Les programmes commerciaux sont plus susceptibles que les autres programmes d'offrir des repas aux enfants de la maternelle et du jardin d'enfants. Également, les programmes offerts en milieu non scolaire sont plus susceptibles que les programmes en milieu scolaire d'offrir des repas aux enfants de la maternelle et du jardin d'enfants.

À la question de savoir s'il faut permettre aux enfants qui fréquentent l'école pendant la moitié de la journée d'apporter un repas préparé à la maison, les responsables de 58,8 % des programmes répondent par la négative et 16,1 % sont incertains. Les programmes commerciaux étaient les plus susceptibles de déclarer qu'il ne faut pas permettre aux enfants d'apporter leur repas et les programmes à but non lucratif étaient les plus susceptibles de répondre qu'il faudrait permettre aux enfants d'apporter leur repas. Ces deux variations sont statistiquement significatives. Les garderies qui servent des repas sont plus susceptibles que les autres garderies d'affirmer qu'il ne faut pas permettre aux enfants d'apporter un repas préparé à la maison; cette différence est statistiquement significative.

On a demandé aux responsables des programmes d'évaluer la difficulté que représente le respect de certaines exigences de la *Loi sur les garderies*. Leurs réponses sont reproduites au tableau 9.1.

Les programmes commerciaux sont plus susceptibles que d'autres programmes de déclarer qu'il n'est pas difficile de respecter les exigences en ce qui concerne la clôture qui doit entourer le terrain de jeu; aucun programme commercial n'a déclaré qu'il est difficile de respecter ces exigences, alors que 10 % des programmes municipaux et 20,4 % des programmes à but non lucratif affirment que le respect de ces exigences est difficile. Ces différences sont statistiquement significatives.

Tableau 9.1 : Difficulté de respecter certaines exigences de la LG - Évaluation par les superviseurs de garderie

	Non difficile	Difficile	Très difficile	Incertain
. Terrain de jeu clôturé	81,1 % (305)	3,7 % (14)	10,1 % (38)	4,0 % (15)
. Sieste après le repas	68,9 % (259)	11,7 % (44)	6,6 % (25)	11,7 % (44)
. Taux d'encadrement actuels différents pour les 4 et 5 ans	67,0 % (252)	16,5 % (62)	5,3 % (20)	10,1 % (38)
. Manque de souplesse pour le regroupement des enfants de 5 ans avec les 6 et 7 ans	50,5 % (190)	25,5 % (96)	8,0 % (30)	14,9 % (56)

Nombre de réponses : 372
Réponses manquantes : 0

On a également demandé aux superviseurs de garderie si le fait de regrouper des enfants de la maternelle avec leurs aînés dans le cadre d'un même programme de garderie représentait des difficultés ou des préoccupations pour leur programme. Soixante et onze pour cent (71,3 %) des superviseurs n'ont exprimé aucune préoccupation pour la sécurité des cadets en raison du groupe d'âge plus vaste. Le même pourcentage (71,3 %) a fait savoir qu'il n'y avait aucune difficulté pour la surveillance efficace des deux groupes d'âge dans le même établissement. Les superviseurs sont plus également divisés sur la question de savoir si le fait d'accueillir un groupe d'âge plus vaste entraîne des difficultés pour les activités et les programmes adaptés à chaque groupe d'âge. Alors que 55,4 % des superviseurs ne déclarent aucune difficulté à cet égard, 45,6 % font savoir qu'il est difficile d'assurer des activités et des programmes courants adaptés à chaque groupe d'âge. Les variations par secteur et établissement en ce qui concerne la sécurité, la surveillance et les activités et programmes adaptés à chaque groupe d'âge ne sont pas statistiquement significatives.

10.0 SERVICES OFFERTS AUX ENFANTS DE DIX À DOUZE ANS

Le graphique qui suit illustre la proportion des programmes pour enfants d'âge scolaire assurant à l'heure actuelle des services de garde pour les enfants de dix ans et plus. On a demandé aux responsables des programmes qui n'accueillent pas d'enfants de dix ans et plus s'ils seraient disposés à le faire dans les cas où la superficie de leurs locaux, l'effectif, la demande et l'approbation du ministère le leur permettaient. Leurs réponses sont également représentées dans le graphique 10.1.

Graphique 10.1

Programmes pour enfants d'âge scolaire accueillant actuellement des enfants de dix ans et plus et témoignages d'intérêt pour les dix ans et plus

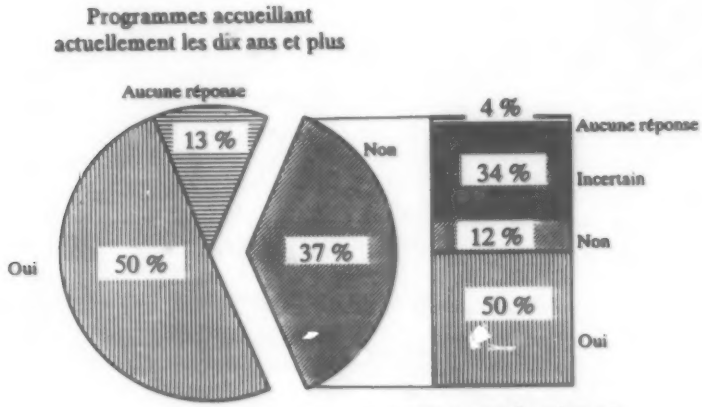

Nombre de réponses : 551
Réponses manquantes : 0

Les responsables de 50 % des programmes qui n'accueillent pas, à l'heure actuelle, d'enfants de dix ans et plus ont fait savoir qu'ils seraient disposés à le faire dans les cas où la superficie des locaux, l'effectif, la demande et l'approbation du ministère le leur permettaient. Au sein de ce groupe, les programmes à but non lucratif et en milieu scolaire étaient plus susceptibles que les autres programmes d'accueillir des enfants de dix ans et plus si les conditions indiquées étaient remplies. Par secteur, les responsables de 58,1 % des programmes à but non lucratif envisageraient d'accueillir les enfants de dix ans et plus, contre 38,5 % pour les programmes commerciaux et

45,5 % pour les programmes des municipalités et des bandes indiennes. De même, 59,4 % des programmes offerts en milieu scolaire envisageraient d'accueillir les enfants de dix ans et plus, comparativement à 44,1 % des programmes offerts en milieu non scolaire. Ces différences sont statistiquement significatives.

Dans chacune des quatre régions du MSSC, les responsables de 50 % ou plus des programmes font savoir qu'ils accueilleraient des enfants de plus de dix ans, dans des conditions convenables. De même, les responsables de 48,1 % ou plus des programmes pour enfants d'âge scolaire dans les agglomérations de chaque catégorie font savoir qu'ils accueilleraient des enfants de ce groupe d'âge.

La proportion des programmes qui accueillent, à l'heure actuelle, des enfants de dix ans et plus varie considérablement par secteur, établissement, région du MSSC et population, comme l'indiquent les graphiques 10.2, 10.3, 10.4 et 10.5.

Graphique 10.2

Pourcentage de programmes pour enfants d'âge scolaire accueillant les enfants de dix ans et plus, par secteur

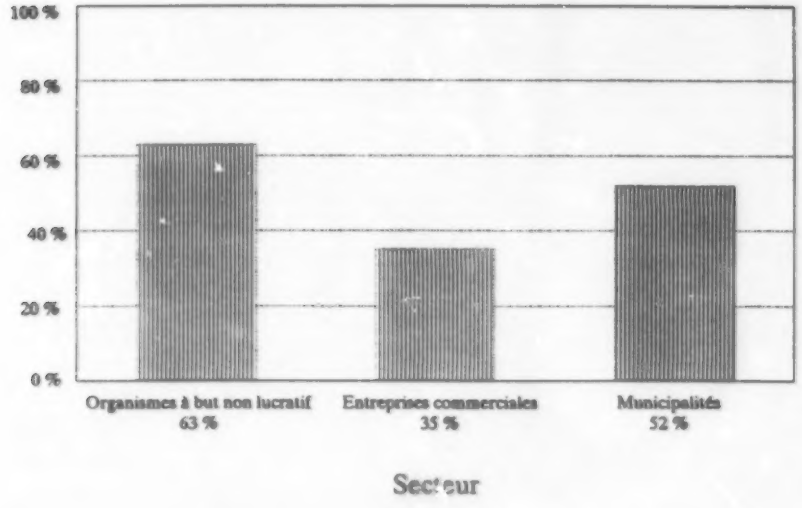

Nombre de réponses : 482
Réponses manquantes : 69

Graphique 10.3

Pourcentage de programmes pour enfants d'âge scolaire accueillant les enfants de dix ans et plus, par établissement

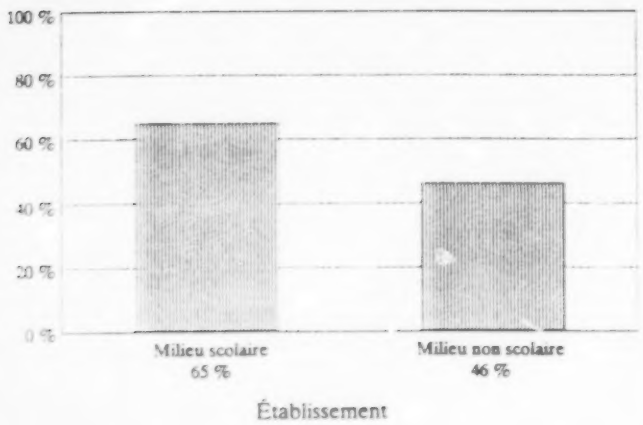

Nombre de réponses : 482
Réponses manquantes : 69

Graphique 10.4

Pourcentage de programmes pour enfants d'âge scolaire accueillant les enfants de dix ans et plus, par région

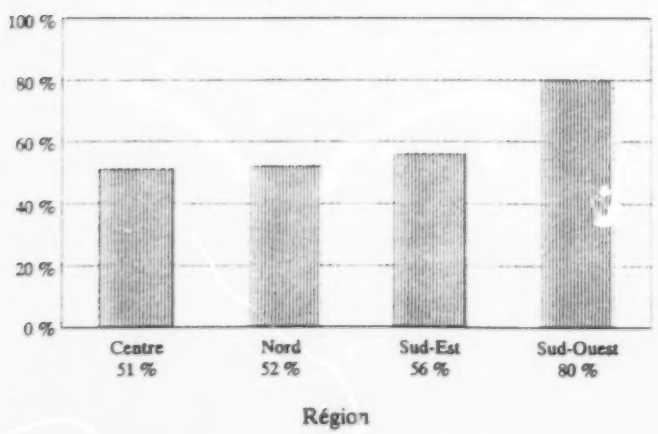

Nombre de réponses : 482
Réponses manquantes : 69

Graphique 10.5

Pourcentage de programmes pour enfants d'âge scolaire accueillant les enfants de dix ans et plus, par population

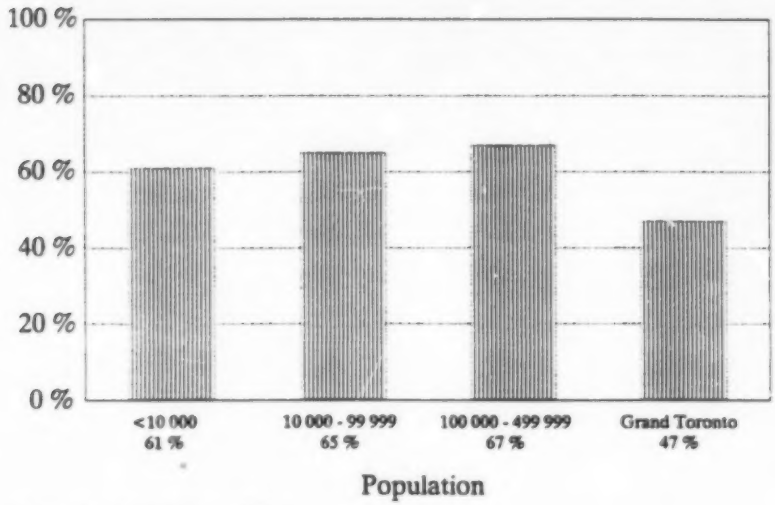

Nombre de réponses : 482
Réponses manquantes : 69

Les programmes à but non lucratif et offerts en milieu scolaire sont plus susceptibles que les autres programmes d'accueillir des enfants de dix ans et plus. Les programmes de la région du Sud-Ouest sont plus susceptibles que les programmes des autres régions d'accueillir ces enfants. Les programmes offerts dans le Grand Toronto sont moins susceptibles d'accueillir des enfants de dix ans et plus que les programmes des agglomérations de taille inférieure. Toutes les différences notées ci-dessus sont statistiquement significatives.

Les responsables de 38,8 % des programmes qui accueillent, à l'heure actuelle, des enfants de dix ans et plus n'ont pas précisé à quelle fréquence on forme des groupes distincts, pour les besoins du programme, pour ces enfants, ni à quelle fréquence leurs activités et programmes courants diffèrent de ceux de leurs cadets. Les superviseurs de moins de la moitié des programmes qui ont répondu à ces questions ont fait savoir qu'ils regroupaient les enfants de dix ans et plus séparément de leurs cadets la plupart du temps. Les réponses des responsables des programmes indiquent en outre que les programmes sont également répartis entre ceux dans lesquels les activités sont différentes la plupart du temps, une partie du temps et jamais.

Quand on leur a demandé s'ils avaient reçu des demandes pour accueillir des enfants de dix à douze ans, les responsables de 332 programmes (60,3 %) ont fait savoir qu'ils avaient reçu ces demandes et les responsables de 165 programmes (29,9 %) ont indiqué qu'ils n'avaient reçu aucune demande du genre. Les responsables de 54 programmes (9,8 %) n'ont pas répondu à la question.

Selon les responsables des programmes auxquels on les a adressées, ces demandes se sont élevées à 1 745 entre le 1er septembre 1988 et le 1er juillet 1989.

Voici, pour chaque région du MSSC, la répartition des demandes de services de garde pour les enfants de dix à douze ans :

. 65,2 % des programmes de la région du Centre ont reçu un total de 309 demandes;

. 48,3 % des programmes de la région du Nord ont reçu un total de 113 demandes;

. 54,7 % des programmes de la région du Sud-Est ont reçu un total de 184 demandes; et

. 51,5 % des programmes de la région du Sud-Ouest ont reçu un total de 229 demandes.

Parmi les 332 programmes qui ont déclaré avoir reçu des demandes pour des services de garde pour des enfants de dix à douze ans, 91 % ont reçu dix demandes ou moins et 9 % ont reçu plus de dix demandes.

À la question portant sur l'estimation du nombre d'enfants de neuf ou dix ans inscrits au programme à l'heure actuelle et qui continueraient de fréquenter la garderie après dix ans si ce service existait, les responsables de 258 programmes, soit 56,6 % des programmes qui ont répondu au sondage, déclarent que la plupart ou la totalité des enfants continueraient de fréquenter la garderie. Le graphique 10.6 indique l'intérêt des parents à l'endroit des services de garde d'enfants offerts en vertu d'un permis pour les enfants de dix à douze ans, selon l'estimation des superviseurs de garderie.

Graphique 10.6

Intérêt des parents pour les services de garde d'enfants offerts en vertu d'un permis pour les dix à douze ans — Évaluation des superviseurs de garderie

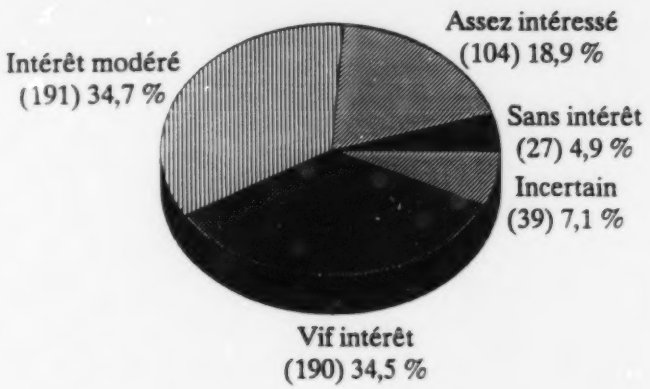

Nombre de réponses : 551
Réponses manquantes : 0

L'intérêt à l'endroit des services de garde d'enfants offerts en vertu d'un permis pour les enfants de dix à douze ans semble supérieur dans les régions du Centre et du Sud-Ouest; 73,4 % des superviseurs de la région du Centre et 71,1 % dans la région du Sud-Ouest indiquent que les parents sont assez ou extrêmement intéressés par les services de garde offerts en vertu d'un permis pour ces enfants, comparativement à 55,2 % des superviseurs de la région du Nord et à 54,6 % dans le Sud-Est. Ces variations sont statistiquement significatives.

Soixante pour cent ou plus des superviseurs dans les agglomérations de 10 000 personnes et plus (63,3 % pour les agglomérations de 10 000 à 99 999 personnes; 78,5 % pour les agglomérations de 100 000 à 499 999 personnes; et 71 % dans le Grand Toronto) font savoir que les parents sont assez ou extrêmement intéressés par des services de garde offerts en vertu d'un permis pour les enfants de ce groupe d'âge. À l'opposé, 42,9 % des superviseurs des agglomérations de moins de 10 000 personnes indiquent que les parents sont assez ou extrêmement intéressés par ces services. Ces variations par population sont également statistiquement significatives.

On a demandé aux superviseurs leur avis sur la question de savoir si les enfants de plus de dix ans devraient être traités différemment des enfants du groupe d'âge inférieur en ce qui concerne les différents aspects des programmes pour enfants d'âge scolaire. Le tableau 10.1 donne un aperçu de leurs réponses.

Tableau 10.1 : Façons dont les enfants de dix ans et plus devraient être traités différemment (selon les déclarations des superviseurs de garderie)

. Tenir des activités différentes dans le cadre du programme	90,9 %
. Suivre un calendrier ou un programme différent	61,3 %
. Offrir un plus grand choix dans le cadre du programme pour enfants d'âge scolaire	86,8 %
. Avoir plus de responsabilités à l'égard du programme	72,1 %
. Planifier leurs propres activités et calendriers	75,5 %
. Pouvoir participer à des événements ou à des activités de la collectivité de leur propre initiative (avec la permission de leurs parents)	67,5 %

Nombre de réponses : 551
Réponses manquantes : 0

Soixante pour cent ou plus des superviseurs des programmes pour enfants d'âge scolaire sont d'avis que les enfants de plus de dix ans devraient être traités différemment de leurs cadets selon chacune des façons énumérées dans le tableau précédent. La plus faible proportion de superviseurs, soit 61,3 %, est d'avis que les enfants de dix ans et plus devraient respecter un programme ou un calendrier différent. Pour les autres aspects, les deux tiers ou plus des superviseurs sont d'avis que les enfants de dix ans et plus devraient être traités différemment. Les superviseurs des programmes municipaux sont beaucoup plus susceptibles que les autres superviseurs de penser que les enfants de dix ans et plus devraient respecter un programme ou un horaire différent et pouvoir participer de leur propre initiative à des événements ou à des activités de la collectivité.

On a demandé aux superviseurs de garderie de faire savoir s'ils étaient d'accord avec une série d'énoncés concernant l'octroi de permis et la réglementation des programmes pour les enfants de dix ans et plus. Le tableau qui suit fait état de l'opinion des superviseurs de garderie.

Tableau 10.2 : Opinions des superviseurs de garderie sur l'octroi de permis et la réglementation des programmes destinés aux enfants de dix ans et plus

	D'accord %	En désaccord %	Sans avis %
Les programmes pour enfants d'âge scolaire de dix ans et plus devraient constituer des entreprises distinctes et être offerts en vertu d'un permis, séparément des garderies pour les cadets.	45,6	44,3	10,7
Les programmes pour enfants d'âge scolaire de dix ans et plus devraient être offerts en vertu d'un permis dans le cadre d'une garderie accueillant des enfants de moins de dix ans.	58,3	30,1	11,6
Les programmes pour enfants d'âge scolaire de dix ans et plus devraient être offerts en vertu d'un permis dans le cadre d'une garderie; cependant, les règlements régissant ce groupe d'âge devraient être différents.	71,5	18,5	10,0

Comparativement aux règlements applicables aux enfants de six à neuf ans, les règlements relatifs aux enfants de dix à douze ans devraient :

. être moins restrictifs en ce qui concerne la surveillance	63,7	30,7	5,6
. prévoir un plus large éventail de compétences pour le personnel	77,0	15,4	7,6
. prévoir des groupes plus grands	40,8	48.1	11,1
. mettre moins l'accent sur l'aménagement des lieux	34,7	54,4	10,9

Nombre de réponses : 551
Réponses manquantes : 0

Les réponses à chacun de ces énoncés laissent apparaître des variations à la fois intéressantes et significatives.

Les superviseurs semblent être également divisés sur la question de savoir si les programmes pour enfants d'âge scolaire de dix ans et plus devraient constituer des entreprises distinctes et offertes en vertu d'un permis, séparément des garderies pour les cadets; environ 45 % sont d'accord et en désaccord avec l'énoncé. Cependant, les superviseurs des programmes municipaux semblaient plus susceptibles d'être d'accord, alors que les superviseurs des programmes accueillant à l'heure actuelle des enfants de dix ans et plus sont plus susceptibles d'être en désaccord.

Les programmes à but non lucratif sont les plus susceptibles d'être d'accord pour reconnaître que les programmes pour enfants d'âge scolaire de dix ans et plus devraient être offerts en vertu d'un permis dans le cadre d'une garderie, mais que les règlements de ce groupe d'âge devraient être différents.

La majorité des superviseurs est d'accord pour reconnaître que les règlements en matière de surveillance directe devraient être moins restrictifs pour les enfants du groupe d'âge supérieur et que les règlements applicables aux enfants de dix à douze ans devraient prévoir un plus large éventail de compétences pour le personnel. Aucune variation significative par secteur n'a été constatée dans l'un ou l'autre de ces cas.

Une nette majorité de superviseurs de garderies municipales n'est pas d'accord pour reconnaître que les règlements relatifs à ce groupe d'âge devraient prévoir des groupes plus grands ou mettre moins l'accent sur l'aménagement des lieux.